

LES FEUILLETS D'HERMOPOLIS



VOLUME 2
JUN 2000

Jean-Baptiste WILLERMOZ

"INSTRUCTIONS"

POUR LES

ÉLUS COHENS



NICE

LES FEUILLETS D'HERMOPOLIS

- II -

(Mai 1994) Mai 2000

Prologue, juin 2000

Lors de la reprise des « *Feuillets d'Hermopolis* », au mois d'octobre 1999, nous avons indiqué aux lecteurs que les deux premiers numéros seraient la reprise de ceux déjà préparés en 1994 ; et que le second « *Feuillet* » traiterait des « *Instructions pour les Élus Cohens* ».

Dernièrement, nous avons appris la parution aux Éditions Dervy d'un livre présenté par Robert Amadou, intitulé : « *Les leçons de Lyon aux élus coëns* ».

L'auteur propose le texte des « *Instructions* » de Willermoz, des notes de Louis-Claude de Saint-Martin et de Jean-Jacques d'Hauterive, le tout nous donne une vue de l'ensemble du travail collectif effectué à Lyon pour définir l'enseignement de Martines ; en cela, il conforte notre hypothèse, à savoir, que les *Instructions (leçons)* de Lyon ne sont pas l'œuvre d'un seul homme, mais la réflexion des adeptes de Martines.

Ces textes sont précédés d'une *introduction* de 212 pages formant la somme de la pensée martinésiste actuelle, bien que cette introduction soit de lecture assez difficile, mais la pensée de Martines n'est-elle pas aussi difficile ? nous ne pouvons qu'encourager l'adepte à se procurer ce livre incontournable, il ne sera pas déçu.

Un point reste toujours dans le vague, les sources de Martines. L'auteur nous projette bien à l'orée du Christianisme parmi les nombreuses sectes juives ou chrétiennes, plus ou moins connues : les Juifs-Chrétiens du culte primitif, les premiers Chrétiens non-Juifs mais judaïsants, les gnostiques de tous bords.....Nous pourrions même y ajouter Jésus, homme historique, en faisant appel aux nouvelles critiques des textes ; en effet si l'on lit les dernières traductions des textes évangéliques, nous constatons qu'on ne nous présente plus « Jésus de Nazareth », simple habitant de Nazareth, mais « Jésus le Nazoréen », comme en a toujours témoigné le texte grec des Évangiles, voir les diverses traductions modernes, par exemple, de l'Évangile de Jean 19, v. 19, l'I.N.R.I. bien connu dans un certain haut grade maçonnique. Nous serions donc en mesure de penser que Jésus était membre d'une secte, et pourquoi pas leur leader ! Qui était donc ces Nazoréens ? les futurs Mandéens ? Nul ne semble pouvoir y répondre, à moins que nous les rapprochions des « nazir » (nazorim) ; si l'on admet que les voyelles étaient encore flottantes à cette époque, la racine est la même (n-z-r, r-z-n) ; les consacrés à Dieu, attestés dans l'Ancien Testament et même jusqu'aux temps évangéliques.

Si les origines de la théurgie de Martines venaient d'une des multiples sectes Gnostiques des premiers siècles, sa théorie serait en contradiction avec les textes neo-testamentaires, particulièrement avec l'épître aux Hébreux. Et même si l'on trouvait une telle secte dans les temps primitifs, il resterait un « trou » de quinze siècles pour arriver à Martines

Il faut, tout au moins, pour le moment, en attendant de nouvelles révélations, admettre que nous n'avons aucune idée sur les sources de Martines.

A la lecture de ce livre, nous avons eu le plaisir d'apprendre que l'auteur, vingt-cinq ans plus tard, était presque satisfait de n'avoir pas publié le texte des *Leçons de Lyon*, en 1975.

En effet, à ce moment, il avait, après la sortie du n° 3 des *Cahiers de l'Homme-Esprit*, et avant le n° 4, de triste mémoire, (période du pèlerinage à La Mecque) ; proposé à l'éditeur de Beausoleil (A.M.), Marc C., la publication, en fascicules, des *Leçons*, mais en commençant par une série allant de la leçon 6 à 12, ce livret composé et même corrigé, formait un ensemble de 28 pages, mais après étude de marché et réflexion, l'éditeur refusa, début octobre 1975, ne voulant éditer qu'un texte complet, le projet fut abandonné.

En ce qui concerne l'édition avortée de 1994, dans les « *Feuillets* », mais publiée aujourd'hui, elle n'a aucun rapport avec l'éditeur de Beausoleil, cette maison d'édition fut créée uniquement pour la publication des *Cahiers de l'Homme-Esprit* et ne survécut pas.

Nota. Le lecteur corrigera de lui-même notre prétention de publier deux textes inédits à la suite des *Instructions*, ils l'étaient certainement en 1994, et ne le sont plus actuellement puisqu'ils sont insérés dans les *Leçons de Lyon*, respectivement p. 33 et suiv. et 369-370.

A propos de ce premier texte, notons une petite erreur du typographe (ou de l'ordinateur) ; page 37, 2° paragraphe, il faut lire : « ... émana de son sein des *Étres purs et intelligents revêtus de puissance* pour s'opposer aux efforts de la volonté mauvaise des pervers, pour *opérer dans le temps sur les formes et* »

LES ÉLUS COHENS

Tout d'abord "Élu Cohen" de quelle provenance et pour quoi faire ?

Depuis Martinez, aucun renseignement ne donne une filiation ininterrompue, cet Ordre, que certains qualifient de para-maçonnique, ce qui peut se comprendre à la lecture des rituels et de l'enseignement, semble n'avoir eu aucune ligne directrice précise, mais une suite de tâtonnements. Les Élus Cohens se livraient à des cérémonies "théurgiques", le mot "théurgie" est lâché, combien s'en sont gargarisés et s'en gargarisent encore.

Ce que l'on peut penser, aux vues des origines doubles de Martinez, c'est-à-dire judéo-chrétienne, c'est qu'il eut accès personnellement à certains travaux et qu'il pratiqua des manipulations, sur des textes interprétatifs de la "Tora", à l'instar des "Rabbi", avec un rituel connu, et que ces derniers pratiquent encore aujourd'hui. Il n'est pas possible, dans ces lignes, d'en dire plus.

Mais, une chose est sûre, Martinez voulut ajouter à la vision judaïque, de ce que nous appelons "théurgie", une ouverture et une vue chrétienne, ce qui devint, contradictoire.

Martinez, de ce fait, créa son propre cénacle pour exposer son enseignement, il fonda donc l'Ordre des Élus Cohens. Mais où et comment recruter des adeptes susceptibles de le suivre ?

À l'origine, il était quasiment seul, pour asseoir ses travaux et ses recherches, dans une direction, sinon solide, du moins non contestable, dans le sens traditionnel; pour ce faire, il lui manquait beaucoup de clefs, qu'il ne trouva sans doute jamais, du fait même qu'il se fut exclu, lui-même, par ses vues particulières et par ailleurs tout à fait intéressantes, d'un cercle qui ne pouvait plus lui apporter ce qui lui aurait été fort utile.

Mais les Cohens sont des prêtres à l'origine et donner ce nom à un Ordre, impliquait une référence sacerdotale très précise; donc comment aller plus loin sans être guidé par les "Rabbi" ? C'est toute la question qui reste, aujourd'hui encore, posée.

D'où l'engagement de pseudo-successeurs se revendiquant, par la suite, de ses idées et de sa filiation, pour satisfaire la recherche d'une identité remarquable. Quant aux continuateurs, plus proches de nous, bien que par ailleurs leurs autres travaux furent intéressants, ils ne précisèrent jamais rien de plus que ce que nous ne savons pas; et leur pseudo-filiation n'apparaît que comme un succédané hypothétique de ce que pouvait faire ou penser Martinez de Pasqually dans son Ordre initial; mais lui-même le savait-il ?

Donc, à partir de cette "incohérence", les "Cohens" modernes ont imaginé et fabriqué de toutes pièces des rituels qu'ils adaptèrent à leurs besoins immédiats, distribuant à qui voulait bien se présenter pour les prendre, des grades..., on peut dire des galons, qu'ils étaient seuls à savoir ce qu'ils représentaient et lorsque que l'on entend, aujourd'hui, d'aucun afficher les plus hauts grades, revendiquer les plus hautes filiations, on ne peut que sourire devant cette recherche d'élitisme facile pour certains, et tout ça, dans le plus grand mystère, évidemment quand on ne sait pas, on ne dit pas.

Mais la question essentielle reste posée : "Pour quoi faire" ?

C.B.

Évidemment le terme choisi par Martines : « *Cohen* » évoque la Tradition hébraïque et son sacerdoce ancien, avec toute sa rituelle propre, mais si « *Cohen* » se traduit par prêtre, il signifie aussi « *Serviteur de Dieu* ». Si l'Ordre Cohen est uniquement hébraïque, il est bien entendu que seuls les descendants de Moïse peuvent articuler la rituelle mosaïque, et la Nouvelle Alliance Chrétienne n'a rien à faire dans cette histoire, mais à la lecture du texte que nous publions présentement où la Tradition chrétienne tient une place importante, il est, peut-être, possible de concilier : tradition hébraïque et tradition chrétienne ; eu égard aux Juifs des origines du christianisme, dont la tendance elle-même voulait s'orienter vers la Nouvelle Alliance, tout en gardant une partie de l'Ancienne.

Actuellement, les néo-Cohens sont partagés entre les deux tendances, mais avant de choisir l'une d'elles, ne faudrait-il pas maîtriser l'enseignement de Martines, en tenant compte des « *Instructions* » mises au point sous la direction de Willermoz, qui, elles, sont incontestablement chrétiennes ? mais n'est-ce pas déjà une évolution des concepts de Martines ?

Il faudrait que les « *Maîtres* » Cohens modernes se mettent enfin d'accord sur deux points : la théorie de la « *Réintégration* » de Martines est-elle uniquement hébraïque et réservée aux seuls hommes ? D'après les « *Instructions* » recueillies par Willermoz, entre 1774 et 1776, il nous semble qu'il faille réviser notre jugement sur la judaïcité de l'Ordre ; d'autre part, cet Ordre maçonnique, cette « *vraie maçonnerie* » selon l'expression de Martines, ne peut être uniquement masculin, car dans ce cas cela reviendrait à dire : la « *réintégration de l'homme seul* », la femme ne pouvant être réintégrée, puisque la maçonnerie classique est uniquement masculine. Si la « *réintégration des êtres* » est pour tous les êtres humains, hommes et femmes, la maçonnerie de Martines devrait l'être aussi. Serait-il le précurseur de la mixité ? Ce qui complique l'affaire, c'est que les Élus Cohens ne sont pas uniquement une maçonnerie où l'on se passe quelques grades pompeux, mais l'Ordre se double de pratiques théurgiques personnelles et collectives.

Avant d'entreprendre la lecture des « *Instructions* », rappelons brièvement l'histoire de l'Ordre des Élus Cohens, elle est très courte : fondé par Martines de Pasqually vers 1760, l'Ordre se propagea d'abord dans le Sud de la France, pour monter enfin à Paris ; il est basé sur les trois premiers grades de la Franc-Maçonnerie et les hauts grades forment sa hiérarchie ; le Réau-Croix en est l'ultime grade. En 1772, il s'embarque pour Saint-Domingue et deux ans plus tard, il y meurt. Ses successeurs, en France, assistèrent impuissants à l'agonie des Élus Cohens ; au début du XIX^e siècle, il ne restait pratiquement aucun « *Cohen* » vivant.

L'Ordre ne compta jamais plus qu'une douzaine de Loges parsemées en France ; ses plus illustres membres et les plus connus restent Louis-Claude de Saint-Martin, le « *Philosophe Inconnu* » et Jean-Baptiste Willermoz de Lyon.

J.-B. Willermoz fut ordonné Réau-Croix en 1768, pour cette cérémonie, il dû brûler, dans son appartement, les restes de la tête de bouc, afin de se conformer au rituel de cette cérémonie. Le génial, mais naïf, créateur du R.E.R. espérait-il voir, par cela, la « *chose* » ? Et après le départ du Maître, n'a-t-il pas suscité, avec ses amis, une révision des théories de Martines ? afin de les rendre plus « *chrétiennes* ».....

Martines ne publia aucun livre, mais sa doctrine circula sous forme d'un manuscrit : « *Le Traité de la réintégration des êtres* ». Il tenta de propager cette doctrine dans un Ordre à structure maçonnique, qu'il appelle « *la vraie maçonnerie* » en opposition à la maçonnerie classique, « *la maçonnerie apocryphe* ». Sa maçonnerie dispense sa doctrine en une dizaine de grades, comportant initiations et rituelles théurgiques collectives, fort compliquées, le tout complété par certaines pratiques individuelles, dont il ne nous reste que des bribes.

Martines dans son zèle de rendre authentique sa théurgie, n'aurait-il pas été trop influencé par les cérémonies pratiquées dans « l'ancien Temple » par les sacrificateurs de l'époque ? Tout en présentant sa doctrine comme chrétienne, n'en aurait-il pas oublié la nullité des sacrifices sanglants d'animaux ???

En 1774, deux ans après le départ du Maître pour Saint-Domingue, ses disciples lyonnais s'interrogent, L.-Cl. de Saint-Martin est installé chez Willermoz, et dès janvier, ils tentèrent de fixer la doctrine de Martines en réunissant les directives que celui-ci leur envoyait et qui complétaient le *Traité*, c'est ainsi qu'ils rédigèrent les premières « *Instructions* », publiées ici-même.

Willermoz, chrétien sincère et grand lecteur de la Bible, aurait-il été choqué par certaines cérémonies ? Saint-Martin l'aurait-il influencé ? Au paragraphe 37 [Numérotation établie par Antoine Faivre] les rédacteurs des « *Instructions* » semblent prendre une position nette, pourtant actuellement certains groupes « *néo-Cohens* » sont toujours partisans de l'efficacité de l'effusion du sang.

Par la suite, L.-Cl. de Saint-Martin renonça à la voie théurgique de Martines pour se consacrer à l'élaboration de ses propres principes qui devraient être la base de ceux qui, présentement, se réclament de lui ; Willermoz s'occupa de son Rite Rectifié ; tous deux n'abandonnèrent jamais les principes du Maître, mais leur donnèrent une autre forme.

Il fallut attendre un siècle pour que les *Élus Cohens* réapparaissent par Papus, qui en créant son *Martinisme* et en lui donnant une pseudo filiation saint-martinienne, se crut aussi investi de la filiation de Martines, bien que n'ayant à leur disposition que peu de documents et sans un sens de critique historique bien élevé, ses successeurs prirent ces légendes pour des réalités jusqu'à C. Chevillon, dans le groupe de Lyon, d'après le peu que nous en connaissons, il semble qu'ils ne pratiquèrent que peu, ou pas, de cérémonies théurgiques.

Pour faire connaître Martines, Papus publia, en 1895, chez l'éditeur Chamuel, une biographie : *Martines de Pasqually*, dans laquelle il inséra les catéchismes des *Élus Cohens*, presque les seuls documents à sa disposition. En 1902, il fera de même, aux Éditions Chacornac, pour le « *Philosophe Inconnu* » : *Louis-Claude de Saint-Martin*.

Entre temps, dans sa collection *Bibliothèque Rosicrucienne*, l'éditeur Chacornac publia, en 1899, la première édition du *Traité de la réintégration des êtres*, de Martines de Pasqually, avec une « *Notice historique sur le Martinésisme et le Martinisme* » signée : « *Un Chevalier de la Rose Croissante* », critique assez acerbe envers Papus et son Martinisme. Cette publication dut avoir un certain retentissement, car le *Mercur de France* de la même année, sous la plume de Jacques Brieu, donna un compte-rendu de 22 pages, reproduisant même la « *Notice* » du *Chevalier de la Rose Croissante*. Dès les premières lignes de son article, Jacques Brieu identifie le « *Chevalier* » : « *C'est grâce à M. René Philippon que nous devons de pouvoir désormais le lire...* » (le *Traité*). L'auteur de cette notice étant identifié, il le restera assez longtemps ; pourtant dans un numéro suivant du *Mercur*, on peut lire ce petit entre-filet :

« *Une lettre de M. Jacques Brieu.*

« *Monsieur et cher Directeur,*

« *Monsieur René Philippon m'écrit pour me dire qu'il n'est pas l'auteur de la « Notice historique » que j'ai reproduite dans mes Notes sur le Martinésisme et le Martinisme. L'auteur est un chevalier Rose-Croix qui désire garder l'anonyme. Ce qui m'avait induit en erreur, ce sont les propres lettres de M. Philippon. Or M. Philippon n'est que le mandataire de l'ordre de Misraïm.*

« *Je vous prierais d'en informer les lecteurs du Mercur.*

« *Veuillez agréer, etc.*

Jacques Brieu »

Papus réagit de suite aux objections du *Chevalier*, en publiant, toujours la même année, chez son éditeur Chamuel : *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-Maçonnerie*.

Le *Chevalier de la Rose Croissante* est maintenant identifié comme étant Albéric Thomas, dignitaire de la Loge *Arc-en-Ciel*, dernière, en France, du rite de Misraïm ; il fut de ceux qui s'opposèrent à l'entrée de Papus dans cette Loge vers 1897.

Le *Chevalier de la Rose Croissante - Albéric Thomas* n'en resta pas là, en 1900 il récidiva en publiant une *Nouvelle Notice sur le Martinésisme et le Martinisme* in Franz von Baader, *Les enseignements secrets de Martines de Pasqually*, Chacornac éditeur ; notice fort instructive, très favorable à Martines, mais pas tendre, et c'est peu dire, envers Papus, son Martinisme et Louis-Claude de Saint-Martin.

Quelque cinquante ans plus tard, un nouveau personnage apparaît : Robert Ambelain. Il est à l'origine du renouveau de l'Ordre des *Élus Cohens* et c'est de lui que tous les « *Cohens* » actuels, sans exception, dérivent en le nommant et quelques fois en « l'oubliant ».

En 1940-41 Robert Ambelain envisage de reconstituer l'Ordre des *Élus Cohens* sur de nouvelles bases. En décembre 1938, ses parrains, Chevillon et Laugénie le présentent à la Loge parisienne « *La Jérusalem des Vallées Égyptiennes* » du Rite de Memphis-Misraïm, obédience de Constant Chevillon, successeur de Papus - Téder - Bricaud.

Il passa sous le bandeau en Février 1939, fut initié apprenant le dimanche 26 Mars dans le temple « *Porte d'Orléans* ». « *C'est le F.:Navvelaers qui était vénérable et qui m'a donné la lumière* » écrit-il à un ami ; Chevillon était orateur, le Dr Gesta, secrétaire, René Chambellant, 1^{er} surveillant et Laugénie, 2^e surveillant. D'après un témoignage, il semble que R. Ambelain ne fréquenta pas énormément les frères de cette Loge, car : « *nous n'avons jamais rencontré Robert Ambelain, les dimanches aux repas de la « Reine Blanche », lorsque nous mangions avec Chevillon* ». Six mois plus tard la guerre éclatait ; contrairement aux membres de cette Loge, tout porte à croire que Robert Ambelain n'entretint aucune relation épistolaire avec C. Chevillon pendant les « *années noires* », mais, il se rapprocha plutôt des Martinistes et des membres de Memphis-Misraïm qui, entre les deux guerres, avaient quitté ou avaient été radiés par Bricaud ou Chevillon. Cela, peut-être, par son tempérament plutôt « *magiste* » que « *spiritualiste* » selon la formule de Chevillon, R. Ambelain qualifiait, dans ses conversations, Chevillon de « *doux rêveur* », avec un petit brin d'ironie.

Dès le début de l'occupation R. Ambelain se retrouve investi des plus hauts grades tant Martinistes que dans les divers Rites de la Franc-Maçonnerie, cela peut paraître choquant, mais en cette période très trouble, c'était tout à fait normal et valide.

Avec son ami et principal initiateur, Georges Lagrèze « *Mikaël* », ils réveillent l'Ordre des *Élus Cohens* en 1942-43 (?) « *selon l'ancienne Rituelle et le Sacramentaire utilisés jadis pour ses mêmes Élus-Cohens* » écrira-t-il dans *Le Martinisme*, en 1946. La Libération passée, le 9 décembre 1944, il rend son nouvel Ordre officiel.

Ayant compris que la filiation évoquée par Papus et Chaboseau : *Martines - Saint-Martin* était douteuse, mais sans la renier, Robert Ambelain - Lagrèze trouvèrent une autre solution. Dans les documents et correspondance, déjà publiés à cette époque, il est souvent mentionné que Willermoz n'abandonna jamais les théories de son initiateur Martines et qu'il les fit passer via les C.B.C.S. dans les Profès et Grands Profès, grades ultimes de son régime rectifié.

Dans les années, 1940-1950, en France, bien peu d'initiés pouvaient se revendiquer d'être C.B.C.S., quant aux Profès et Grands Profès, ils étaient presque des êtres mythiques, on doutait même qu'en Suisse, à Genève, il en exista encore. La filiation était trouvée, et celle-ci était indiscutable, elle venait bien de Willermoz (et Martines) sans interruption. Il ne restait plus qu'à réveiller l'Ordre des Élus Cohens puisque Lagrèze se disait *Grand Profès*. Avec quelques Martinistes et Maçons, comme il l'explique dans son livre *Le Martinisme*, ils s'initient les uns les autres, il ne reste plus qu'à trouver les Rituels pour les grades « Cohens » et d'autres pour la rituelle des cérémonies théurgiques, afin de *passer de l'étude pure à l'expérimentation, de « spéculatifs » devenir « opératifs »*.

Hors les catéchismes « Cohens » publiés par Papus, ils ne disposaient que de bien peu de documents, mais R. Ambelain à l'aide de ces catéchismes et de la correspondance de Martines, en comparant les grades maçonniques existants, il lui fut facile de composer de nouveaux rituels « adaptables » au système « Cohen ». En ce qui concerne les rituels opératoires, il écrit : « *on établit une nouvelle « forme » opératoire, compte tenu de l'époque moderne, de l'esprit (différent de celui des hommes du XVIIIe siècle) et néanmoins en rigoureux accord avec la Tradition, magique et martinéziste.* ». Il établit donc toute une rituelle, avec, disait-il, certains documents qu'il eut par l'intermédiaire d'un « gardien », provenant des saisies de l'occupant et entreposées square Rapp, dans l'hôtel des Théosophes (?), mais ce qui est plus évident, c'est qu'il consulta nombre de grimoires aux bibliothèques de Ste Geneviève et de l'Arsenal, dont il était un lecteur et copiste assidu.

Dès les années 1945, Robert Ambelain essaya bien quelques échecs avec la Loge « *Alexandrie d'Égypte* », créa « *une Loge Rectifiée, loge de base des Cohen, L'Arche d'Alliance, loge qui fonctionne au vieux rite rectifié Cette Loge comprend une quinzaine de membres, hauts dignitaires parfois de la G.L., du G.O. ou du Grand-Prieuré des Gaules. Le F. Savoie en est Vénérable d'Honneur, il l'a installé le 4 février...* » [Lettre du 3 Mars 1945]. Il sut rallier à sa cause de nombreux maçons et martinistes et son Ordre des Élus Cohens prospéra tant en Europe qu'en Amérique, tous les adeptes connaissent la suite : son « héritage » de Charles-Henry Dupont, son union avec Philippe Encausse, son abandon en faveur d'Ivan Mosca, qui mit l'Ordre en sommeil, mais qui ne fut pas suivi par tous et enfin, ce dernier proposa de rouvrir l'Ordre, dans une réunion à Nice, en 1995.

A ce tableau idyllique, il y a pourtant une petite ombre dont personne ne semble tenir compte. En mars 1948, dans une petite brochure intitulée *Le Martinisme contemporain et ses véritables origines*, Robert Ambelain rectifie quelques erreurs qui s'étaient glissées dans son livre *Le Martinisme* de 1946, mais surtout, il écrit p. 19 : « *Lorsque nous avons demandé en 1943 au Frère Georges Lagrèze de nous remettre la filiation willermozienne, nous le supposions non seulement 'Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte', mais encore un des huit Grands-Profès de France, déclare Aurifer.* [Robert Ambelain]

« *Or, si Lagrèze fut affilié au Grand-Prieuré des Gaules en qualité de 'C.B.C.S.', et parce que 33° du Rite Écossais Ancien et Accepté, il ne fut jamais, il nous le déclara un jour, détenteur de la Grande Profession.....* »

En conclusion, Robert Ambelain-Aurifer n'avait pas la Grande Profession en 1943 ; de quoi réfléchir...

Depuis ces cinquante dernières années beaucoup de documents insoupçonnables ont été mis à jour par des chercheurs infatigables, malheureusement ces documents sont disséminés dans de multiples publications : livres, revues, articles, pas toujours faciles à se procurer, nous regrettons qu'il n'existe pas un « corpus » des documents émanants de Martines et de ses adeptes de l'époque. Peut-être qu'un jour les divers inventeurs feront preuve d'un peu plus d'humilité et effaceront leurs rivalités mesquines ; que toutes les bonnes volontés s'uniront pour un travail en commun ; si Dieu le veut !

En définitive, que dire à ceux qui sincèrement s'intéressent à la doctrine émise par Martines ? Créez des groupes de travail, étudiez la pensée de Martines, de L. Cl. de Saint-Martin, discernez ce qui peut-être bon pour votre enrichissement spirituel. En ce qui concerne la « pratique théurgique » soyez extrêmement prudent, quelques prières ne peuvent pas faire de mal, mais les cérémonies individuelles ou collectives, soit avec les rituels mis au point par Robert Ambelain ou ceux découverts depuis, peuvent être dangereux pour des esprits faibles et occasionner des troubles psychiques s'ils sont conduits à l'aveuglette, donc prudence, prudence ! Ayez toujours en vue que la spiritualité chrétienne ne demande pas toutes ces choses.

=====

Le manuscrit des « *Instructions* » est conservé à la Bibliothèque de Lyon ; des extraits en ont été publiés par René Guénon dans « *La France antimaçonnique* » en 1914, reproduit in René Guénon « *Études sur la Franc-Maçonnerie et le Compagnonnage* » Paris, Éd. Traditionnelles (tome II) ; par Paul Vulliaud, « *Les Rose-Croix lyonnais au XVIIIe siècle* », Paris, Nourry 1938. La première édition complète est due à Antoine Faivre, sous le titre de « *Les conférences des Élus-Cohens de Lyon* » Éditions du Baucens, Braine-le-Comte (Belgique) 1975 ; cette édition faite, peut-être, avec une certaine précipitation comporte quelques fautes de lecture, par contre les notes restent d'actualité et de valeurs sûres.

La transcription du manuscrit original est assez difficile, la lecture étant malaisée, nous espérons que notre édition est la plus fidèle possible, nous avons conservé la numérotation des paragraphes établie par Antoine Faivre, les verbes sont modernisés, l'orthographe est conservée, ainsi que la ponctuation, lorsque cela est possible ; nous signalons tous les mots douteux.

[xxx] mot barré, remplacé par le suivant.

/xxx/ mot en interligne, ajouté au texte original.

L'orthographe des noms propres est conservée, seul Moïse est écrit indifféremment : Moïse ou Moïse.

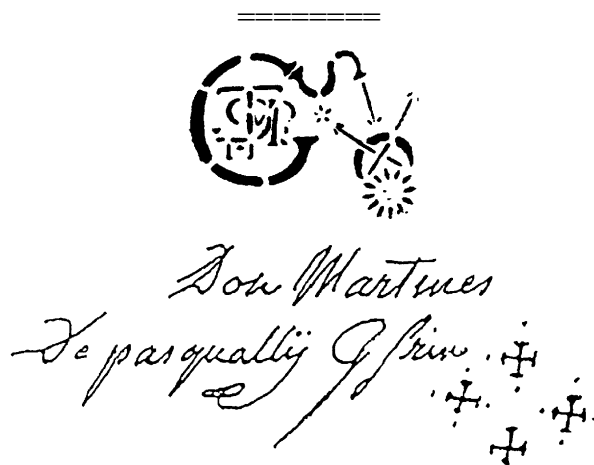
Nous ajoutons deux textes conservés eux aussi à la Bibliothèque de Lyon, et qui peuvent compléter les « *Instructions* » : « *De l'état primitif, de l'immensité de l'espace et du temps* » et « *Les six circonférences, les six jours de la création par l'addition mystérieuse de la pensée, volonté et action* » ; ce dernier texte semble de la main de Willermoz et les deux paraissent inédits.

NOTA. En modernisant l'orthographe du texte, nous avons également modernisé et suivi les divers auteurs modernes en écrivant « Cohen(s) », bien que tous les textes originaux portent « Coën(s) », il semble que cette orthographe soit la forme de transcription en français, de l'époque de Martines, du mot hébreu נְחִיךְ.

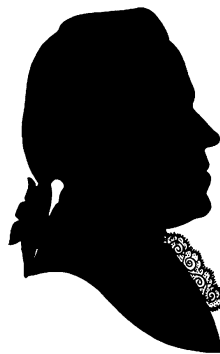
Michel de Saint-Gall dans son *Dictionnaire des Hébraïsmes...* (Éd. Demeter, 1988) transcrit « cohen ». Ragon pareillement.

A noter également que certains écrivent : « Kohen »

Dans le groupe de Lyon, on écrivait : « Martinez » d'ou « Martinézisme ».



Sceau et signature de Martines de Pasqually



Jean-Baptiste Willermoz

(Bibl. de Lyon)

1^{re} Instruction du 7 janvier 1774
sur la Création Universelle, Matérielle temporelle et le nombre sénaire qui l'a produit, et
ses rapports avec l'homme.

- (1) Le Créateur voulant former cet Univers Physique de matière apparente pour la manifestation de sa Puissance, de sa Justice et de sa Gloire. Le plan qu'il en conçut se présenta à son imagination Divine sous une forme triangulaire à peu près comme le plan ou le dessin d'un tableau se présente à l'imagination du peintre qui l'entreprend avant de commencer l'exécution. Ce plan étant triangulaire, l'ouvrage qui en est provenu devait en porter l'empreinte et être triangulaire ou ternaire comme lui et il l'est en effet.
- (2) Je dis que la création universelle matérielle a été opérée par le Créateur pour la manifestation de sa Puissance, de sa Justice et de sa Gloire; sa Puissance s'est manifestée en effet par l'acte même de la création qui a été produite de rien par sa seule Volonté, sa Justice l'a été par la punition des premiers esprits prévaricateurs qu'il a chassé de sa présence, le Créateur étant immuable dans ses décrets n'a pu les priver des Vertus et Puissances qui étaient innées en eux par leur principe d'émanation divine mais il a changé leurs lois d'action spirituelle. Il a formé cet univers matériel où il les a relégué pour être un lieu de privation et pour qu'ils y exerçassent pendant une éternité leur action Puissance et Volonté mauvaise dans les bornes qu'il leur a fixé; de cette manifestation de Puissance et de Justice du créateur résulte sans contredit celle de sa Gloire; cet univers devait encore servir pour la manifestation de sa Bonté infinie et de sa Miséricorde, ce qui sera expliqué dans son temps.
- (3) C'est par le nombre sénaire que la Création universelle a été opérée ainsi que Moïse le donne à entendre par les Six jours dont il parle dans la Genèse qui ne sont qu'un voile qu'il a employé pour exprimer ce qu'il voulait dire. Le Créateur est un Esprit pur et simple, éternel qui ne peut être sujet au temps, d'ailleurs le temps n'a commencé qu'à la Création universelle dont nous parlons. Tout ce qui l'a précédé ne pouvait être temporel, ce ne peut donc être de six jours ni d'aucun laps de temps déterminé que Moïse a voulu parler mais bien plutôt des six pensées Divines qui ont réellement opéré la Création. Nous apprenons à les connaître par l'addition mystérieuse que l'Ordre enseigne des trois facultés Divines qui sont la Pensée, la Volonté, et l'Action ou dans un autre sens que nous expliquerons quand il en sera temps, l'Intention, le Verbe et l'Opération.
- (4) La Pensée est une, simple et indivisible comme l'Esprit qui l'a produit, elle est le principe de tout acte spirituel /libre/ et par là tient le premier rang entre les trois facultés spirituelles dont nous parlons. C'est pourquoi nous la comptons 1; elle engendre la Volonté sans laquelle toute pensée /serait nulle et/ ne produirait rien. Par son rang binaire elle vaut deux et en y joignant la pensée dont elle provient nous la comptons 3. Ce qui complète /forme/ le premier ternaire spirituel; mais la Pensée et la Volonté seraient nulles et ne produiraient aucun effet si elles n'étaient mises en acte. C'est cette faculté productrice de l'effet [*qui procède de la Pensée et de la Volonté*] (*phrase barrée*) que nous nommons action. Cette action par son rang ternaire vaut 3; et en y ajoutant le ternaire précédent de la Pensée et de la Volonté dont elle procède, elle complète le nombre sénaire qui a opéré la Création universelle.
- (5) Le tableau des trois facultés puissantes innées dans le Créateur nous donne en même temps une idée du mystère incompréhensible de la Trinité. [*L'Intention*] (*mot barré, remplacé par "Pensée"*) La Pensée donnée au Père : 1. Le Verbe /ou l'Intention/ attribuée au Fils : 2, et l'Opération attribuée à l'Esprit : 3; comme la Volonté suit la Pensée, et que l'Action est le résultat de la Pensée et de la Volonté, de même le Verbe procède de [*l'Intention*] (*Idem*) la Pensée, et l'Opération procédera de [*l'Intention*] (*Idem*) la Pensée et du Verbe. Donc l'addition mystérieuse de ces trois nombres donne également le nombre sénaire principe de toute Création temporelle; vous reconnaissez par cet examen trois facultés réellement distinctes et

procédantes les unes des autres et produisantes de résultats différents et cependant toutes réunies dans le seul et même être unique et invisible.

(6) Il nous est enseigné que l'homme fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Le Créateur étant pur Esprit ce n'est pas par sa forme corporelle que l'homme peut être son image et sa ressemblance; que ce ne peut donc être que par ses facultés spirituelles, puisque l'Être spirituel mineur ou l'homme est une émanation de la Divinité et doit participer à l'essence même de cette Divinité et à ses facultés. Nous en avons une bien faible image mais sensible dans la reproduction journalière de tous les êtres temporels, /mais/ l'être produit quoiqu'en similitude de l'être producteur et participant à sa nature n'est pas pour cela l'Être producteur lui-même, de même l'homme vient de Dieu, participe à son essence et à ses facultés sans être Dieu lui-même, sans détruire l'image et la ressemblance qui lient l'un à l'autre. Il y aura toujours l'immense différence qui doit être entre le Créateur et la Créature. Ainsi donc, comme l'homme sent en lui la Puissance ou les facultés distinctes de la Pensée, de la Volonté et de l'Action, nous pouvons dire avec vérité qu'il est réellement par ces trois facultés spirituelles qui sont innées en lui la vraie image du Créateur comme il en est la ressemblance par les trois facultés /puissantes/ qui sont de même innées en lui : [*l'Intention*] (*Idem*) la Pensée, le Verbe /ou l'Intention/, et l'Opération dont nous parlerons dans un autre temps et qu'il ne faut pas confondre avec la Pensée, la Volonté et l'Action.

(7) Après avoir expliqué le nombre sénaire par la vertu duquel s'est opéré la Création je vais parler du nombre ternaire producteur des formes et du nombre neuvaire que nous attribuons à la matière, car il ne faut pas confondre non plus cette matière apparente et palpable qui frappe nos sens avec les principes impalpables qui la constituent. C'est l'union de ces principes mis en action qui composent les corps.

=====


Note des Choses traitées dans la p[remière]re instruction en assemblée générale du 7 janvier 1774

[Dans l'original, cette note est placée après la 2^e Instruction]

(15) Sur la Création universelle matérielle temporelle opérée par la Vertu du nombre sénaire des pensées divines voilée dans la Genèse par les six jours de Moïse, addition mystérieuse des 3 facultés divines : pensée, volonté, action. Plan de la Création présente à l'imagination du Créateur sous une forme ∇e; empreinte de ce triangle dans tous les produits de la Création, nombre ternaire des essences spiritueuses productrices des formes appelées mystérieusement : souffre, sel et mercure. Essences principes des éléments, éléments principes des corps produites par les esprits de l'axe /feu/ central ou feu incréé, essences spiritueuses en aspect les unes des autres dans leur état d'indifférence /ayant leur véhicule inné sans action/ formaient le chaos. Enveloppe du Chaos formée par les esprits de l'axe producteur. Véhicule inséré dans le chaos /développé et réactionné/ par la descente de l'esprit [*du Créateur*] (*mots barrés*) /agent supérieur, il n'y a point d'action sans réaction/, explosion du chaos par la retraite de l'agent majeur divin, extension du chaos. Bornes de la Création fixées par les esprits de l'axe, ils entretiennent les bornes de la création, elle sert de barrière à la mauvaise volonté des p[remie]ers esprits pervers, ils y exercent leur malice et cherchent sans relâche à la dégrader. Ternaire des trois feux, de l'axe, de la terre et du soleil. Effets de ces trois feux actionnant les uns sur les autres. Mercure passif et actif, souffre végétatif /et actif/, sel sensitif.

=====

2^e Instruction du lundi 10 janvier 1774

- (8) Emanation quaternaire de l'homme provenant de la quadriple essence divine représentée par la Pensée /1/ la Volonté /2/, l'Action /3/, et l'Opération 4 dont l'addition mystérieuse complète le nombre dénaire 10 ou , c'est-à-dire la circonférence qui est l'emblème de la Puissance éternelle et de la Création universelle, et son centre qui représente l'Unité indivisible d'où tout est venu et dans laquelle tout sera réintégré.
- (9) Emanation quaternaire et Puissance /privilèges/ de l'homme représentée par les 4 signes ou caractères appliqués sur lui dans la réception aux p[remie]rs grades de l'Ordre. Le 1^{er} sur le cœur rappelle son existence /spirituelle/ même, le 2^e sur le côté droit le Bon Compagnon qui lui est donné pour le diriger, le 3^e sur le sommet de la tête /l'esprit majeur de double puissance/ qui actionne, /dirige/, domine les 2 autres et enfin le 4^e par la perpendiculaire tirée du sommet de la tête jusqu'à l'estomac représente la divinité même qui préside, dirige et gouverne et d'où toute Puissance provient.
- (10) Les trois premiers formant un triangle représente la Puissance de l'homme sur la création universelle dès son principe d'émanation quaternaire où il reçut les lois, préceptes et commandements qu'il a perdu par sa Prévarication et qu'il ne peut réacquérir qu'en se remettant en correspondance directe avec son nombre quaternaire figuré par la perpendiculaire qui fait le centre du triangle, ce triangle figure encore la Puissance ternaire qui lui a été rendue après sa réconciliation sur les trois horizons terrestres : Ouest, Nord et Sud et sur les trois parties de la Création universelle : terrestre, céleste, et surcéleste, mais puissance inutile et sans action s'il n'obtient la puissance quaternaire divine figurée par la perpendiculaire.
- (11) Correspondance quaternaire de l'homme, savoir : l'homme ou l'être spirituel mineur 1, l'esprit Bon Compagnon 2, l'esprit majeur de double puissance 3, le Créateur 4 - 10 -.
- (12) L'homme était émané et placé au centre des six circonférences ou pensées divines pour commander, diriger, conserver et défendre la Création universelle, il avait une puissance proportionnée à ces actes. Mais après sa prévarication, il a fallu que le Créateur le remplaçât par un être revêtu d'une /double/ puissance bien plus considérable, puisqu'il avait à opérer /tous/ les mêmes actes pour lesquels l'homme avait été destiné, et de plus à diriger soit directement soit par ses agents, à conserver, soutenir et défendre l'être spirituel mineur et sa forme contre les embûches et les attaques journalières des esprits pervers auxquels il s'est assujéti par sa prévarication.
- (13) Figure triangulaire de l'homme formée de l'extrémité des mains, les bras tendus, jusqu'à celle des pieds dominés par la tête ou la perpendiculaire céleste qui fait le centre.
- (14) Division ternaire, les os des îles, le bassin ou le ventre 1, les côtés ou capacité de la poitrine 2, la tête 3, font trois parties qui ne peuvent être séparées sans détruire l'être, les 4 membres sont des adhérences ou la partie végétative, ils forment un réceptacle dont le buste est le centre, leur réunion [*forme*] (*mot barré*) répète le nombre septénaire qui dirige la Création.

3^e Instruction Vendredi 14 janvier 1774

- (16) Ouverture des 4 portes du Temple et des 3 portes du Porche.
 Les 3 cercles sensibles visuel rationnel et ses 3 rapports.
 Le septénaire de la Création et de sa durée.
 Le nombre binaire opposition de deux puissances.
 Le nombre quinaire division du dénaire.
 Le quaternaire bon opposé à la pensée et intellect mauvais.
 Le mineur devient intellect mauvais et pervertit ses semblables.

Le neuvaire, 3 essences, 3 éléments, 3 principes corporels.
 Le neuvaire par la multiplication des 3 mixtes.
 Le neuvaire par le nombre sénaire, /de facture/, de Création et les 3 essences créés.
 Esprits supérieurs, 10; majeurs, 8; inférieurs, 7; mineurs terrestres, 3; ou de supérieur, 10; majeur, 8; inférieur, 3; mineur homme, 4 ou 1
 Tout à été fait par le sénaire et est dirigé par le 7aire. (*septénaire*)
 La jonction de l'esprit majeur se fait à 7 ans.
 Les hommes et la religion ne punissent pas avant 7 ans.
 Vieillards dans l'enfance, leur être spirituel quelquefois occupé ailleurs.
 Cercle sensible terrestre à l'ouest, visuel au nord, rationnel au sud.
 Sensible au sein de la mère, visible pendant la vie, rationnel pendant la réintégration.
 Sensible de la terre à la lune, visuel de la lune au soleil, rationnel du soleil à saturne.
 Etres spirituels mineurs conduits et actionnés par les majeurs dans ces 3 cercles.
 Libre arbitre détruit par la jonction du majeur, felix culpa.
 Esprits mineurs ternaires sont corporels sans intelligence.
 L'axe ordinaire est la ligne horizontale qui soutient et traverse le centre.
 L'axe feu incréé est tout à la fois l'enveloppe, le soutien et le centre de la Création, il est incréée parce que les esprits ternaires qui le produisent sont émanés et non créés.
 L'homme destiné à la molestation des esprits pervers. Il dérange l'œuvre du Créateur en attendant à sa vie et faisant des excès, son corps est un temple, les jeûnes affaiblissent les attaques de l'ennemi.
 Les cinq sens sont les portes de l'ennemi et du gardien.
 L'âme corporelle ou véhicule réside dans le sang, l'âme spirituelle de même et actionne sur le sang ou véhicule adhérent.

=====

4^e Instruction de lundi 17 janvier 1774

(17) Tous les êtres provenus du Créateur sont des temples, il faut distinguer les différentes sortes de temple.

Temple matériel, le plus petit atome de matière en est un puisqu'il a son véhicule qui l'anime.

Temple spirituel des êtres qui actionnent et dirigent la Création temporelle sans être assujettis au temps tel qu'était Adam dans son premier principe.

Temples spirituels temporels élevés visiblement sur cette surface pendant la durée des temps pour la réconciliation.

Les 7 principaux sont celui d'Adam, d'Enoch, de Melchisedeck, de Moïse, de Salomon, de Zorobabel et du Christ, types de délivrance et de réconciliation.

Les autres, comme Noé, Abraham, etc. sont des types différents.

Le corps de l'homme est une loge ou un temple qui est la répétition du temple général, particulier et universel.

La maçonnerie consiste à élever des édifices sur leur base, nous sommes donc des maçons spirituels.

(18) La maçonnerie apocryphe dérivée de l'Ordre appelle ses assemblées loges et nous temple, ils se nomment maçons et nous aujourd'hui pour nous distinguer, nous nous disons philosophes Elus Coën.

(19) Le temple de Salomon sur lequel est fondée toute la Maçonnerie tient parmi les 7 principaux temples spirituels temporels un rang remarquable par ses allusions infinies avec la Création universelle.

Rapports à sa division ternaire : le porche, [*le temple*] (*mots barrés*) où s'assemblait la multitude des Lévites pour assister et aider aux sacrifices, le temple où s'assemblaient les Prêtres qui aidaient au *G(rand)* Prêtre dans ses fonctions. Le *S(ain)t* des Saints où le *G(grand)* *P(rêtre)* seul entrait pour faire ses travaux particuliers.

Rapports avec les parties terrestre, céleste et surcéleste de la Création, et avec le ventre, la poitrine ou siège de l'âme par le sang, et la tête de l'homme.

(20) Les vêtements du *G(rand)* *P(rêtre)* étaient allégoriques et ses fonctions ou travaux particuliers, il courait risque de mort s'il se présentait impur ou mal préparé dans le *S(ain)t* des *S(ain)ts*; il portait des sonnettes au bas de sa robe pour faire remarquer son inanition si elle était de trop longue durée, il y entrait avec des cordons très longs traînants par derrière, dont l'extrémité restait dans le temple, ils servaient aux prêtres qui ne pouvaient entrer dans le *S(ain)t* des *S(ain)ts* pour retirer son corps en cas qu'il y eût succombé.

Les prêtres de nos jours ont conservé ces cordons, l'étole ou réceptacle, aube, mitre, etc.

(21) Tous les temples spirituels ont été fondés sur sept colonnes qui sont allégoriques aux sept dons de l'Esprit accordés à l'homme dans son principe et dont la faculté d'action ne se peut développer en lui que par la jonction et la correspondance directe avec son quaternaire d'émanation divine.

Ces sept colonnes étaient représentées dans le temple de Salomon par le chandelier à 7 branches qui portaient sept étoiles ou lampes allumées et figuraient les 7 planètes qui sont les 7 colonnes de la Création universelle. Le *G(rand)* *P(rêtre)* transposait ce chandelier suivant les différentes parties sur lesquelles il voulait opérer.

(22) L'homme fut créé à 3 heures, nombre des essences spiritueuses qui ont coopéré à la formation des corps, il prévariqua à 5 heures, nombre de la jonction de son quaternaire divin à la prétendue unité mauvaise, il fut incorporisé à 6 heures, nombre de la facture de l'Univers sur lequel il devait commander, il fut chassé à 9, nombre de la matière dont il fut revêtu.

(23) Il reçut trois mots puissants : mor, ya, in, par lesquels il devait opérer la puissance qui sont figurés par ces mots, lois, préceptes et commandements en vertu desquels il opéra, dirigé par le Créateur. Les trois actes de puissance qui étaient innés en lui sur le général, le particulier et l'universel, ou terrestre céleste et surcéleste, mais il voulut aussi contre le gré du Créateur opérer sur le Divin et il perdit l'usage de ses trois puissances, elles lui ont été rendues par sa réconciliation, mais ses trois facultés qui sont en lui restent sans action et sans vie si elles ne sont réactionnées par la puissance quaternaire divine que chacun doit travailler à obtenir.

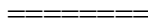
(24) Ces trois puissances, mots ou facultés, sont figurées au candidat dans les premiers grades par les trois signes placés sur lui, en Δ sur le cœur, le côté droit et sur la tête, la ligne perpendiculaire tracée du front à l'estomac représente la puissance divine quaternaire qui fait le centre des trois autres et sans laquelle elles sont nulles. Le temple de Salomon fut construit sur la montagne du mont Mor, terre élevée au-dessus de tout sens, qui correspond au jardin d'Eden au paradis terrestre dans lequel le premier homme fut créé, il fut élevé sans aucun outil de métal pour figurer que la Création universelle était venue de la seule volonté et puissance du Créateur et que la matière n'est qu'apparente, pour figurer encore que le corps de matière du premier homme ainsi que celui du Christ a été formé sans le concours d'aucune opération physique matérielle, il fut bâti en 6 ans et dédié le 7^{me} pour figurer les six jours ou les six pensées divines qui ont opéré la facture de l'Univers, et la 7^{me} qui est la bénédiction du Créateur de son ouvrage, la présentation qui lui fut faite par le *G(rand)* *A(rchitecte)*, et l'incorporation temporelle des /7/ agents majeurs émanés pour le maintenir et diriger sous la direction supérieure de l'Esprit majeur ou *G(rand)* *A(rchitecte)*.

(25) Origine du Sabat - Nécessité de l'observer, manière de le faire tous les jours et à toute heure en méritant la protection des 7 agents principaux et de leurs chefs 8^{me}. (*octonaire*)

Le 8^{re} (*octonaire*) dirige le 7^{re} (*septénaire*), le 7^{re} (*septénire*) dirige et gouverne l'ouvrage de Création sénaire, de même le sénaire sera détruit par la retraite du 7^{re}, (*septénaire*) après quoi le 8^{re} (*octonaire*) réintégrera tout ce qu'il a formé.

Les 7 sceaux du livre de l'Apocalypse sur lequel est couché l'agneau ou 8^{re} (*octonaire*) qui seul en a la clef.

(26) Dans le temple de Salomon il y avait quatre hiéroglyphes et un nombre à chacun.



5^e Instruction du vendredi 21 janvier 1774

(27) A l'entrée du temple de Salomon étaient deux colonnes égales de 18 coudées de haut, celle de droite se nommait Jak qui signifie : il établira, celle de gauche se nommait Bo qui signifie : confusion; la première faisait allusion [*au corps*] (*mots barrés*) à l'incorporation de l'homme /dans son corps de matière/, la seconde à celui de la femme, elles étaient égales parce que l'être spirituel mineur de l'homme et de la femme ayant la même origine, la même émanation, ils sont égaux et ont le même acte à remplir; elles se divisaient en 3 parties, savoir : 10, 4, 4. Ce qui représente par 10 la correspondance directe du mineur avec la divinité de la circonférence au centre, par 4 de la surface terrestre à la partie céleste, et par autre 4 de la partie céleste à celle surcéleste.

Le mot Jak, "il établira", annonce la puissance du commandement qui était réservée à l'homme dans son principe, le mot Bo, "confusion", exprime celle qui a résulté de la prévarication du 1er homme, qui fut une répétition de celle des premiers esprits qu'il devait contenir, molester, il pouvait seul leur servir d'intellect Bon, et par sa communication avec eux leur inspirer le repentir, et dès lors faire cesser le mal, mais en entraînant l'homme ils se sont privés de cette unique ressource.

L'homme, malgré sa chute a toujours le même œuvre à remplir pour lequel il a été destiné; et doit *pr(emièr)ement* travailler à sa réconciliation, seul moyen de réacquérir ses trois puissances sur l'ouest, nord et sud, qui figure le terrestre céleste et surcéleste, et de se remettre en correspondance avec son quaternaire, molester sans cesse les esprits pervers en se refusant à leurs pièges et détruisant sans cesse leurs projets méchants, et enfin reprendre sur eux l'autorité qui lui était réservée, parce que si la miséricorde divine veut jamais opérer quelque bien en leur faveur, ce sera par la seule communication de l'homme avec eux qu'ils pourront en concevoir le désir, puisque l'homme a été établi à cette fin et que les décrets immuables de Dieu doivent avoir leur accomplissement, l'homme qui leur livre sa volonté contrarie les desseins /l'œuvre/ du Créateur et renonce autant qu'il est en lui à sa destination première, par la jonction de volonté et d'action qu'il fait avec leur chef, il devient un avec lui et devient inférieur à lui et son sujet, il est lui-même un intellect démoniaque pour séduire et pervertir ses semblables par son exemple, il se rend plus coupable qu'eux mêmes et doit par conséquence s'attendre à un sort pire que le leur puisqu'il renforce le parti qu'il est chargé de détruire.

(28) Le nombre de confusion de la seconde colonne est désigné par le rang binaire que tient la *p(remièr)re* lettre du mot Booz dans l'alphabet hébraïque.

Ces deux colonnes avaient encore une autre application, celle du midi désignait l'âme de l'homme ou le mineur, celle du nord l'esprit Bon qui lui est donné pour le diriger, si la partie du midi dans la Création universelle est celle où les esprits pervers sont plus spécialement relégués, celle du nord doit être habitée par des êtres capables et chargés de les contenir. Ce que l'Écriture Sainte donne souvent à entendre soit en parlant du Démon du midi, soit en parlant de l'esprit saint qu'elle fait toujours venir du côté de l'aquilon.

Ces choses avaient été de même figurées avant le déluge par les deux colonnes, l'une de pierre ou de brique qui avait été élevée dans la partie du nord par la postérité de Seth, et l'autre par celle de terre qui avait été élevée dans la partie du midi par celle de Kain; la première annonçait la force et la stabilité des œuvres spirituelles bonnes, elle résista aux inondations du déluge et fut conservée longtemps après; l'autre, annonçait la faiblesse et la corruption des œuvres de matière, ce qui était même désigné par le nombre /de confusion/ de ses proportions; aussi fut-elle totalement détruite par les eaux du déluge.

(29) Il était défendu aux enfants de Dieu de s'allier avec les enfants des hommes. Cette défense ne doit point s'entendre matériellement. Les hommes de ce temps, ne pouvant se multiplier que selon les lois physiques de la nature à laquelle ils étaient assujettis comme tous les autres animaux, devaient être libres de s'allier indistinctement avec les femmes des deux races; mais il était défendu aux enfants de Dieu, c'est-à-dire à ceux qui observaient les lois, préceptes et commandements de Dieu, de s'allier avec des femmes qui les avaient oubliés ou les méprisaient, de crainte de se laisser pervertir et entraîner dans le même oubli par leur exemple.

Depuis Adam jusqu'au déluge, on n'a compté que deux nations, celle des enfants de Seth /établie au nord/, appelés enfants de Dieu, parce que sa loi s'y était conservée; et celle de Kain, appelée enfants des hommes, reléguée au midi. Ces deux nations, par le lieu de leur demeure, figuraient les esprits pervers relégués au midi de la Création, et l'esprit Bon dans la partie du nord; on ne compte que deux nations venues d'Adam parce que Abel, son second fils, ne laissa point de postérité matérielle, il n'est venu que pour opérer, par sa mort, la réconciliation de son père Adam et être le type de la régénération universelle. Kain et sa postérité fait le type des esprits pervers premiers émanés et de leurs chefs. Seth et sa postérité fait le type des mineurs ou de l'homme second émané mais devenu l'aîné dans l'ordre spirituel; il faut observer que c'est dans cette postérité de Seth et d'Enos, son fils, que se sont passés tous les types spirituels survenus parmi les hommes pour leur instruction jusqu'à Noé.

Dans l'origine on voit Adam, père temporel de toute sa postérité, faisant le type du Créateur, Abel faisant celui du régénérateur, et Seth celui de l'Esprit qui instruit et dirige.

(30) Quoique tous les hommes ayant la même œuvre de molestation à remplir, il ne s'ensuit pas une nécessité absolue pour l'accomplissement des décrets du Créateur et le bien de la Création, que tous le remplissent; un petit nombre, un seul même, peut lui suffire, ce qui est prouvé en plusieurs endroits de l'Écriture où pour sauver une partie considérable, il se contente d'y trouver dix justes, même un seul.

La postérité des hommes est sauvée du déluge par Noé trouvé seul juste aux yeux du Créateur. Noé à l'événement du déluge, /âgé de 600 ans/, fait le type du Créateur, flottant sur les eaux et conservant dans l'arche le germe de toutes les reproductions animales. Les dimensions de l'arche ont encore un rapport sensible avec la création universelle : elle avait 3 étages, ce qui rappelle les trois essences spiritueuses dont sont provenus toutes les formes corporelles. Par ses dimensions, de longueur /300 coudées/, de largeur /50/, de hauteur /30/, on y reconnaît /dans son âge/ le nombre de Création, /celui des 3 essences et par le produit total/, celui de confusion provenant de deux puissances en contradiction pour la soutenir d'une part et la détruire de l'autre, par 5 le nombre qui en a occasionné la construction.

Le temple de Salomon avait 60 coudées de long, 20 de large et 30 de haut; /l'oracle avait 20 coudées de long, de large et de haut/; le temple avait 40 coudées de long et 20 de large, devant le temple un vestibule de 20 coudées de long sur 20 de large.

Mêmes rapports dans les dimensions du temple de Salomon. Large de 20, long de 60, haut de 30. Divisé en trois étages ou parties distinctes, le porche, le temple, le sanctuaire dans lequel était le Saint des Saints, ce qui annonce la correspondance de l'immensité divine avec la terre figurée par le porche par le moyen du céleste et surcéleste.

(31) Depuis Noé il y a eu trois nations par Cam, Sem et Japhet. Cam l'aîné, relégué dans la partie du midi, répète le type de Kain et des premiers esprits émanés prévaricateurs. Sem père de la postérité des Israélites par Abraham, fait le type de celle de Seth. Japhet est le père de la troisième nation qui est celle des gentils chez qui la lumière a été transportée par le mépris qu'en ont fait les Hébreux descendants de Sem en punition de leur abandon de la loi divine, et les chrétiens d'aujourd'hui ou des gentils provenus de Japhet sont devenus par la pure miséricorde du Créateur les aînés dans l'ordre de la grâce des descendants de Sem. Mais comme ces descendants de Sem ont été le peuple choisi par le Créateur pour y manifester ses merveilles et sa gloire et que ses décrets doivent toujours s'accomplir, ils rentreront à la fin des temps dans leurs droits et par une réconciliation entière ils redeviendront les aînés des gentils qui, par l'abus de leur lumière, connaissances et secours mériteront d'en être privés à leur tour, ce qui commence déjà dans le siècle présent à se manifester.

Les Egyptiens provenus de Cam figurent, avec leur roi, dans tout ce qui est raconté à leur sujet dans les Stes Ecritures, les esprits pervers démoniaques et leur chef. La terre d'Egypte figure la partie de la Création où ils sont relégués pour opérer leur volonté mauvaise, ce qui aide à expliquer bien des passages.

Notes particulières à revoir.

(32) *(En marge)*
(Tout le paragraphe suivant est barré jusqu'à "méprisent")

[Le séjour des Israélites dans la terre d'Egypte où ils sont assujettis peut figurer l'état de l'homme dans le sein de la femme privé de toutes ses facultés et la privation sa fuite et ses appréhensions. L'aspect des Egyptiens qui les poursuivent désignent les peines et combats continuels de cette [prison] vie passagère. L'arche au milieu de la mer est l'Esprit conducteur, le défenseur bon compagnon qui aide à faire le trajet. Le passage de la mer Rouge peut être aussi envisagé comme le passage de cette vie à l'autre. Il se fait de même ce qui annonce la privation où nous sommes dans celle-ci. L'arche s'arrête au milieu de la mer et soutient les eaux pour en favoriser le passage. C'est l'Esprit conducteur, le défenseur bon compagnon; il conduit au port ceux qui le suivent avec confiance, mais il abandonne les eaux à leurs cours naturels pour ceux qui le méconnaissent ou le méprisent]

Privés de toute lumière céleste leurs yeux obscurcis par la nuée ténébreuse qui leur cache la colonne de feu qui éclaire les justes, ils suivent en aveugles la route qui est frayée devant eux, et ils sont engloutis sous les eaux, et le même passage qui a mis les Israélites en sûreté précipite leurs ennemis dans les abîmes. Les divers campements qu'ils font dans le désert après ce passage semble annoncer les travaux pénibles du mineur dans le cercle sensible. La loi qu'il reçoit au bas du Sinaï n'annoncerait-elle point son retour à sa puissance première dans le cercle Visuel et enfin l'entrée des Israélites dans la Terre promise, l'entrée du mineur dans le lieu de sa réintégration spirituelle ou l'exercice entier de sa puissance dans le cercle rationnel... etc. etc. etc. Notes à revoir.

=====

6^{ème} Instruction du lundi 24 janvier 1774

Sur les sacrifices d'Abel, d'Abraham, de Salomon, /de Moïse/ et du Christ.

(33) Sur la nature du crime du premier homme.

Il était être pensant, esprit pur; destiné à commander sur toute la création et en occuper le centre d'où il pouvait se transporter à son gré dans tous les espaces de cette création, il ne

peut plus aujourd'hui la parcourir qu'en pensée, mais cette faculté de la parcourir ainsi fait bien sentir qu'il est actuellement en privation et qu'il était autrefois d'une nature bien différente, le corps matériel dont il est enveloppé est tout à fait contraire à sa nature première. Voilà pourquoi l'esprit qui y est renfermé tend toujours à s'en débarrasser et désire avec ardeur d'en voir rompre les liens.

L'homme, dans son premier corps de gloire, recevait communication directe du Créateur par l'Esprit Majeur; dans son corps actuel de matière il ne peut plus en recevoir de bonne que par des esprits agents secondaires qui agissent sur lui ainsi qu'il leur est ordonné et qu'il doit se rendre favorables. Le Créateur est un être trop pur pour pouvoir communiquer directement avec un être impur tel qu'est l'homme dans ce corps de matière dont il n'est revêtu que par punition, il ne peut espérer cette communication directe qu'après sa Réconciliation qui ne peut être parfaite pendant la durée de sa course temporelle matérielle, il faut qu'il commence par purifier sa forme corporelle matérielle pour pouvoir commencer ici-bas sa Réconciliation.

(34) Quoique les Etres Spirituels agents et ministres du Créateur pour opérer ses volontés soient des esprits purs, néanmoins il y a une grande différence entre leur pureté et celle du Créateur parce que le crime de l'homme a occasionné une sorte de tache dans les différentes classes de ces êtres, même parmi les Etres Spirituels Divins du Cercle Dénaire, en ce qu'ils n'avaient à opérer en présence du Créateur qu'un culte purement spirituel et que depuis la prévarication du premier homme il est survenu un changement dans leurs lois d'actions qui les assujettit à une action en partie spirituelle et en partie temporelle, et c'est par eux que l'homme reçoit la communication de la pensée bonne que le Créateur lui envoie, ne pouvant plus en avoir de lui-même.

(35) L'homme, émané dans un état de gloire et de pureté pour opérer les décrets de l'Eternel dans la Création universelle, loin d'agir selon les lois, préceptes et commandements qu'il avait reçus, orgueilleux de sa puissance qu'il venait de mettre en acte sous les yeux même du Créateur, reçut en cet état l'insinuation de l'intellect mauvais auquel il abandonna sa propre volonté bonne et agit selon leur conseil démoniaque.

Le crime des premiers esprits fut double : 1° - Ils attaquèrent avant les temps la puissance du Créateur et voulurent se rendre égaux à lui. 2° - Loin de se soumettre au décret de punition porté contre eux et de se repentir de leur crime, ils l'aggravèrent par un second en s'efforçant de séduire et de pervertir l'homme qui devait les commander, ils aggravèrent ainsi leur punition en se privant des secours qu'ils pouvaient recevoir de lui. L'intellect démoniaque s'empara de la volonté bonne du mineur et par cette jonction binaire ils la firent opérer par des lois toutes contraires à celles du Créateur, l'homme fut puni de son crime d'une manière conforme à la nature même du crime, il se trouva resserré dans une prison de cette même matière qu'il devait contenir et se soumit par là à une action sensible de ces esprits pervers sur ses sens corporels provenus de cette matière qui avait été créée pour les tenir en privation et sur laquelle ils pouvaient exercer leur volonté mauvaise qu'ils manifestent tous les jours en travaillant continuellement à la dégrader pour rompre, s'ils le pouvaient, leurs barrière et bornes de privation, mais tous leurs efforts seront vains pendant la durée de la création universelle parce qu'elle est défendue par des êtres revêtus par le Créateur de Vertu et de Puissance pour la soutenir et la préserver.

(36) Adam, déchu de son état de gloire et enseveli dans un corps de matière ténébreuse, sentit bientôt sa privation. Son crime était toujours devant ses yeux, il s'en repentit mais il fallait une victime pour mériter sa grâce, il fallait que sa forme corporelle matérielle fut purifiée par la destruction de la forme de son fils Abel et par l'effusion de son sang, afin que purgée par là de son impureté, elle devint plus susceptible de communication. La mort d'Abel n'opéra point la réconciliation de son père, mais elle le disposa à l'obtenir, il ne pouvait l'obtenir parfaite que par la destruction de sa propre forme matérielle, mais il fallait qu'elle fût

purgée de son impureté par l'effusion du sang de son fils Abel et ce fils ne lui fut donné qu'à cette fin.

(Note en marge)

[Erreur à corriger touchant le fruit qu'Adam retira du sacrifice d'Abel et sur toute la suite de cette instruction qui est rédigée fautive sur le même plan.]

Kain, premier-né d'Adam, retarda la réconciliation de son père parce qu'il fut conçu par lui avec excès de ses sens de matière. L'intellect démoniaque avait présidé à cet acte d'impureté, aussi il s'empara de l'œuvre corporelle comme de son propre domaine d'où il attaqua avec bien plus de certitude le mineur qui y fut incorporé. Ce fils ainsi conçu augmenta la punition de son père par les désordres auxquels il se porta bientôt puisque c'est lui qui arracha la vie à son frère.

Abel, second-né d'Adam, fut conçu par lui sans excès des sens matériels selon les vues du Créateur et la pureté des lois de la nature. Il devint par là un temple mieux disposé à recevoir le mineur qui devait l'habiter, aussi ce mineur élu par le Créateur pour opérer ou disposer la Réconciliation de son père fut doué de vertus spirituelles plus grandes et telles qu'elles convenaient à sa mission. Il la termina par le sacrifice de sa vie, ce fut tout l'œuvre qu'il eut à remplir et voilà pourquoi il n'eut point d'autre postérité. Il fut en cela le type de la Régénération universelle qui devait s'opérer /de même/ dans les temps par l'effusion du sang du juste par excellence.

(37) Les sacrifices sanglants, ou [!] cette effusion du sang pour la purification de la forme et purger l'impureté que le mineur contracte en habitant ce corps de matière si contraire à sa nature, ont été pratiqués dans tous les âges du monde. Elle était nécessaire pour les hommes qui ont vécu sous l'ancienne loi mais elle ne l'est plus sous la loi de grâce, cette purification universelle des formes /matérielles/ ayant été opérée par l'effusion même du sang du Christ lors de son avènement temporel.

(38) Noé sortant de l'arche offre des victimes en sacrifice d'actions de grâces. Mais sous Abraham on voit un sacrifice bien plus considérable dans la personne de son fils Isaac qui s'y soumit volontairement pour consommer la Réconciliation de son père et préparer celle du peuple élu qui devait naître de lui. Si ce sacrifice ne fut pas achevé c'est que le Créateur se contenta de la bonne volonté du père qui lui prouvait sa confiance et celle du fils qui prouvait sa parfaite résignation aux ordres du Créateur. Mais il n'en fut pas moins une figure réelle du sacrifice qui devait s'opérer par le Christ en Jérusalem dont Isaac fait le type, comme Abraham père d'une nombreuse postérité fait celui du Créateur. Ce sacrifice fut remplacé par celui d'un bœuf pour désigner qu'il fallait une effusion de sang pour purifier leurs formes et celles de leurs descendants que ce sacrifice préparait à la réconciliation.

(Note en marge jusqu'à "Réconciliation")

(39) Ce n'est point par l'effusion du sang d'Abel que son sacrifice a opéré la purification de la forme corporelle d'Adam, puisque chaque être doit travailler lui-même à la purification de sa propre forme, mais c'est par la force des vertus spirituelles qui étaient en lui, qui le rendaient agréable au Créateur, qu'il a disposé son père à sa Réconciliation.

(40) Ce sacrifice avait été précédé par une autre effusion de sang qui commença par Abraham et fut perpétuée comme elle l'est encore dans toute sa postérité. Elle fut opérée par la circoncision de sa propre chair qui lui fut ordonnée par le Créateur en signe de l'alliance éternelle qu'il contractait avec lui et avec toute sa race dans laquelle il faisait élection par sa pure miséricorde d'un peuple privilégié destiné à être le témoin oculaire de toutes ses merveilles. Le but de cette circoncision perpétuée dans cette postérité était donc de purifier la forme corporelle de chaque être et de préparer les mineurs qui les habitaient à leur Réconciliation s'ils suivaient exactement les lois du Créateur.

Le sacrifice d'Abel et d'Isaac furent renouvelés par Moïse, mais sous une forme différente. Les Israélites avaient presque perdu toute idée de leur être spirituel pendant l'assujettissement où ils avaient vécu dans la terre d'Égypte qui, selon les principes de l'Ordre, signifie l'empire démoniaque. Si le Créateur eut exigé des sacrifices sanglants d'homme, ce peuple grossier et ignorant n'aurait vu en lui qu'un dieu cruel et destructeur, mais il voulut le rappeler à lui sous des figures et lui faire sentir la nécessité de purger l'impureté des formes de matières pour parvenir à la Réconciliation. C'est pour cela que Moïse, par ses ordres, prescrivit des sacrifices d'animaux. Il y en avait de différents pour les différentes grâces que le peuple voulait obtenir, ces sacrifices furent conservés et perpétués dans le temple de Salomon, mais il était expressément ordonné de choisir des animaux sans tache extérieure ni intérieure. Il ne s'agissait pas des taches de couleurs sur la peau, mais il fallait que l'animal fût parfaitement sain et n'eût aucune déféctuosité. Le Grand Prêtre en répandait le sang de la victime autour de l'autel (il en teignait les cornes) et il séparait les 4 membres qu'il faisait consumer par le feu en holocauste. Il répandait le sang parce qu'il est le siège de l'âme et qu'il faut pour ainsi dire amortir les sens pour que l'Esprit fasse sa Réconciliation.

Cette partie de l'animal ainsi consumée par le feu désigne que toute réintégration corporelle se fait par l'action du feu qui est l'agent principal de toute dissolution.

(Le paragraphe suivant est barré et accompagné des mots "à revoir", en marge)

(41) L'Esprit actionne sur l'âme, et l'âme sur le véhicule corporel; le feu, véhicule des principes corporels après la retraite de l'âme ou du véhicule général actionné par le feu supérieur, cherche à se dégager de son enveloppe et à se réintégrer à son principe. Les parties se dissolvent aussitôt et se réintègrent à leur tour, et tant que cette Réintégration des principes corporels n'est pas complète, l'Esprit erre avant de commencer son passage dans le cercle sensible.

=====

Suite de la 6^{ème} Instruction du 24 janvier 1774

(42) Cette effusion de sang a enfin été opérée par le Christ en Jérusalem. Cet être divin voyant sa création attaquée par les esprits pervers dont les triomphes sur les mineurs augmentaient tous les jours, vint lui-même en personne /de sa propre volonté/ la défendre et opérer sur eux cette molestation pour laquelle l'homme avait été créé, les dépouiller de leur proie, les resserrer dans une plus grande privation et abrégier le cours des travaux pénibles que les mineurs réintégréés et non réconciliés avaient encore à opérer.

Il prit naissance dans le sein d'une femme vierge comme le commun des hommes. Il y vint revêtu de toutes ses vertus et puissances, mais il y fut conçu sans aucune opération physique matérielle, ce qui fait une immense différence avec la conception d'Abel opérée par Adam selon les lois physiques de nature.

Un corps ainsi formé ne devait subir qu'une Réintégration très succincte, aussi fut-elle très prompte puisqu'ayant été enseveli avec son corps matériel il ressuscita le 3^{me} jour avec un corps glorieux et incorruptible. Il avait toute l'apparence de la matière, puisqu'il but et mangea après sa résurrection avec ses disciples et qu'il se rendit palpable au toucher de l'un d'eux. Mais il était immatériel et d'une nature bien différente du premier, puisqu'il se transportait rapidement presque dans le même temps dans des lieux différents et éloignés, qu'il apparaissait au milieu de ses disciples dans des appartements bien clos et en disparaissait aussi subitement. Vraie image de la nature du premier corps de l'homme dans son premier état de gloire et d'innocence, il est né avec un corps sensible et matériel semblable à celui dont l'homme fût revêtu après son crime pour purifier les mineurs hommes de la souillure qu'ils contractent dans ce corps matériel opposé à leur nature et avancer d'autant leur Réintégration

corporelle et Réconciliation spirituelle. Il est ressuscité avec le même corps, puisqu'après sa Résurrection il portait sur lui les mêmes signes du supplice qu'il venait de subir, mais ce corps avait changé de nature et était devenu impassible. Les essences ou principes corporels étaient réintégrés et il n'en restait plus aux yeux de ses disciples que les apparences extérieures. Il resta trois jours dans le tombeau et l'Ordre nous enseigne que pendant ces trois jours, il alla opérer en Esprit les trois points importants de son avènement.

Le premier jour il descendit aux Enfers, c'est-à-dire il pénétra dans les abîmes de la terre pour y délivrer les mineurs qui y gémissaient, /détenus/ dans la captivité du prince des démons.

C'est là où il exerça sa double puissance en agissant sur eux en leur faveur et en molestant et resserrant davantage en privation le prince démoniaque et tous ses agents, il commença son œuvre dans ce séjour parce que les mineurs qui y étaient s'y trouvaient dans la plus grande oppression.

=====

7^e Instruction du vendredi 28 janvier 1774

(43) L'homme émané pour commander et régir la création universelle était revêtu de toutes les Vertus, Puissances et Facultés nécessaire pour opérer son œuvre; elles étaient désignées par les trois colonnes mystérieuses qui lui furent présentées par le Créateur lors de son émanation spirituelle du sein du Créateur, et encore lors de son incorporation temporelle matérielle, dans le premier temps ou à la première époque, ces trois colonnes placées au nord, au midi et à l'orient lui rappelaient les lois, préceptes et commandements dont il devait faire usage; dans la seconde, elles lui retraçaient les trois moyens ou Vertus qui lui étaient accordées pour réacquérir ce qu'il avait perdu par sa faute.

(44) L'homme a déchu de son principe d'émanation divine : 1^o, par sa négligence à faire usage de l'intelligence qui lui était donnée pour démêler les pièges des esprits pervers qui le tentèrent; 2^o, par le défaut de force et de courage qu'il devait employer pour les repousser; 3^o, par la présomption et l'orgueil qu'il a eu de vouloir s'égaliser au Créateur.

(45) Le Christ, par ces paroles : "Je détruirai ce temple et je le rebâtirai en 3 jours", semble vouloir nous faire entendre par ce nombre ternaire, qui ne peut se rapporter à des jours ordinaires, les trois routes indiquées à l'homme pour être remis à son principe de Création divine, il ne peut espérer d'y parvenir que par l'exercice des trois vertus opposées aux vices qui l'ont fait déchoir, qui sont la Sagesse, la Force et l'Humilité.

En étudiant ce qui lui est figuré par la colonne du midi, il acquerra la Sagesse et le Discernement pour discerner le Vrai et le Faux, le Bien et le Mal, enfin la véritable source d'où lui viennent les pensées qu'il sent naître en lui, puisqu'il sait qu'étant déchu il n'a plus de pensées à lui et qu'elles lui sont toutes suggérées ou par son intellect bon ou par l'intellect mauvais. Il doit donc donner ses premiers soins avant de donner l'acquiescement de sa volonté aux pensées qui lui sont suggérées, à connaître de quelle part elles lui viennent pour agir ensuite selon ses lumières.

Par l'étude de la colonne du nord, qui désigne la partie d'où lui viennent les secours supérieurs, il acquerra la force et le courage nécessaires pour adopter et faire jonction avec le Bien et pour rejeter le faux, le molester et s'en séparer, car il ne lui suffit pas d'avoir su discerner, il faut ensuite que sa volonté agisse et fixe son choix, il le fera bon s'il réclame avec force et persévérance les secours des agents supérieurs émanés par le Créateur pour le soutenir dans ses combats et qui lui sont désignés par cette colonne du nord.

Enfin, puisque c'est l'orgueil qui l'a fait déchoir, ce sera donc par l'humilité, la soumission et la confiance qu'il pourra être remis à son Principe il enquera ces Vertus par le

secours de la colonne d'orient. Il y trouvera la perpendiculaire qui l'unit avec le Créateur même d'où il est émané. Il se conservera par là en sagesse en intelligence, en force et en courage, pour accomplir son œuvre temporel et spirituel.

(46) L'homme ne peut pas réfléchir sur la nature de son être et sur ses facultés sans y découvrir un reste de sa grandeur originelle. La pensée dont il est susceptible, par laquelle il se transporte en Esprit dans toute la Création universelle, la parole qui lui est donnée par laquelle il fait connaître et opérer sa volonté par tout ce qui l'entoure, enfin toutes les facultés intellectuelles qui sont en lui, qui le distinguent seul entre toutes les classes des autres animaux, sa position même corporelle, marchant seul sans exception habituellement sur deux pieds la face haute, et formant une ligne perpendiculaire, emblème de sa correspondance spirituelle avec le Créateur, tout lui prouve la noblesse de son origine, la grandeur et la sublimité de son être dont il n'a pas perdu entièrement le souvenir. Il sent qu'il est en privation et enseveli dans les plus épaisses ténèbres, mais ce sentiment même lui annonce qu'il n'est pas fait pour y rester, que sa nature corporelle lui est contraire et étrangère qu'il est fait pour en sortir et pour jouir de ses premiers droits, s'il sait les réacquérir. Il répugne de penser que le Créateur infiniment juste, bon et miséricordieux, eût donné ou laissé à l'homme seul ce sentiment intime de sa supériorité et de la connaissance de lui-même, s'il devait rentrer au néant et ne jouir jamais par sa nature des avantages qui paraissent si visiblement être faits pour lui.

(47) Ces paroles du Christ pourraient se rapporter avec autant de vérité aux Principes corporels des formes, à leur action, leur destruction, et leur Réintégration, tous ces objets, quoique vus sous des points de vues différents ont néanmoins chacun les mêmes rapports. En effet, dans toutes ces actions particulières on y découvre la même loi ternaire qui a tout produit et par laquelle tout finira.

On l'aperçoit 1°, dans le nombre des trois essences spiritueuses d'où tout est provenu, Souffre, Sel et Mercure. 2°, dans l'union de ces trois essences spiritueuses prises ensemble 1, dans celle des trois éléments provenus des trois essences 2, et enfin dans l'union des trois principes corporels qui constituent toute forme matérielle, provenus à leur tour des trois éléments 3, nombre ternaire de forme ou sénaire /de création temporelle matérielle./

(Phrase barrée, entre crochets) [La même loi ternaire qui a coopéré à la formation /et à l'entretien/ des êtres corporels de vie passive opérera leur [*réintégration*] destruction et leur Réintégration.]

Cette loi ternaire qui a opéré la Création des formes est la même pour l'entretien de ces mêmes formes pendant la durée qui leur est prescrite, elle opère avec la même précision dans tous les êtres corporels de vie passive. On la trouve en comptant les essences spiritueuses 1, le véhicule de vie passive corporelle 2, et les esprits de l'axe qui ont produit les essences et le véhicule 3, autre rapport de la loi ternaire d'entretien des formes.

Lors de la création universelle, dans l'enveloppe chaotique étaient renfermées les trois essences spiritueuses produites selon la volonté du Créateur par les esprits de l'axe qu'il avait émanés pour cela, ils y avaient insérés aussi de leur propre feu un véhicule destiné à lier les essences entre elles, ces essences étaient en aspect les unes des autres dans un état d'indifférence jusqu'à ce qu'elles eussent reçu le principe de vie passive corporelle et de mouvement ou de réaction qui leur fut communiqué par la descente de l'Esprit majeur dans l'enveloppe chaotique, c'est ce véhicule /général/ supérieur, principe de vie passive corporelle qui actionne et réactionne sur les véhicules particuliers des êtres corporels qui y entretient par cette réaction continuelle la vie et la durée. Ainsi donc dans tous les êtres corporels matériels, chacune des plus petites parties qui le composent est liée par un véhicule particulier 1, ce véhicule particulier est entretenu et réactionné sans cesse par le véhicule général supérieur principe de vie passive corporelle, lequel à son tour n'agit dans la forme ou le corps qu'autant

de temps qu'il y est entretenu et maintenu par l'être spirituel majeur qui a présidé à la formation de l'univers et des corps qui y sont renfermés, de sorte que dès que cet être spirituel majeur suspend et retire vers lui la faculté agissante du véhicule supérieur qui entretient la vie passive corporelle des êtres de matière, l'action ou la vie de l'être corporel cesse, le véhicule particulier de chacune des parties qui constitue la forme n'étant plus actionné par le véhicule supérieur tend à se dégager de son enveloppe ou des essences qu'il tient en liaison. Dès qu'il en est séparé, les essences dépourvues de tout lien se désunissent et tombent en dissolution.

Ainsi la même loi ternaire de création a opéré la formation, entretient la durée des formes, opère leur destruction et la Réintégration des parties constituantes. La faculté de vie et d'action du véhicule principe de vie corporelle, suspendue et retirée par l'être spirituel majeur 1, le véhicule particulier de chaque partie corporelle dégagé de son enveloppe se réintègre dans les esprits de l'axe qui l'ont produit 2 et les essences ainsi dégagées de leur véhicule particulier, dissoutes et décomposées par cet abandon, se réintègrent à leur tour dans ces mêmes esprits de l'axe qui les ont aussi produit 3.

On trouve aussi un autre ternaire spirituel de cette manière. Les esprits de l'axe qui ont produit les essences et les véhicules particuliers 1, l'Etre spirituel majeur qui a présidé à la création et y a donné l'action, la vie et le mouvement 2, et l'Etre éternel divin Créateur de qui tout est émané 3.

=====

8^e Instruction du lundi 31 janvier

(48) Distinction importante à faire entre les êtres spirituels corporels, les êtres spirituels temporels, les êtres spirituels purs et simples qui dirigent le temporel sans être temporels et l'Etre spirituel divin Créateur de qui sont émanés tous les autres êtres.

L'Etre spirituel divin Créateur de toutes choses ne prend aucune part directement au temporel mais il a émané des êtres spirituels purs et simples et intelligents qui président et dirigent le temporel ou la Création universelle selon ses ordres et sa volonté; ces êtres qui nous représentent la partie surcéleste ont donc une double opération à faire, l'une purement spirituelle et l'autre spirituelle et temporelle, ils sont assujettis au temporel comme chargés de le diriger sans être assujettis au temps.

Les êtres spirituels temporels sont ceux qui renfermés dans l'espace de la création universelle, y ont une action purement temporelle à exercer, soit pour soutenir, défendre et diriger le mineur homme, soit pour veiller à l'entretien et à la défense de cette même Création universelle contre les attaques continuelles des esprits pervers.

Enfin les êtres spirituels corporels sont les esprits planétaires majeurs et inférieurs et les esprits de l'axe qui ont une action purement corporelle à opérer, n'ayant que l'intelligence nécessaire pour opérer ce dont ils sont chargés par le Créateur d'où ils sont tous émanés pendant toute la durée fixée par lui pour cette Création; mais n'étant que des êtres d'action corporelle ils sont dépourvus des facultés de pensée et de volonté.

(49) Le véhicule général qui anime chaque individu dans les trois règnes animaux, végétaux et minéraux, ainsi que les véhicules particuliers qui entretiennent chaque particule des corps ne sont point des êtres spirituels, ce sont de simples émanations des esprits de l'axe qui se réintègrent en eux après leur durée temporelle, ce sont des êtres de vie passive destinés simplement à l'entretien des formes.

Ces émanations de facultés produites par les esprits de l'axe ou véhicules des formes y sont insérées par eux selon la loi qu'ils en ont reçue, ils les retirent de même par devers eux selon la volonté du Créateur lorsqu'ils en ont reçu l'ordre de l'agent supérieur majeur chef de la Création temporelle.

Il y a donc une grande distinction à faire entre la nature des véhicules êtres de vie passive ou âme végétative sensible émanée des esprits de l'axe et insérés par eux dans tous les êtres corporels matériels; et celle des êtres spirituels dont nous avons parlé en commençant.

Ces véhicules ou âmes passives qui animent toutes les formes sont entre elles de nature bien différentes selon les espèces d'êtres corporels pour lesquelles elles sont destinées, il y a même dans chaque règne des variétés infinies, celui qui anime la pierre n'est pas de même nature que celui de la plante, quoique émané de la même source, ceux-ci sont bien différents de ceux qui animent les animaux, ces derniers diffèrent encore beaucoup de ceux qui animent l'homme; ils ont tous des propriétés distinctes supérieures les unes (*des*) autres. Ces véhicules êtres de vie passive portent avec eux dans l'être corporel qu'ils animent ce sentiment que nous appelons instinct dans les animaux, qui les porte à agir selon leur loi particulière à l'entretien, à la défense de leur forme et à la reproduction de leur espèce, on ne sera point surpris de la variété ni de l'étendue de ces facultés ou instincts lorsque l'on sait qu'elles sont des productions ou émanations d'êtres spirituels chargés par l'E(*ternel*) de cet emploi.

Ces véhicules ou âme générale passive de chaque être corporel n'ont chacun qu'une seule action à opérer lorsqu'elle est remplie selon leur loi particulière; ce véhicule, cette partie ignée qui anime l'être, est retirée et se réintègre sans retour dans l'esprit de l'axe qui l'a produit. Ces productions ou émanations des esprits de l'axe ne peuvent être que temporelles et momentanées; il n'appartient qu'au Créateur d'émaner de son sein des êtres spirituels intelligents et permanents, ce qui détruit le système absurde de la métempsycose.

Il en est de même des essences spiritueuses ou principes corporels des formes, elles n'ont de même qu'une seule action à opérer. Celles qui ont formé un corps ne contribuent nullement après la dissolution à la formation d'un autre corps; lorsque le véhicule ou principe de vie passive est retiré de la forme qu'il habitait, les véhicules particuliers qui servaient de lien aux principes corporels de chaque particule de l'individu et qui y étaient par l'opposition de leur nature dans un état de contrainte, cessant d'être réactionnés par le véhicule général de l'Etre, deviennent libres, ils tendent à se dégager de leur enveloppe. Les principes corporels, après leur départ se désunissent, se réintègrent dans les éléments, ceux-ci dans les essences spiritueuses, et enfin ces dernières dans les esprits de l'axe qui les ont produites; cette Réintégration des principes corporels et des éléments dans les essences est plus ou moins lente, mais il est à présumer que la Réintégration particulière des essences dans les esprits de l'axe qui les ont produites se fera tout à la fois après la durée fixée pour cette création universelle, de cette manière les principes corporels qui ont composés un corps ne peuvent coopérer à en former un autre, puisqu'ils se réintègrent chaque fois, et chaque être corporel nouveau exige une nouvelle production d'essences spiritueuses et de véhicules de la part des esprits de l'axe dont l'action est variée et multipliée à l'infini.

Mais comment expliquer l'augmentation de volume de terre dans certains endroits et surtout dans les cimetières, si toutes les particules se réintègrent ?

Autre proposition qui suit la première.

Il n'y a aucun acte temporel corporel qui ne soit précédé d'une action spirituelle. Il faut encore ici distinguer essentiellement action spirituelle, action temporelle et action corporelle, ce qui est dit ci-devant peut servir à faire comprendre ces distinctions.

=====

9^e Instruction du vendredi 4 février 1774

(50) Sur la double action universelle, image de la double action spirituelle divine.

Sur la nature de l'Etre spirituel mineur terrestre, sur son action et sa réaction, sur ses facultés et propriétés relatives aux esprits planétaires dont il reçoit les influences et l'action.

Sur la nature et propriété des trois essences spiritueuses, des trois éléments et principes corporels qui en proviennent, et leur action et réaction mutuelle, leurs applications et leurs rapports.

Explication de ces propositions.

(51) Nous appliquons aux trois essences spiritueuses, ou aux trois éléments et principes corporels qui en proviennent, les noms de Souffre, Sel et Mercure. Ces trois choses sont les principes de toute corporisation. Elles sont toutes mixtes et réunies ensemble, non seulement dans les corps, mais même dans la plus petite particule des corps, et sans cette union intime qui s'opère par le véhicule qui les lie, les corps ni les parties qui le composent ne pourraient subsister, puisque dès le moment que le véhicule inséré en elles par les esprits de l'axe qui les produisent en est séparé, les éléments constituant le corps se désunissent, se décomposent et se réintègrent dans les essences d'où ils proviennent.

Ces trois choses nommées Mercure, Sel et Souffre, représentent les trois principes constitutifs universels de création et de corporisation matérielle qui sont la partie solide, la partie fluide aquatique et la partie ignée, quoique ces principes universels se trouvent indispensablement réunis, comme nous l'avons dit, dans tous les corps quelconques, néanmoins nous appliquons chacun d'eux avec une distinction particulière à celui des éléments dans lequel il abonde le plus et encore aux parties des corps avec lesquelles on y aperçoit plus d'analogie, et aux couleurs qui les représentent. Nous y examinons leurs plans [ou places] pour mieux juger leur action.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de la création du général ou de la terre et de ce qui l'environne, quoique chaque particule de cette terre soit un mixte des trois principes universels, néanmoins, comme elle est le corps le plus solide et le plus pesant de la création, ce qui est prouvé par la place inférieure qu'elle y occupe, nous lui appliquons le Mercure comme représentatif du principe solide /et ténébreux/ désigné par la couleur noire que nous lui appliquons aussi. Nous appliquons le souffre tant au feu intérieur de la terre qu'au feu inférieur que l'Ordre nous enseigne être placé au-dessous d'elle comme un foyer toujours entretenu par les esprits de l'axe que nous nommons feu central ou feu incréé, lequel par son action toujours subsistante actionne sans cesse le feu intérieur, lequel est à son tour réactionné par le feu supérieur ou solaire, qui le tient en équilibre dans son centre. C'est par cette raison que nous appliquons au Souffre la couleur rouge comme représentative du feu agent principal de la nature.

Enfin nous appliquons le Sel à l'Eau dont il est le principe particulier, l'Eau ou l'humide grossier qui enveloppe la terre tempère l'action du feu qui en dissoudrait et diviserait les parties, comme le feu à son tour la défend de la destruction qu'occasionnerait l'Eau si elle restait exposée à sa seule action.

Dans le corps de l'homme et des autres animaux nous appliquons le Mercure /ou la Terre/ au solide ou à l'os qui fait la charpente du corps. Le Souffre ou le feu, au sang qui est le siège de l'âme passive corporelle, et le Sel ou l'Eau à la chair qui est l'enveloppe du corps et le défend de l'action intérieure et extérieure du feu.

Lequel des trois applique-t-on à la moelle des os que l'on peut regarder comme représentative des trois essences spiritueuses ?

D (après cette unique lettre, un espace blanc d'environ trois ou quatre lignes)

Dans les plantes et arbres on applique le Mercure au corps de l'Arbre, le Souffre à la sève qui en procure la végétation et l'accroissement, le Sel à l'écorce qui préserve l'Arbre des accidents journaliers.

Le Souffre ou le Feu est toujours placé au centre du corps mais le Mercure /ou le solide/ est toujours placé entre les deux autres essences et peut être envisagé lui même comme faisant

le centre des trois; c'est une loi générale de la nature qui n'est pas sans dessein, puisqu'il est le dépositaire de la double action; le Souffre et le Sel ou l'Eau et le Feu sont deux principes d'une nature si opposée qu'ils ne s'uniraient jamais sans un médium qui modère leur action réciproque et en lie les effets; le Mercure ou le corps solide terrestre qui constitue tous les corps est le médium si nécessaire. Il est l'être de double action puisqu'il reçoit d'une part et communique de l'autre. Il faut donc qu'il soit revêtu de propriétés plus considérables et plus puissantes que les deux autres principes pour pouvoir subir et résister à cette action et réaction continuelle.

Le général ou la terre nous représente dans le temporel ce que la création opère dans le spirituel; si on se rappelle que la partie inférieure de la terre, les abîmes, est celle qui est destinée à tous dans une plus grande p(*rivation ?*).

=====

(Le texte de la 10^e Instruction manque.)

=====

11^e Instruction du vendredi 11 février 1774

(52) Sur l'origine du Mal provenu de la pensée orgueilleuse des esprits majeurs premiers émanés et de la confrontation de leurs vertus, facultés et puissances avec celles du Créateur.

(53) De la nécessité de liberté dans les êtres spirituels intelligents pour qu'ils puissent rendre dans l'immensité divine un culte agréable au Créateur.

(54) Sur la prévarication du premier homme émané dans l'immensité temporelle pour gouverner la création universelle. Il avait un culte spirituel temporel corporel à y opérer pour la manifestation de la justice, de la puissance et de la miséricorde du Créateur, il reçut la loi en opérant sur le corps général terrestre, le précepte (*ou principe*) en opérant sur les habitants du corps général terrestre et du céleste, le commandement en opérant sur la création universelle; sa propre pensée orgueilleuse l'écarta de la ligne perpendiculaire, dans cet état il reçut impression de l'intellect démoniaque, et opéra par leur conseil une œuvre matérielle de confusion. S'étant séparé de la partie spirituelle bonne pour n'agir que dans le temporel, sa punition est d'être privé de cette partie spirituelle bonne qu'il abandonna alors. Par cette privation il a perdu la connaissance et la faculté des trois actes de puissance qu'il opéra devant le Créateur.

(55) Etres spirituels physiques non intelligents, êtres spirituels intelligents, le Créateur de toutes choses. Etres spirituels fixés, non fixés, et physiques en épreuve.

=====

12^e Instruction du mercredi des Cendres 16 février 1774

(56) Réception du F(*rère*) Baron d'Eyben aux trois grades symboliques et au grade de Me Elu.

=====

13^e Instruction du vendredi 18 février

(57) faite au F(*rère*) nouveau reçu sur les propriétés du simple et double triangle et du réceptacle qui en fixe le centre.

=====

14^e Instruction du lundi 21 février 1774

(58) La p(*remière*)re tenue devant le Fre Orsel à son retour.

Récapitulation de ce qui a été dit dans les deux dernières sur la valeur et les rapports des trois grades bleus et du grade d'Elu, du double triangle et réceptacle.

(59) Les trois premiers grades font allusion à la création universelle, tant dans sa division de générale terrestre, de particulière et d'universelle, que dans la division du terrestre céleste et surcéleste, et encore aux trois essences spiritueuses dans leur premier état d'indifférence qui ont produit toutes les formes corporelles contenues dans la création universelle, ce qui forme déjà trois points de vue différents.

(60) Ils font encore allusion à l'incorporation du premier homme dans sa forme glorieuse, émancipé pour diriger et commander la création universelle, pour la molestation des esprits pervers et leurs servir d'intellect bon, selon la volonté et la miséricorde du Créateur, s'ils n'avaient pas aggravé leur état, leur privation, en séduisant cet homme; aux trois puissances spirituelles dont il fut revêtu figurées par les trois caractères symboliques qui sont attachés sur la personne du récipiendaire et complétés par la ligne perpendiculaire qui représente le centre d'unité d'où émane toute puissance, vertu, faculté, propriété, représentées aussi par les 4 branches mystérieuses figurées autour des circonférences; en vertu de ses /trois/ puissances et tant qu'il resterait uni par la perpendiculaire au centre, il avait force de commandement sur le général, sur le particulier, et sur l'universel. Placé au centre de la création universelle figurée par les six circonférences du tracé, il avait, par ses trois facultés puissantes, autorité sur le terrestre, le céleste et surcéleste qui correspond au centre de l'immensité divine.

(61) Ils font aussi allusion à sa prévarication figurée par les cinq circonférences, par les caractères en noir que lui fait tracer le tentateur; à son expulsion du jardin d'Eden, paradis terrestre figuré par le centre des six circonférences et enfin à son incorporation dans un corps de matière qu'il vint prendre par ordre du Créateur dans le sein de la terre où il fut précipité en punition.

(62) Cette forme de matière dans laquelle il a été assujéti pour la punition de son crime pendant tout le temps de son expiation doit être envisagée sous deux points de vue bien différents, puisque d'un côté elle sert /de moyens/ aux esprits pervers en s'emparant des sens corporels de l'homme pour attaquer l'Etre spirituel mineur qui y est renfermé s'il se laisse dominer par les sens; et de l'autre elle sert de moyens à l'esprit bon chargé par le Créateur de la conduite du mineur qui y est incorporé, de se communiquer à lui par son intellect bon, lequel se fortifie et lui aide à repousser les attaques continuelles du pervers. Ainsi cette forme est tout à la fois la punition de l'homme et le moyen que la miséricorde du Créateur lui a ménagé pour le défendre des attaques de son ennemi s'il sait faire un bon usage de sa volonté et de sa liberté.

(63) Il est donc de la plus grande importance pour l'homme de commencer avant toutes choses à purifier sa forme, à la garantir de toutes souillures, à la garantir de tous les excès des sens de matière qui facilitent contre lui la communication de l'intellect démoniaque, puisqu'une forme ainsi préparée, purgée de toutes les impuretés de la matière, est bien plus propre à recevoir communication de l'intellect bon et à en retenir impression. C'est alors que, réunissant sa force propre à celle de son protecteur, il devient supérieur aux attaques de son ennemi, il y est même moins exposé, parce que l'habitude qu'il contracte avec le Bien est une molestation continuelle pour l'esprit mauvais qui se décourage dans ses attaques pour les diriger avec plus de succès contre les mineurs qui se défendent moins. A chaque pensée mauvaise que l'esprit pervers envoie à l'homme par ses agents qui lui servent d'intellect, nous pouvons nous le représenter comme épiaut l'usage que l'homme en fera. Si sa volonté y adhère, il s'efforce de s'emparer de cette volonté chancelante de l'homme et de toutes ses

facultés spirituelles pour le tourner entièrement au mal, et par cette habitude du mal il parvient à en faire un véritable intellect démoniaque semblable à ses agents qui lui sert à son tour à séduire les hommes ses semblables, ce qui se prouve par leur conduite journalière. C'est par l'attrait des plaisirs des sens que l'esprit pervers cherche à séduire l'homme qui est exposé à ce genre de séduction, tant qu'il est assujéti à ces mêmes sens matériels. Sa vie est donc un combat continu, c'est là sa punition. La première chute de l'homme, s'il néglige de se servir de sa force et des moyens qui lui ont été donnés pour se relever aussitôt, entraîne bientôt une autre, et l'habitude de tomber le jette dans l'abrutissement, dans l'oubli total de ses devoirs et de son existence spirituelle.

L'homme au contraire qui est vigilant sur lui-même et sur les démarches insidieuses de son ennemi, /ou/ qui ayant eu le malheur de tomber s'efforce promptement de se relever, contracte une habitude heureuse de se maîtriser. Le bon usage qu'il fait de ses forces, de sa volonté, le rend digne des secours de son compagnon, de son protecteur; leurs volontés s'unissent, il s'élève au-dessus de ses [*propres*] (*mot barré*) sens et devient bien plus propre à l'intelligence des choses célestes.

(64) Le premier homme incorporisé après la prévarication dans un corps de matière, mérita par son repentir sa réconciliation et de réacquérir une partie des droits dont il était déchu par son crime. Toute sa postérité peut donc prétendre aux mêmes grâces en prenant le même moyen. Mais la Réconciliation de l'homme tant qu'il est dans son corps de matière doit être pour le général moins regardée comme une Réconciliation que comme un commencement, ou une préparation, à sa parfaite réconciliation, qui ne peut être opérée qu'après la destruction et la réintégration de sa forme, et après qu'il aura fini son cours dans les trois passages que nous nommons Cercle sensible, visuel, et rationnel; cependant, ce commencement de Réconciliation qu'il est en son pouvoir de faire par le bon usage de sa liberté et de sa volonté pendant sa course élémentaire, peut le mettre en état de jouir dès cette vie d'une partie de ses droits en vertu de ses trois facultés puissantes qui sont restées innées en lui. Il en a été revêtu par un décret immuable du Créateur qu'il n'a pu lui retirer sans dénaturer son essence d'être spirituel mineur; il lui en a suspendu la jouissance parce qu'il s'en est rendu indigne par sa prévarication, mais la miséricorde du Créateur restitue dès cette vie une partie de cette jouissance, quand il lui plaît, à ceux qui s'en rendent véritablement dignes.

Cette restitution de puissance est figurée à l'Ouest, au Nord et au Sud par...(*Phrase inachevée*)

(65) Le grade d'Elu, par son rang quaternaire des grades de l'Ordre, désigne l'émanation spirituelle du mineur et son incorporation dans un corps de matière composé des trois essences ou principes corporels dont il fait le centre. Les anatomistes reconnaissent que le corps de l'animal a effectivement une vie active au bout de 40 jours dans le sein de la mère, ce qui vient à l'appui de ce nombre quaternaire d'émanation.

(66) Nous pouvons remarquer deux allusions différentes dans ce grade, celle de l'Être corporel et celle de l'être spirituel ou le mineur pour la première. Nous pouvons regarder ces trois premiers grades comme désignant les trois essences spiritueuses dans leur état d'indifférence dans le matras philosophique avant son explosion, et le grade d'Elu comme représentant le véhicule principe de vie passive inséré dans ces trois essences et en formant le centre, dont l'action est développée par l'esprit majeur dont la présence dans le chaos *imprima* l'ordre et le mouvement à toutes les parties qui y étaient contenues.

Pour la seconde, il nous représente l'être spirituel mineur occupant le centre de ses trois facultés puissantes innées en lui et représentées par ses trois facultés intellectuelles, la pensée, la volonté, l'action.

=====

15^e Instruction du vendredi 25 février 1774

(Willermoz a laissé une demi page blanche)

16^e Instruction du lundi 28 février 1774

(67) Sur les différentes sortes de temples qui ont paru sur cette surface terrestre et leurs allusions spirituelles.

Nous distinguons trois sortes de temples, celui d'Enoch sous la race de Seth, celui de Moïse parmi les Israélites et celui de Salomon en Jérusalem. Ces trois différents temples font allusion aux trois différentes et principales classes d'êtres spirituels intelligents qui ont opéré, qui président, et qui défendent la création universelle.

Le temple d'Enoch est tout spirituel, il n'a élevé aucun édifice matériel, il n'a eu pour objet que d'instruire la postérité de Seth de la Loi divine qui commençait à tomber dans l'oubli parmi cette postérité appelée enfants de Dieu, et en cela il fait allusion aux êtres spirituels divins de l'immensité divine qui ne prennent aucune part au temporel.

Le temple de Moïse ou le Tabernacle /l'Arche/ de l'alliance est /renfermée dans le Tabernacle/ ensemble spirituel et temporel; il fut construit par ordre divin, d'un bois incorruptible, incombustible, indestructible appelé bois de Sétim, ces propriétés des matériaux qui y furent employés annoncent la stabilité de cet édifice et combien il était supérieur à tous autres. En effet, c'est dans ce temple que le Créateur se plaisait à manifester sa puissance aux yeux de son serviteur Moïse, que Moïse venait s'instruire des lois cérémoniales du vrai culte pour en instruire à son tour les fidèles élus choisis par le Créateur. C'est enfin dans cette arche que furent déposées les fameuses tables de la loi que le Créateur donna à Moïse sur la montagne pour la conduite du peuple qu'il avait choisi par sa pure miséricorde pour y opérer visiblement la manifestation de sa gloire, de sa puissance et de sa justice. C'est par ces rapports frappants que nous voyons que ce temple élevé par Moïse fait allusion à la classe des êtres spirituels du surcéleste qui sont purement spirituels sans être revêtus d'aucune forme qui président et actionnent pour la conservation du temporel sans être eux-mêmes soumis aux lois du temps.

Enfin le temple de Salomon en Jérusalem est tout à la fois spirituel, temporel et [*matériel ou*] (*mots barrés*) corporel, il était tant par sa forme, que par ses dimensions et divisions et par les ornements qu'il renfermait une répétition exacte de toute Création universelle et du corps de l'homme même, il était spirituel puisqu'il avait été construit suivant les plans donnés par le grand Arch., puisque le jour de la dédicace la gloire du Seigneur vint visiblement se reposer sur l'Arche; il était temporel puisque c'était dans le Saint des Saints de ce temple que le Grand Prêtre venait opérer les lois cérémoniales du vrai culte et qu'il offrait dans l'intérieur du temple au nom du peuple les sacrifices que la loi [*apportée par*] de Moïse prescrivait, il était [*matériel*] corporel puisqu'il était construit avec des pierres et autres matériaux convenables pour lui donner forme, mais les pierres étaient d'une nature différente des autres puisque l'Ordre nous enseigne qu'elles furent trouvées dans les carrières toutes taillées et qu'on eut besoin d'aucun outil de métal pour les assembler, et en cela nous trouvons une allusion parfaite de ce temple avec la classe des élus spirituels célestes qui actionnent dans la création universelle et la dirigent; il sont spirituels par leur émanation du sein du Créateur, ils sont temporels et soumis au temps puisqu'ils sont dépositaires des lois du Créateur pour opérer selon sa volonté dans cette création pendant toute la durée qu'il lui a fixé, ils sont corporels parce que s'ils n'étaient pas revêtus d'une forme corporelle convenable à leurs fonctions, ils ne pourraient pas opérer leurs actions sur les autres êtres corporels

renfermés dans la création; mais nous devons mettre une grande différence entre la forme corporelle dont ces êtres spirituels sont revêtus et la forme corporelle matérielle dont l'homme a été obligé de se revêtir par la suite de son péché.

Instruction du mercredi 6 juillet 1774

(68) Le Créateur est en quelque sorte assujéti à la puissance binaire en ce que la réaction de la puissance perverse force pour ainsi dire sa puissance divine à agir sans cesse sur la mauvaise pour la contenir.

Ces deux puissances sont figurées par les deux colonnes, l'une de pierre ou de brique qui a résisté aux efforts du déluge, et l'autre de terre qui fut entraînée par les eaux.

(69) Quoique l'on distingue dans le Créateur quatre essences ou puissances divines, on ne prétend pas les borner à ce nombre de quatre puisqu'il est l'assemblage d'une infinité de puissances, de vertus et de facultés qui sont ses attributs, mais on entend parler seulement des 4 principales. L'homme ou le mineur étant émané de lui et formé à son image et ressemblance, doit donc pareillement avoir en lui une infinité de vertus et de facultés spirituelles non égales à celles du Créateur, mais en similitudes. Elles [*se manifestent*] sont figurées par la division quaternaire de la création où il devait les manifester, lequel nombre par son addition mystérieuse connue dans l'Ordre se rapporte à l'unité principe de toute création et émanation et au dénaire qui produit et embrasse l'infinité. Cette division est appliquée au terrestre, au céleste, au surcéleste et à la création universelle; cette dernière contenant elle seule les trois autres divisions, forme réellement une 4^{me} division bien distincte que nous appliquons à l'immensité divine dominant et dirigeant les trois inférieures. Ces trois dernières sont du domaine propre de l'homme, mais il n'en peut faire usage qu'en réclamant la première, qu'il peut obtenir par la confiance en son principe et par les autres moyens qui lui sont conservés. Ainsi, dans ce sens il les possède toutes les 4 en similitude puisqu'il est en son pouvoir de s'assurer la première qui peut seule donner la force et l'action aux 3 autres. L'homme a perdu l'usage mais non la propriété de sa puissance, mais si sa puissance est quaternaire en similitude de son principe, les moyens de la réacquérir doivent porter le même nombre et être pareillement quaternaires; et en effet elles sont figurées au nombre quaternaire sur sa forme corporelle par les 4 organes principaux qui sont le cœur sur lequel se fait la plus forte impression du sensible, les yeux par lesquels il obtient la conviction, les oreilles par lesquelles il acquiert l'interprétation de ce qu'il a vu et senti, et enfin la parole par laquelle il opère et manifeste le résultat ou le produit des trois autres. De même que les trois puissances spirituelles qui sont innées en lui peuvent être regardées comme passives relativement à la première divine /et active/ qui les met en valeur, de même aussi on peut distinguer parmi les 4 moyens ou organes corporels qui lui sont donnés pour réacquérir celui de la parole comme l'actif sur les trois autres qui à cet égard sont passifs. Ces 4 moyens furent aussi désignés, et dans le même ordre, par les 4 portes /du tabernacle/ que Moïse fit construire par Betsaleel. Celle d'Orient représentait la puissance de l'immensité divine ou universelle et était vraiment dominante et active sur les trois autres. Celle d'Occident faisait allusion à la puissance inférieure terrestre. Celle du Midi à la P(*uissance*) céleste et celle du Nord à la P(*uissance*) surcéleste. C'était selon l'ordre de cette division que Moïse dirigeait son travail.

(70) Moïse ordonna à Betsaleel de construire le tabernacle de bois de Sétim appelé incorruptible suivant le plan qu'il lui en donna et qu'il en avait reçu lui-même sur la montagne. Et Betsaleel trouva sans peine ce qui était nécessaire pour l'exécuter. Ce temple, ainsi que celui de Salomon, était une figure du temple universel ou de la création dont le temple ou corps de l'homme est aussi une répétition. Moïse, en l'ordonnant, fait le type du Créateur qui

ordonna aux esprits de l'axe central de produire d'eux les essences /spiritueuses/ fondamentales pour la construction de son temple universel. Betsaleel fait le type des esprits de l'axe central qui opérèrent aisément la puissance qui était innée en eux. L'incorruptibilité du bois de Sétim désigne la pureté et la stabilité de ces essences fondamentales dont l'action se soutiendra pendant toute la durée prescrite par le Créateur.

=====

Ordre des matières traitées /sommairement/ en assemblée
7bre (Septembre)

(71) L'émanation des esprits premiers; /libres/, leur prévarication, leur punition, création de l'univers physique par poids, nombre et mesure pour les contenir en privation; immutabilité dans leurs facultés et puissance, changement des lois d'action, motifs de leurs efforts pour détruire, quelle était leur destination dans ce lieu de privation, quel moyen le Créateur leur avait donné pour être réintégrés, l'abus qu'ils en ont fait.

(72) Emanation et émancipation du mineur dans un corps glorieux et incorruptible, l'homme devient l'aîné des aînés. Quelle est sa nature, en quoi il est l'image et la ressemblance de Dieu. Quelle était en cet état sa dignité, sa puissance et ses fonctions dans la création, quelles étaient les lois, préceptes et commandements qu'il reçut. L'abus qu'il en fit et sa prévarication, placé au centre il y exerce sa puissance, il est étonné de sa grandeur, l'orgueil commence à s'emparer de lui, il commence à déchoir et devient susceptible de recevoir impression de l'intellect dém(*oniaque*); le dém(*on*) profite de son trouble, et lui apparaît sous une forme séduisante mais imparfaite, il le tente d'opérer l'acte /inné/ de sa puissance par des lois contraires à celles qu'il a reçues. L'homme néglige les moyens de reconnaître son ennemi. Première punition de sa pensée orgueilleuse, il opère selon le conseil démoniaq(*ue*), il en résulte un fruit de ténèbres imparfait; il somme le Créateur de sa parole et l'ouvrage ténébreux est consommé, son ennemi triomphant l'abandonne, il reconnaît aussitôt mais trop tard son aveuglement et son crime, il est puni, précipité dans les abîmes de la terre, son corps devient obscur et ténébreux, il change de nature, il perd sa puissance et ses connaissances, il occasionne un grand changement dans les lois de la création, il devient soumis avec Eve aux lois ordinaires de la reproduction matérielle; la terre est maudite par rapport à lui; elle ne lui produira que des ronces et des épines, il est condamné à la cultiver. D'aîné il devient le cadet, et soumis à l'ennemi qu'il commandait en sa qualité d'être spirituel car il le dominait par les lois de son émanation, enseveli dans la matière il devient son esclave; ses sens deviennent ses propres tyrans et les organes de l'action continuelle de son ennemi.

Déchu de son état et de ses connaissances il sent amèrement la privation où il est plongé, il marque ses regrets mais son repentir est [*encore*] (*mot barré*) imparfait, l'orgueil le domine encore. Dans l'aveu de sa faute, il présente l'ennemi qui l'a séduit comme le premier coupable. La miséricorde divine tempère la rigueur de sa justice, elle le soutient, le console dans son affliction; elle lui prépare les moyens d'un sincère retour, [*mais sa Réconciliation reste imparfaite*] (*phrase barrée*) en lui faisant représenter le fruit de son crime, il le reconnaît, il en fait l'aveu avec humilité, sans réserve et sans détour; il en connaît toute l'énormité, il en marque le plus vif repentir, il se soumet avec résignation à la peine méritée, mais sa Réconciliation reste imparfaite, il fallait une victime plus pure à la justice du Créateur.

(73) Il cultive la terre mystérieuse à laquelle il est uni, les sens auxquels il s'est assujéti le tyrannisent, son ennemi lui offre encore le plaisir dans la source de ses peines; l'insensé s'aveugle sur l'usage qu'il en doit faire, il s'y livre avec excès, et se prépare encore de nouveaux tourments. Il opère dans ce délire avec sa compagne la reproduction d'un mâle et de deux femelles; l'intellect démo(*niaque*) préside à leur formation, leur conduite future s'en

ressentit et fournit une leçon frappante aux gens mariés. Il tombe ensuite dans un abattement inconcevable, dans un dégoût extrême de son existence. Il revient enfin à lui, il reconnaît tout le mal qu'il s'est fait par l'excès auquel il s'est livré. Il prend une résolution ferme et plus durable, de s'en défendre et d'agir mieux selon les vues de son Créateur. Au bout de sept ans il la met en exécution, il opère avec Eve sans excès, et passion, la reproduction matérielle d'Abel; un être juste vient habiter cette forme, il est doué de dons et de facultés puissantes, il est destiné à opérer la Réconciliation parfaite de son père. Adam veut rendre un culte pur au Créateur : il se fait assister par ses deux fils Kaïn, Abel; Abel offre son corps en sacrifice. La victime est acceptée. Kaïn, poussé par l'esprit démoniaque, se livre à l'envie, à la jalousie, contre son frère Abel et prend la résolution avec ses sœurs de l'assassiner. Et bientôt, en présence de son père et de ses sœurs il lui porte trois coups mortels. La douleur d'Adam de voir l'un de ses fils tué par l'autre est inconcevable. Il voit dans cet attentat le fruit et la peine de son crime. Il se soumet avec résignation à /toutes/ celles qu'il a mérité, mais il est bientôt rassuré : le sacrifice d'Abel et sa propre soumission aux décrets du Créateur opèrent sa parfaite Réconciliation avec lui; et Abel devient le type de celle que le Régénérateur Divin devait opérer dans les meilleurs(?) temps en faveur du genre humain.

=====

Questions diverses

(74) *D(emande)* : Du temps, de ses divisions et de son nombre.

R(éponse) : Le temps a commencé à l'époque de la création universelle, et finira avec elle; car avant cette époque tout étant dans l'unité, il n'y avait point de temps pour l'action spirituelle, mais dès que les esprits pervers ont attaqué cette unité, en cherchant à la diviser, et ont mérités par là d'en être séparés, dès lors l'espace et le temps ont été créés; l'un pour contenir leur action mauvaise, et l'autre pour en fixer la durée dans les bornes qui leur furent prescrites par la justice et la miséricorde du Créateur. Tout ce qui émane directement du Créateur participe à son essence et reste, dès l'instant de cette émanation, éternel comme lui, c'est-à-dire acquiert dès cet instant une éternité future, une existence indestructible. Il n'en est pas de même des productions des êtres secondaires; elles doivent être bornées dans leur nature et dans leur durée, sans quoi ils seraient aussi puissants que le Créateur, et par conséquent il n'y aurait point d'unité, mais au contraire la matière qui forme tous les corps de cet univers exposés à l'action mauvaise des esprits pervers, n'étant qu'apparente, et cette apparence n'étant qu'une production d'êtres secondaires, [*qui ne peut être éternelle*] (*phrase barrée*) elle doit avoir reçu nécessairement des bornes pour sa durée, qui l'empêchent d'être éternelle. Or, ces bornes sont ce que nous appelons le temps. Il s'ensuit donc que la matière et l'action du principe immatériel qui l'anime et la soutient; que les êtres secondaires qui ont produit ses essences primitives ainsi que tous les êtres préposés par le Créateur pour actionner dans cet univers physique, sont soumis à la loi universelle du temps jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. Avec cette différence; que la matière et les corps qui en sont formés rentreront dans leur néant, par leur Réintégration dans les êtres qui les ont produits, au lieu que tous les êtres émanés directement du Créateur rentreront dans l'éternité spirituelle qui constitue leur essence.

(75) Le nombre sénaire est donné à la création universelle, ainsi qu'à tous les êtres [*animaux*] (*mot barré*) de vie passive qui y sont contenus, parce qu'il est l'image de l'action et de la réaction qui lui a donné et lui entretient la vie et le mouvement, soit que nous regardions ce nombre comme l'image des six pensées divines ou des six actes divins qui ont opéré la facture de l'univers; soit que nous le regardions comme le résultat de l'addition mystérieuse des trois facultés Divines qui l'ont opéré, soit enfin que nous le regardions comme l'image du principe

ternaire qui a inné [*la Vie ou*] (*mots barrés*) le principe d'action dans les formes, et celle de l'esprit majeur qui lors de sa descente dans le chaos par ses trois facultés puissantes divines sur ce principe ternaire y opéra une réaction qui donna la vie et le mouvement à tout ce qui y était contenu, ce qui nous est représenté par le triangle inférieur et par le triangle supérieur; nous y retrouverons également ce nombre sénaire de formation des êtres et de leur entretien. Si ce nombre appartient ainsi à la création universelle, nous pouvons donc l'appliquer aussi au temps, qui lui est intimement lié et qui, sans être un être distinct, est l'expression des bornes de sa durée.

Mais il est important de remarquer que l'astre solaire qui, par son action universelle sur tous les êtres de végétation dont il opère la vie, qui est pour nous l'image du principe de réaction sénaire, porte lui-même partout dans les différentes divisions du temps ce même nombre sénaire. Car nos années temporelles sont marquées par la révolution entière de cet astre autour de notre terre, et nos jours par son cours périodique et journalier. Or, notre année ordinaire est composée de 365 jours et quelques heures qui au bout de quatre années complètent un jour. Ces heures commencent donc chaque année un jour que nous pouvons compter et joindre aux 365 précédents qui sont complétés sans elles; or le produit de 366 est - 15 - 6. De plus, chacun de ces jours est composé de 24 heures dont le produit est 6. Chaque heure est composée de 60 minutes et chaque minute de 60 secondes. Nous n'y comprenons point les mois parce que leur division n'est point réglée par le soleil. Si nous joignons encore à cette division de temps, celle du temps journalier divisé par la loi spirituelle par quatre intervalles de six en six heures, nous y trouverons encore un nouveau motif de donner au temps le nombre sénaire de la création universelle.

(76) Le temps spirituel ou pour l'esprit n'est que l'intervalle qui se trouve entre deux actions. Car tant que dure l'action de l'esprit, il en est si fort occupé qu'il ne s'aperçoit aucunement du laps du temps, mais dès que l'action spirituelle cesse, l'être est dans un état de mort. C'est alors qu'il sent sur lui s'accomplir la loi du temps. L'esprit de l'homme ou le mineur ne peut être ici-bas toujours en action. On a donc raison de dire qu'il est soumis comme tous les autres êtres de la nature à la loi du temps. Mais pour l'esprit pur et simple dégagé de tous sens de matière, il n'y a point de temps parce qu'il est toujours en action; elle est à la vérité tout à la fois spirituelle et temporelle, parce qu'il est assujéti à opérer dans la région du temps quoiqu'il soit par sa nature et son action supérieur au temps.

=====

Diverses notes pour l'Instruction du...

(Titre inachevé)

(77) Sur les nombres divins et les nombres temporels.

Sur le nombre quaternaire de l'homme et des esprits purs.

Sur les quatre actes de puissances de l'homme.

Sur la différence entre la prévarication des pervers et celle de l'homme.

L'homme reçut la loi, le précepte et le commandement; il lui est enjoint : 1° d'adorer Dieu seul. 2° d'aimer son prochain. 3° de ne pas prendre le nom de Dieu en vain.

Tout a été créé par nombre, poids et mesure dans le spirituel comme dans le corporel élémentaire.

Peine du corps, de l'âme et de l'esprit; elles s'opèrent pour l'esprit dans les trois cercles universels, savoir dans le cercle mineur, intellect, et esprits majeurs.

(78) L'homme dégradé par l'abus de ses facultés a perdu toute communication directe avec le Créateur, mais elle lui est rendue indirectement par l'esprit majeur, qui le dispose par son intellect.

L'esprit majeur éprouve une souffrance lorsque son intellect est rejeté par le mineur; cet intellect rejeté se réintègre dans l'esprit qui l'a émané pour s'y purifier.

(79) La forme de l'homme est ternaire dans sa division et dans le nombre de ses principes constitutifs provenus de la matière première, placée entre le chaud et l'humide; elle est animée corporellement par les trois essences animales /ou esprits vitaux/ Mercure, Soufre et Sel; l'actif au Mercure, le végétatif au Soufre; le sensitif au Sel.

Les trois essences animales et les trois principes corporels, solide, fluide et l'enveloppe forment un nombre sénaire qui est complété par le mineur qui le rend corporellement et spirituellement septénaire.

La forme de l'homme est encore ternaire par le solide, le fluide et la chair; elle devient quinaire par les nerfs et les cartilages, elle devient sénaire par la moelle, neuvaire par les trois essences animales, enfin dénaire par l'union du mineur à la forme pour représenter un seul individu.

=====

Réflexions tirées des principes de l'ordre des Philosophes Elus Coëns sur les nombres

(80) Les nombres sont l'expression de la valeur des êtres, le signe sensible et en même temps le plus intellectuel que l'homme puisse employer pour distinguer leurs classes et leurs fonctions dans la nature universelle; tous les êtres, tant de la nature spirituelle que de la nature élémentaire, ont chacun un nombre qui est celui de la classe à laquelle ils appartiennent par la loi de leur émanation, ou de leur création.

Tous les nombres sont composés de l'unité qui les produit multipliée par elle-même; ils sont tous simples, entiers et parfaits. Les fractions ne peuvent s'appliquer qu'à la matière ou aux calculs /à ses résultats/ qui se font sur elle parce qu'elle est composée, mais nullement aux êtres simples et indivisibles qui proviennent de l'unité.

Tous les nombres, à quelque degré qu'ils soient multipliés, rentrent dans les 10 premiers, savoir : 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10., lesquels à leur tour rentrent dans les 4 premiers : 1. 2. 3. 4. qui en sont les générateurs, ce qui se prouve par l'addition géométrique des uns et des autres. D'où il résulte que un multiplié par son carré produit 4, que ces quatre nombres primordiaux contiennent tous les autres en eux, qu'ils sont les seuls nombres divins et coéternels puisqu'ils sont le signe qui représente sensiblement à l'intelligence de l'homme la quadruple essence divine; il s'ensuit encore que les six nombres suivants qui complètent la décade ne sont que des nombres temporels dont la loi particulière à chacun n'a point été manifestée dans l'immensité divine avant le commencement des temps. Il est donc essentiel, si on ne veut point tomber dans la confusion lorsqu'on se livre à l'étude des nombres et à leurs différentes applications de ne jamais confondre le dénaire divin compris dans les 4 *p(remie)rs* nombres coéternels, avec la décade entière temporelle; il n'est plus donné à l'homme depuis sa chute de connaître le premier; il peut obtenir par intervalle quelques légères lueurs, mais c'est une faveur spéciale, au lieu qu'il doit faire tous ses efforts pour bien connaître le second qui n'est qu'une faible image du premier, puisque ce n'est que par lui qu'il peut connaître sa propre essence, ainsi que la loi et les propriétés de tous les êtres de la nature. Il est si vrai, qu'il ne faut jamais confondre le dénaire divin avec le dénaire temporel, que les 4 nombres qui constituent le premier ont une valeur et des propriétés toutes différentes dans le second, car la loi qui s'opère dans le divin est bien différente de celle qui s'opère dans le temporel malgré les rapports qui les lient, puisqu'elles proviennent de la même source. Enfin, il y a encore cette différence entre le premier et le second, que dans les 4 nombres qui constituent le dénaire divin, tous les nombres y existent en puissance sans aucune manifestation distincte des six autres, au lieu que dans le second, ils y sont en actes, la loi particulière de chacun y étant

manifestée sensiblement. Pourquoi cela ? Parce que, dans l'immensité divine, tout était 4, qui est le vrai nombre /de toute/ émanation spirituelle divine, provenant d'un centre universel un et de l'action et réaction divine de 2 et de 3. En effet, le nombre un appartient à la pensée qui est attribuée au père Créateur; le nombre deux à la volonté ou au Verbe divin qui commande l'action, attribuée au Fils; le nombre trois à l'action même qui dirige l'opération, attribuée au St Esprit; et enfin le nombre 4 à l'opération qui est la naissance spirituelle et l'émanation distincte de tous les êtres spirituels sortis du sein du Créateur et qui existaient de toute éternité en lui. Et comme le Créateur éternel ne peut pas être un instant sans créer, et qu'il ne peut créer que par l'action des trois facultés puissantes qui le constituent, il en résulte que 4 est le produit de l'unité ternaire divine et qu'il est coéternel avec cette unité même, ce qui nous prouve l'image et la ressemblance des êtres spirituels 4^{res} (*quaternaires*) avec cette unité et cependant leur infériorité et leur dépendance d'elle. Mais nous sentons en même temps combien grande doit être la puissance de ces êtres spirituels 4^{res} (*quaternaires*) tant qu'ils restent unis à l'unité qui les a produits puisqu'ils participent, par leur émanation, à sa propre nature et que par elle ils complètent la quadruple essence divine ou le dénaire divin; mais au delà de ce 4^{re} (*quaternaire*) divin, il n'est pas possible de rien concevoir de plus dans l'immensité divine, puisque tout ce qui existe dans la nature spirituelle est renfermé dans ce nombre, au lieu que dans la création universelle tous les nombres du dénaire temporel s'y manifestent par une loi, une action et des propriétés particulières; ce grand ouvrage de la création ayant nécessité dans la classe générale des êtres spirituels des fonctions différentes pour la former, l'entretenir et la défendre, il doit y avoir eu alors parmi eux, distinction de nombres comme il y avait distinction d'action temporelle; mais l'homme, le dernier émané de toutes les classes d'êtres spirituelles, n'ayant été par conséquent souillé par l'aspect d'aucun crime, fut le seul qui y fut envoyé revêtu de sa puissance divine et de son nombre simple 4^{re} (*quaternaire*) divin et par lequel il exerçait sa propre autorité, et c'est en cela qu'il fut véritablement l'image et la ressemblance divine dans cette création universelle, et l'homme dieu de la terre avec pleine puissance et autorité sur elle, ainsi que sur tous les êtres qui étaient destinés à actionner sur elle.

Quoique j'ai dit plus haut que les 4 nombres primordiaux sont les seuls divins coéternels, je n'ai pas prétendu inférer de là que les autres nombres distincts qui complètent la décade ne sont pas aussi coéternels. Au contraire, je dis que tous les nombres sont coéternels en Dieu car tous les nombres possibles, à quelque point qu'ils soient multipliés rentrent dans la décade. La décade elle-même, ainsi que le quaternaire divin qui la contient, ne sont composés que d'unités. Or, Dieu est un; tous les nombres sont donc coéternels en celui qui est un.

Il y a une distinction très importante à faire dans les nombres entre l'unité qui commence la décade et celle qui la finit; c'est-à-dire entre un et dix, ou 1 et 10 /ou ① /. Ils sont l'alpha et l'oméga, le principe et la fin, le centre producteur et le tout. Aussi l'un est désigné par un caractère simple, et l'autre par un caractère composé ou double, et ce double caractère ajouté au dernier, ne lui donne aucune valeur, car à 9 ajoutés un, le produit sera le même. Mais voici en quoi consiste l'immense différence qui est entre eux. 1 ou l'unité première nous représente le centre unique et nécessaire existant par soi, qui de rien a tout produit hors de lui par sa propre puissance, et le 10 ou l'unité dernière nous représente cette même unité dans laquelle tout doit rentrer sans néanmoins y être confondu, qui du centre de son immensité figurée par le zéro veille et actionne pour l'entretien et la défense de tout ce qu'elle produit. En un mot, 1 est l'unité divine principe producteur, et 10 est cette même unité qui embrasse et contient toutes ses œuvres.

=====

Notes sur la valeur des nombres

1 - Unité, ou puissance unique universelle, principe de toute création, de toute émanation et puissance spirituelle.

2 - Nombre binaire, ou deux unités /spirituelles ou corporelles,/ sans lieu ni forme, ni centre, principe de contradiction et de confusion.

3 - Nombre de /la/ puissance ternaire qui préside [*aux*] /à toutes/ formes et incorporations; nombre des esprits revêtus de cette puissance qui ont produit les essences spiritueuses, principes des éléments et des corps apparents qui forment la matière. Nombre des trois vertus et puissances divines innées dans l'homme, dont il fut revêtu au moment de son émancipation en recevant les lois, préceptes et commandements du Créateur en vertu desquels il devait opérer sur la création universelle et dont il ne peut plus faire usage sans réacquiescer la puissance quaternaire dont il a déchu par sa prévarication.

4 - Nombre quaternaire /d'émanation/ ou puissance mineure représentant les quatre puissances divines accordées à l'homme /en ressemblance divine/ dans son premier état de gloire et de pureté, par la vertu desquelles il devait opérer sur la création universelle.

Nombre quaternaire de facultés divines, innées dans l'homme comme image de Dieu, représentées par la Pensée, le Verbe ou la Volonté, l'action et l'opération produit des 3 p(*remiè*)res. Nombre quaternaire de forme corporelle représenté par les trois essences spiritueuses, qui ont produit les 3 éléments, ou par les trois principes corporels qui en proviennent : Mercure, Soufre et Sel, et leur véhicule ou principe de vie spirituelle qui les unit et en occupe le centre.

5 - Nombre quinaire des esprits pervers et des mineurs qui laissent subjugué leur volonté par eux, acquis par l'addition de l'unité ou volonté mauvaise au quaternaire spirituel inné dans tous les esprits revêtus des 4 puissances et facultés divines. Il devient aussi binaire, considéré dans l'union de son être spirituel produit bon dans le principe par l'unité divine, avec l'unité mauvaise et contradictoire qu'il a acquis depuis.

Ce nombre annonce encore celui des parties matérielles qui constituent le corps de l'homme et de tout animal, savoir : les os, le sang, la chair, les cartilages et les nerfs. Ce nombre prouve l'empire que l'esprit pervers ou quinaire exerce sur la matière et surtout sur le corps de l'homme animé spirituellement, il s'insinue dans la forme qui est son domaine pour attaquer plus vivement l'esprit /mineur/ qui y est enfermé mais qui, pour sa honte est défendu par le bon compagnon de celui qui réclame son assistance.

On sentira que le corps de l'homme est véritablement le domaine de l'esprit pervers si l'on se rappelle qu'il a été produit par une volonté et une opération quinaire.

6 - Nombre sénaire de création, et de puissance animale.

Diverses notes

(81) L'homme doit étudier sa propre nature pour connaître son origine, sa fin et par là ses devoirs.

L'homme, étant image et ressemblance de la Divinité, devait en manifester les perfections dans le monde temporel; il était le Dieu temporel.

Il n'a pas cru conserver le gouvernement qui lui était confié, il a dû être remis en d'autres mains; de dominateur qu'il était, il est devenu l'esclave des esclaves.

Adam ne peut être réintégré dans ses droits primitifs avant que le cercle des mineurs souillés par son crime n'ait fini son expiation temporelle. Il doit participer jusqu'à la fin à la peine qu'il a causé.

Il a été régénéré, ainsi que tous les hommes ses descendants, par le Christ qui a procuré à tous une seconde naissance spirituelle; la grâce de sa Régénération a procuré sa Réconciliation personnelle; mais sa Réintégration dans ses droits est retardée jusqu'après la purification universelle de sa postérité.

Le Christ est venu au milieu des temps opérer sur le passé, le présent et le futur, ce qui est appelé les trois mondes, et qui est désigné par les trois jours dans le tombeau. Il a aussi opéré dans le cercle sensible, dans le visuel et dans le rationnel, pour l'humiliation des pervers.

Le Christ, en remplaçant l'homme, est venu remplir sa tâche de justice divine sur les pervers et, de plus, sa miséricorde sur l'homme.

Les mineurs sont les frères d'Adam selon l'esprit, et ses enfants selon la chair, il faut que son crime soit expié par le cercle entier, mais le cercle entier ayant participé à la souillure, il fallait qu'un être pur naquît selon la chair pour satisfaire pour elle pleinement à la justice.

=====

Matière d'instruction pour le mercredi 23 8bre (*Octobre*)

(82) Il est important de se former une idée nette de l'Ordre et des devoirs particuliers qu'il impose.

L'Ordre forme sur cette surface une circonférence particulière qui est le réceptacle des actions spirituelles célestes, dans laquelle sont admis tous les hommes qui désirent sincèrement y entrer, dont chaque individu forme un point, et l'esprit divin fait le centre.

L'action de l'Esprit, étant universelle, sans borne de temps ni d'espace, se manifeste sur tous les points individuels de la circonférence, en longitude et en latitude, par autant de rayons qu'il y a de points individuels dans la circonférence.

Cette circonférence étant purement intellectuelle, sa division l'est de même : elle doit être relative aux dons et vertus de l'Esprit et à son nombre septénaire, ce qui établit les sept classes ou les 7 grades de l'Ordre, figurés par les 6 cercles ou divisions intérieures, ce qui présente un rapport marqué avec la montagne de Sinaï qui était divisée en sept parties, images des sept Cieux, et son sommet image du surcéleste, et présentait aussi une autre division ternaire; le bas où était le camp, cercle sensible; le milieu où s'arrêta Josué, cercle visuel; et le haut où monta Moïse, cercle rationnel, dominé par le surcéleste avec lequel il communiquait ainsi qu'avait fait Adam dans son état de gloire.

Nous savons que tout, dans la nature élémentaire, est figure et répétition de choses d'un ordre supérieur, nous sommes donc fondés /à considérer/ cette circonférence formée par les membres de l'Ordre, comme une image de la circonférence spirituelle formée par les sept agents principaux planétaires chargés par l'E(*ternel*) Créateur de diriger et défendre cette création universelle. Je ne peux point dire qu'ils forment entre eux dans l'espace une circonférence locale, nous savons le contraire, mais seulement une circonférence d'unité d'action.

(83) L'homme, dans son état de gloire, avait été établi par le Créateur pour en être le centre. Comme agent immédiat de la divinité il en manifestait l'action et la puissance dans le temporel. Il avait la puissance de commandement sur les agents principaux chargés des détails du gouvernement temporel. Du centre de cette création, il dominait parfaitement sur eux comme homme Dieu de la terre. Par sa chute il parcourut l'espace pour venir ramper sur cette surface, il devint leur inférieur quoique conservant toujours innée en lui la supériorité originelle qu'il avait sur eux.

Il faut donc aujourd'hui pour retourner à ce centre dont il est descendu, qu'il remonte par le même chemin et qu'il paie à chacun de ses agents principaux le tribut d'expiation et de

justice qu'il s'est imposé pour recouvrer les sept dons spirituels qu'il possédait dans la plénitude.

C'est ce tribut d'expiation et de justice que l'homme doit commencer à payer ici-bas, quoiqu'il ne puisse pas l'acquitter pleinement tant qu'il est lié à cette forme de matière qui l'expose sans cesse à de nouveaux dangers. Son travail ici-bas est de se purger avec grand soin des sept vices ou péchés capitaux opposés aux sept vertus qui peuvent seules lui procurer les sept dons de l'Esprit.

Chacune des classes de l'Ordre offre une image de cette expiation et comme l'homme est exposé à pécher spirituellement et corporellement, il est donc assujéti à une expiation spirituelle et à une purification corporelle, l'une et l'autre doivent être aussi unies que les deux natures par lesquelles il pêche.

L'orgueil est le crime de l'esprit, c'est donc par l'humilité la plus profonde devant le Créateur, qu'il faut le combattre. Les sens nous font la guerre, il faut donc les mortifier. S'humilier, veiller sur soi et prier sont donc les devoirs principaux de tous les membres de l'Ordre.

La prière doit être vocale, elle doit être l'expression de la faculté de parole qui constitue l'homme ressemblance divine; elle doit être précédée d'un examen de sa conduite, d'un aveu de ses fautes, /de l'exposé de ses besoins/, et accompagnée d'une demande des secours nécessaire.

(84) Le premier cercle de la circonférence de l'Ordre représente et contient tous ceux qui sont admis dans la p(*remière*)re classe, et fait allusion au peuple élu par le Créateur dans la postérité d'Abraham. L'Ordre n'opère dans ce grade préparatoire que pour la purification de la forme et impose le devoir de toutes les pratiques qui peuvent tendre à cette purification et préparer à une élection plus particulière, il fait aussi allusion au cercle sensible dans lequel le mineur opère pour se purger de toutes les affections animales corporelles qu'il a contracté par son union avec sa forme matérielle.

Le second cercle représente tous ceux qui sont admis à la 2^{me} classe, celle des M(*ait*)res Elus, et fait allusion à l'élection particulière qui fut ordonnée par le Créateur à Moïse en faveur de ceux /des vaillants/ qui étaient destinés à la guerre spirituelle que le peuple d'Israël avait à soutenir contre ses ennemis qui étaient devenus ceux du Créateur et disputaient à ce peuple l'entrée de la terre promise par serment à ses pères. Ce grade opère sur l'être spirituel et l'être corporel de l'homme, il ne lui donne d'autre puissance que celle de combattre les ennemis d'Israël avec efficacité; mais il l'établit réceptacle d'action spirituelle, ce qui est désigné par le réceptacle que l'on fait rouler sur le candidat, et le rend susceptible de pouvoir retenir l'impression de toute communication spirituelle s'il s'en rend digne de les recevoir, et le dispose à être conduit aux cercles d'expiation, ce qui est l'objet des grades suivants.

Le devoir des Maîtres Elus, et spécialement de tous ceux qui ont eu le bonheur d'être élevés plus haut, est donc de travailler sans cesse à la purification de sa forme, en la préservant de tout ce qui peut la souiller, de combattre sans relâche ses véritables ennemis, et de ramener dans sa circonférence tous ceux /de nos semblables/ qui désirent sincèrement d'y rentrer, et d'y employer tous les moyens que la sagesse et la grande circonspection à laquelle nous sommes assujettis peuvent permettre. Ces moyens sont les bons exemples et l'instruction. Le premier des deux est au pouvoir de tous; le second est réservé au petit (*nombre ?*).

=====

Du samedi 7 8bre (octobre) 75

(85) Tout a été fait par nombre, poids et mesure. Le nombre est la base et le principe constitutif des corps, le poids est le mélange ou l'amalgame des éléments, la mesure détermine la forme, l'étendue et les dimensions des corps.

Dans l'être spirituel le nombre est la loi qui constitue son essence, vertus et propriétés; le poids est le précepte qui détermine son action, et la mesure représente le commandement ou les moyens et facultés qui lui sont donnés pour opérer selon sa loi ce qui répond à l'étendue des corps.

Dans les corps, le poids et la mesure se détruisent et s'effacent parce qu'ils ne sont que des propriétés de ces mêmes corps; mais le nombre subsiste toujours parce que le nombre tient à la nature intellectuelle, il en est l'expression, il est coéternel avec Dieu, enfin il est la loi des corps, et lorsque le corps se dissout, le nombre indestructible se réintègre dans l'être d'où il était émané, car la loi par laquelle le corps dissous a existé, ne peut le détruire, son action est passée, mais elle tient par son nombre à la nature spirituelle qui l'avait produit. Un triangle matériel peut être rompu et divisé, mais le principe qui le constituait subsiste après sa décomposition comme avant sa formation. Cette même loi du nombre s'étend sur les êtres spirituels comme sur les êtres matériels car la même loi dirige tout.

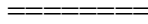
Le premier nombre de l'homme était majeur, en ce qu'il lisait directement et sans aucun doute dans la pensée divine et qu'il l'opérait, mais il est devenu mineur car il ne peut plus lire dans la pensée divine directement; il ne peut plus en avoir communication que par le secours des êtres intermédiaires entre lui et son Créateur. Quoique son nombre de mineur quaternaire ne puisse être détruit, puisque ce nombre est la loi positive et inaltérable de son essence, cependant l'homme, par le mauvais usage qu'il en fait, en altère les propriétés et se rend en quelque sorte mineur ternaire en n'exerçant ses facultés que sur la matière, il avait l'usage des 4 facultés qui constituaient son essence, il a été réduit à n'en avoir plus que trois à sa disposition, volonté, action et opération, la 4^{me} ou 1^{re} lui ayant été retirée en punition de son crime et ne pouvant plus la réacquérir par intervalle que par un bon et constant usage de sa volonté. Si, dans le sens qui vient d'être expliqué, le mineur devient ternaire de quaternaire qu'il était et qu'il est toujours essentiellement on voit qu'il se rend aussi binaire par l'exercice de sa volonté mauvaise et la jonction de sa volonté à l'intellect mauvais, et qu'il peut même tomber au-dessous en se rendant l'esclave des esclaves.

(86) Explication sur le sort à venir et éternel des mineurs tombés dans l'esclavage des démons et sur celui des démons mêmes. Ils jouiront, mais bien faiblement, ayant extrêmement affaibli et altéré leurs facultés. Il sera donné à celui qui aura, et ôté à celui qui n'aura pas. Celui qui s'exerce dans la pratique du Bien augmente en lui le Bien; celui qui se livre au mal perd le goût et le souvenir même du Bien, s'il est surpris en cet état avant d'avoir expié sa dépravation, quel travail pour lui, il faudra qu'il se purifie du mal qui est en lui, mais quelle distance encore de là au Bien qu'il aura cessé de connaître, qu'il aura abjuré, et qui pourra lui rendre cette connaissance, c'est ainsi que plusieurs seront les derniers des derniers, ayant perdu et dépravé les facultés, elles resteront au moment final fort rétrécies, il ne pourra faire qu'un pas dans le temps que les autres en feront mille.

Le mineur n'étant plus qu'un être susceptible de retenir les impressions qui lui sont communiquées du dehors, et ne sachant pas lui-même distinguer bien nettement les bonnes d'avec les fausses, doit s'appliquer à les rejeter toutes; cette conduite prudente, soutenue d'un désir vif et ardent de connaître le Bien, forcera l'esprit bon chargé de sa conduite de se manifester à lui d'une manière non équivoque et de lui donner le sentiment intime de la vérité qu'il désire connaître; au lieu que le mauvais se voyant toujours repoussé, se trouve à la fin

vaincu. L'action du mal étant borné, il l'est aussi dans ses attaques, au lieu que le Bien étant infini, les moyens qu'il a de se communiquer au mineur le sont aussi. L'homme dégradé est devenu un être passif, il ne peut devenir actif que par sa jonction avec l'esprit bon qui de son côté ne désire rien tant que de la faire, puisqu'elle tourne à la gloire de l'Eternel et à la molestation des esprits pervers.

L'homme ayant péché en Adam par sa volonté mauvaise, est devenu sujet à l'erreur, que peut-il faire de mieux en cet état que d'abandonner sa volonté entre les mains de son fidèle conducteur, d'en faire sans cesse le sacrifice et se rendre comme un bâton entre les mains d'un aveugle qui est conduit, dont il ne se sert que pour se soutenir dans sa marche et assurer ses pas ?



Sujets d'Instruction pour l'assemblée cérémoniale de M(aître) Coën du samedi 22 juin 1776

(87) En contractant l'habitude d'employer vainement les noms on affaiblit en soi l'idée des choses qu'ils expriment.

Définition du mot temple, enveloppe d'un être supérieur au lieu qu'il habite et réceptacle de son action.

Distinction. Le Grand Temple Universel, le temple général terrestre, et les temples particuliers. Dans le premier, action des êtres spirituels émancipés dans la création, dans le second, action de l'âme générale terrestre, dans les 3^{mes}, actions des êtres particuliers.

Temples intellectuels, temples corporels, temples matériels. Tous les êtres émanés et émancipés dans le temporel, opèrent leur action et leur culte particulier dans l'un des trois.

Dans les premiers, l'esprit pur et simple chacun décrivant son cercle, dans le second l'homme et tous les esprits /planétaires/ corporisés dans le 3^{me} c'est un lieu consacré à l'action et au culte particulier de plusieurs.

Le corps de l'homme et le temple de Salomon sont la répétition de la création et l'image du G(rand) Temple Universel. L'homme est à la fois l'image de la création universelle par la division de son corps, et du corps général terrestre par sa forme qui est triangulaire, sa tête représente le centre ou l'âme terrestre.

(88) Si le corps de l'homme est un temple, il doit donc y opérer un culte.

Le mot Coën 34 signifie l'âme spirituelle mineure incorporisée dans une forme.

Le nombre 7 est le nombre des esprits assujettis à actionner dans le temporel sur les formes et avec une forme pour rendre leur action sensible. 7 est le nombre de perfection de la création opérée par la bénédiction que le Créateur y donna ou par sa 7^{me} ou d(erniè)re opération.

Le monde finira par le même nombre qui l'a constitué. Le Christ est venu dans le milieu des temps. Le 4^{me} millénaire.

(89) Distinction des êtres spirituels intelligents et non intelligents. Tous les êtres spirituels ont l'intelligence nécessaire pour leur action particulière, mais ils ne sont pas doués d'une volonté personnelle qui puissent (*sic*) déranger celle du Créateur pour /l'ordre et/ la durée de ses œuvres.

Tous les êtres spirituels quelconques sont émanés directement du Créateur; ils sont donc des êtres ou des agents secondaires, en cette qualité ils ne peuvent pas créer des esprits mais des actions spirituelles qui émanent d'eux ayant une durée bornée, ils sont tous 4res par leur émanation, mais ils portent spécialement le nombre particulier de leurs facultés ou de leur action.

Les lois et la durée de la Création seraient sujettes à être dérangées si les êtres qui en gouvernent les différentes parties avaient une volonté libre, comme les esprits planétaires, l'âme terrestre, les esprits de l'axe feu central, etc. L'homme avait puissance de commandement sur eux, il l'exerça, et peut la réacquérir encore.

(90) L'homme, être spirituel mineur, avait un culte à opérer. Il était pur et simple, mais ayant dégradé son être et dénaturé sa forme, son culte a changé, il est devenu sujet à la loi cérémoniale du culte.

L'homme, participant à la nature divine et complétant la quadruple essence, doit rendre un culte qui correspond aux 4 facultés divines dont il est l'image et la ressemblance.

Culte d'expiation, de purification, de Réconciliation, de sanctification. Le dernier correspond à la pensée divine. Le 3^{me} à la Volonté ou au Verbe, le second à l'action, le 1^{er} à l'opération.

L'homme, dans son premier état, n'avait à opérer pour lui qu'un culte de sanctification et de louanges, il était l'agent par lequel les esprits qu'il devait ramener devaient opérer les 3 autres, étant tombé, il faut qu'il les opère pour lui-même.

Ces 4 cultes étaient désignés dans l'ancienne loi par les 4 sacrifices différents que faisait le Grand Prêtre, par les 4 espèces d'animaux, ils le font encore par les 4 temps ou fêtes principales et par les 4 prières journalières.

(91) Le vrai culte cérémonial a été enseigné à Adam après sa chute par l'ange réconciliateur, il a été opéré saintement par son fils Abel en sa présence, rétabli sous Enoch qui forma de nouveaux disciples; oublié ensuite par toute la terre et restauré par Noë et ses enfants, renouvelé ensuite par Moïse, David, Salomon, Zorobabel et enfin perfectionné par le Christ au milieu de ses douze apôtres dans la Cène.

De même que tous les esprits planétaires concourent par leur harmonie à l'entretien et au gouvernement du *G(rand)* temple universel, de même tous les *M(aître)s* Coëns sont comme un point de la circonférence dans laquelle s'opère le culte particulier des vrais élus.

Mais le culte étant assujéti à des lois cérémoniales temporelles, ce qui est clairement prouvé par la loi du Lévitique donnée sous Moïse, il faut donc s'attacher à étudier cette loi cérémoniale de l'Ordre qui a principalement en vue, par toutes les cérémonies établies depuis la *P(remière)* Classe jusqu'à la dernière, de former les émules à acquérir une parfaite connaissance de celles auxquelles il peut être destiné.

La *P(remière)* Classe particulière de l'Ordre se rapporte à l'élection générale du peuple que le Seigneur se choisit pour y manifester sa puissance et sa gloire. Ce 1^{er} grade opère virtuellement pour la purification de la forme par la vertu de la puissance de l'âme terrestre et des esprits ternaires /terrestres, aquatiques, fougues, qui actionnent et réactionnent sur les formes, sur les essences et sur le véhicule. /L'opérant opère sur la lune./

Le grade d'Elu se rapporte à l'élection spéciale de la tribu de Lévi destinée au service du temple; il opère virtuellement pour la purification de la forme et sur l'être spirituel mineur qu'il rend susceptible de devenir réceptacle de puissance divine /des actions spirituelles des chefs régionnaires célestes et terrestres/, et qui, par sa renonciation aux cinq sens matériels figurés par les cinq métaux ou aux cinq chefs régionnaires démoniaques, déclare vouloir commencer son expiation.

L'opérant opère sur Mercure dans les régions célestes.

=====

Notes pour servir d'Instruction dans les assemblées des *M(aître)s* Coëns

(92) Examen de l'essence et du cérémonial des 3 grades de Coën et des rapports qu'il y a entre eux à qui ils sont conférés et les Lévites chargés de diverses fonctions devant le

Tabernacle de l'alliance et encore avec les différentes parties du culte auquel ils sont destinés.

Nous avons vu que les trois premiers grades de l'Ordre portent en eux essentiellement par leur ordination la purification des trois essences. De la forme de l'homme, par l'action des êtres spirituels, terrestres, fougueux et aquatiques; qu'ils tendent de plus à établir une communication de l'âme terrestre avec cette même forme par laquelle elle puisse être susceptible de se dépouiller des nuages ténébreux et opaques de la partie élémentaire matérielle.

Nous avons examiné les différentes propriétés des nombres qui appartiennent aux formes et à la matière, savoir : celui de 3, nombre des essences génératrices des corps /ou de production/; celui de 6, nombre de végétation des formes par la réunion de la partie supérieure /céleste/ à la partie inférieure terrestre. Celui de 9, nombre de destruction et de Réintégration des formes par la séparation et désunion des principes mixtes qui composent les corps matériels.

Qu'ils sont conférés le Lundi sous le signe planétaire de la lune, région terrestre, pour désigner qu'ils sont purement temporels.

Nous avons vu ensuite que l'ordination du grade d'Elu est bien supérieure aux précédentes puisqu'elle opère non seulement sur la forme de l'homme mais aussi sur son être intellectuel, en le faisant réceptacle des actions spirituelles des chefs régionnaires célestes et terrestres, ce qui est figuré par le réceptacle que l'on roule sur lui; en le marquant aux pieds, aux mains et à la tête en forme de réceptacle comme étant sous l'action du double réceptacle spirituel et temporel; l'un pour l'âme, représenté par les régions célestes, l'autre pour le corps, représenté par les régions terrestres.

De plus, que par les renonciations que fait le candidat aux 4 cercles de correspondance et au centre, il désigne la séparation volontaire qu'il fait de toute opération des chefs régionnaires mauvais qui ont pu l'actionner pendant sa vie et par l'invocation des noms des esprits bons qui y sont tracés, il commence son travail spirituel de réconciliation pour pouvoir être admis ensuite aux trois cercles d'expiation qui appartiennent à la classe suivante.

Enfin, que ce grade est conféré le mercredi sous le signe planétaire de Mercure, région céleste, pour désigner qu'il opère virtuellement sur la forme et sur l'être spirituel qui y est renfermé, en le rendant susceptible par cette purification de retenir l'impression de toutes les communications spirituelles dont il se rendra digne par la suite.

Il nous reste donc à examiner l'essence, le cérémonial, et les rapports des trois grades de Coën qui suivent, afin qu'étant éclairés sur ces points nous agissions avec certitude et connaissance de cause pour notre plus grand avantage spirituel temporel et que nous nous rendions dignes d'être admis à participer au vrai culte de l'Eternel, s'il daigne nous y appeler.

Le samedi, jour de la semaine auquel on confère ces grades /sous le signe planétaire de Saturne/, nous annonce déjà qu'ils sont purement spirituels, c'est-à-dire que la forme étant censée purifiée par les ordinations précédentes, celles-ci opèrent essentiellement sur l'être spirituel mineur. Ce qui sera démontré par l'examen des différentes parties du cérémonial qui s'observe dans ces grades.

=====

Matières d'Instructions pour le Mer. 5 juin 1776.

(93) L'homme n'ayant reçu que trois Puissances, ne pouvait pas exercer seul la 4^{me}.

Il exerce la 4^{me} par le conseil du démon, il est chassé de son centre, et vient se revêtir d'une forme différente.

Il devient sujet à toutes les Révolutions de cette forme et accident.

La forme de matière lui a été donnée comme punition et préservatif comme un soldat enfermé dans une tour qu'il est chargé de défendre. Ses sens sont les portes et les fenêtres de la tour, par lesquelles il reçoit et porte des coups sur l'ennemi.

La Création universelle est la prison du Pervers, il fait tous ses efforts par sa puissance pour la dégrader et la détruire. La matière établie pour le contenir et supporter son action est de son domaine. Il ne persécute pas la forme des brutes parce qu'elles ne contiennent point de mineur.

(94) Adam, dans son premier aveu, s'excuse sur le Pervers qui l'avait tenté; il avait négligé les moyens qui lui étaient donnés pour le reconnaître, il en porta la peine mais Heli dans un assouplissement lui présenta le produit de son crime, il se confessa avec sincérité et humilité.

Le Paradis terrestre, terre élevée au-dessus de tout sens. La Montagne du Mont Moria ou temps de Salomon, lieu où est le centre de la terre, où David, Moïse, Joseph, ont offert sacrifice.

L'homme est devenu pensif et parfois pensant.

Êtres spirituels intelligents et non intelligents ou non libres relativement aux opérations dont ils sont chargés.

Cause peu connue de la perversité des hommes. Adam et Eve, par ordre du Créateur, opérèrent la reproduction corporelle de Kain avec passion désordonnée des sens. Kain signifie "fils de ma douleur".

Ils conçurent ensuite de même Kain II, enfant de confusion. Cinq ans après ils conçurent de même Abac 9 enfant de matière et de privation divine.

7 ans après d'abatement et d'inaction spirituelle, ils conçurent Aba 4 ou Abel.

(95) Nombre sénaire de la Création universelle et du temporel. 366 jours, 24 jours, 60 minutes, 60 secondes, 360 degrés.

=====

**Instruction pour le mercredi 18 7bre (septembre) 1776 et jours suivants
Sur la nature des intellects bons et mauvais.**

(96) Tout ce qui tient à la nature spirituelle est obscur et énigmatique pour l'homme si son intelligence n'est pas éclairée par l'esprit. Bon lui-même, cependant [*l'homme*] (*mot barré*) il a le plus grand intérêt à connaître du moins les objets qui doivent lui servir de règle dans sa conduite temporelle. Si le Créateur ou pour mieux dire l'homme lui-même a posé par sa prévarication un voile impénétrable entre lui et la Divinité qui ne lui permet plus d'en connaître l'essence, il doit néanmoins faire les plus grands efforts pour parvenir à connaître sa propre nature, et les rapports qui sont entre lui et tous les autres êtres spirituels qui ont été émanés comme lui du sein de la divinité. Nous sommes plus heureux que la multitude de nos semblables puisque nous avons le bonheur d'être aidés dans ce travail par les instructions de l'Ordre dont nous ne pouvons méconnaître l'authenticité pour peu que nous en connaissions la source. Elles embrassent tout ce qu'il importe à l'homme de connaître, et si de temps en temps elles laissent des nuages sur quelques objets, c'est à l'intelligence à les percer; mais elle n'y parviendra qu'avec un désir vrai, une intention pure, et une volonté ferme de pratiquer tout ce qu'elles enseignent, avec de tels guides l'homme n'errera point. Si dans ses interprétations, se livrant trop à ses faibles lumières, il s'écarte de la route qui lui est tracée, il faut qu'il ait la bonne foi de convenir de son écart et le courage de revenir à sa boussole; alors il se remettra aisément dans la bonne voie;

(97) Parmi tant de matières qui sont renfermées dans nos instructions générales nous nous attacherons aujourd'hui à examiner qu'elle est la nature des intellects bons ou mauvais et à nous en procurer une définition exacte.

Quelques uns ont paru penser que l'intellect bon ou mauvais était un être réel et distinct de l'Esprit qui l'emploie, et qui l'attache d'une manière fixe et permanente sur l'homme à qui il s'adresse de manière que, malgré tous ses efforts, il reste toujours souillé par la présence de cet être ennemi de son bonheur. Cette opinion mérite d'autant plus d'être combattue qu'elle est extrêmement dangereuse par ses conséquences, puisqu'elle tend à décourager, peut-être même à désespérer l'homme; ou à lui persuader qu'il n'est pas coupable des impressions que lui ont laissés les intellects puisqu'il n'a pu se défendre de les recevoir ni les empêcher d'habiter en lui; et que l'impression dont il s'agit est une suite inévitable du séjour de l'être qui la produit.

(98) Pour bien définir l'intellect bon et mauvais, remontons jusques aux sources ou principes de la pensée bonne ou mauvaise.

Tous les êtres spirituels émanés ou à émaner existaient de toute éternité dans le sein du Créateur, ce qui nous donne une légère idée de son immensité divine qui contient tout et ne peut être coéternelle. Ils n'avaient la jouissance d'aucune faculté personnelle, ils ne pouvaient agir ni sentir que par la seule volonté du Créateur, par laquelle tout était mû; or cette manière d'être ne peut pas s'appeler véritablement exister. Leur vraie existence n'a donc commencé qu'à l'instant où le Créateur, par un acte de sa volonté et de sa propre puissance, les a sortis de son sein pour leur donner une distinction personnelle de facultés, de volonté et d'action. Par là, quoiqu'ils soient coéternels en Dieu par nature, puisqu'ils étaient contenus en Dieu de toute Eternité, ils ont acquis une Eternité personnelle future puisqu'étant sortis du Principe de vie même, du seul être /immuable/ qui puisse la communiquer, leur existence distincte restera éternellement indestructible puisqu'il n'est pas possible que l'être qui a reçu la vie de la vie même puisse être jamais anéanti. Il éprouvera à la vérité la mort spirituelle s'il s'écarte de sa loi, mais jamais la perte de son existence. La mort spirituelle n'est autre chose que la séparation de l'être spirituel avec son principe, comme la mort corporelle qui en est une faible image, est la séparation du corps matériel avec l'âme qui le gouvernait. Mais cet acte d'émanation a dû être accompagné immédiatement d'une loi générale à laquelle seraient indispensablement soumis tous les êtres émanés pour pouvoir rester dans l'unité; je ne veux point parler ici des lois particulières, préceptes et commandements que les êtres émanés ont reçu relativement au but particulier de leur émanation et de l'émancipation qui s'en est suivie, lois qui correspondaient à l'étendue de facultés et de puissance dont ils étaient revêtus selon leur mission, je ne parle que de cette loi première générale universelle qui a dû s'étendre sur toutes les classes d'esprits émanés, car il n'est pas possible qu'un être quelconque soit sans avoir une manière particulière d'être, et cette manière est sa loi. Voyons donc quelle a pu être cette loi et alors nous sentirons mieux l'équité et la nécessité de celle par laquelle nous sommes.

Le Créateur éternel est un par essence. Principe universel de tout ce qui existe et existera, il est par nature infiniment bon, parfait et puissant. C'est là sa propre loi, qu'il lui est impossible de détruire ni d'altérer; si elle pouvait changer il cesserait d'être Dieu, et pour cesser de l'être, il faudrait qu'il ne l'eût jamais été.

Pour l'Instruction du mardi 18
7bre (septembre) 1776
Définition de l'intellect bon ou mauvais.

(99) C'est la connaissance que l'homme acquiert par communication de la pensée bonne ou mauvaise enfantée par l'esprit. Il en retient impression s'il s'arrête à la contempler, de même qu'une action ou discours quelconque, bon ou mauvais, d'un homme, aperçue ou entendue par un autre homme, devient pour ce dernier un intellect sensible d'action dont il retient

impression s'il la contemple avec complaisance. L'homme ne peut guère se préserver de recevoir des intellects mauvais qui ne sont autre chose que la communication ou connaissance de la pensée mauvaise enfantée habituellement par l'esprit mauvais, mais il peut se défendre d'en retentir impression si, au lieu de la contempler avec curiosité, il est prompt à la repousser.

La communication ou connaissance de la pensée mauvaise enfantée par l'esprit mauvais est proprement dite la tentation dont nous avons dit que l'homme ne peut se défendre à cause des rapports intimes qui se trouvent entre des êtres de la même nature, rapports qui établissent réciproquement cette communication. Cette communication, que nous appelons tentation, serait plus ou moins fréquente selon que les rapports mutuels ou analogies seront plus multipliés, d'où il s'ensuit que l'homme qui s'amusera à contempler avec complaisance ou curiosité cette communication involontaire ou la connaissance qui en résulte, sera très exposé à en retenir impression en punition de ce qu'il commence par là à abuser de sa liberté qui entraînera bientôt sa volonté au lieu que, s'il est habilement prompt à rejeter la connaissance qu'il acquiert de la pensée mauvaise par la communication que lui en donne l'esprit qui l'a enfanté, il ne parviendra pas à la vérité à détruire les rapports de nature qui sont entre eux puisqu'ils sont éternels mais il parviendra à affaiblir considérablement les rapports de pensées, je dis affaiblir, et non pas anéantir, parce que depuis que l'homme a eu le malheur de manger de ce fruit défendu que lui a donné la connaissance du Bien et du Mal, il a établi lui-même cette malheureuse communication entre lui qui est bon par nature et le principe qui s'était rendu mauvais, et elle subsistera pendant toute la durée temporelle. Il en résulte qu'il est /comme/ impossible que l'homme ne soit pas tenté, puisque la connaissance de la pensée mauvaise est une tentation, ce qui a été prouvé par le Christ lui-même qui, ayant uni la divinité à notre humanité, devint par cette union exposé comme les autres hommes à la tentation du principe mauvais.

(100) Il y a des observations très importantes à faire sur la manière dont le Créateur a procédé dans la punition de l'homme devenu coupable, puisqu'elle manifeste tout à la fois sa justice et sa miséricorde.

Je dis d'abord sa justice, parce qu'elle exigeait une peine proportionnée à l'énormité du crime et à l'espèce du crime. L'homme venait d'abuser de son pouvoir et méritait/ d'en être déchu, c'est-à-dire /il méritait que la puissance qui était innée en lui et qui ne pouvait être détruite étant l'œuvre immuable du Créateur fut suspendue jusqu'à ce qu'il mérita par son repentir et ses efforts et après avoir apaisé la justice, de la réacquérir en entier ou en partie.

Je dis sa miséricorde puisqu'elle éclate dans l'espèce même du châtement. L'homme établi par le Créateur Homme Dieu de la terre occupait le centre de la Création universelle d'où il exerçait sa puissance. Du centre céleste il fut précipité dans le centre terrestre et vint ensuite ramper sur sa surface, son corps glorieux fut transmué en un corps matériel qui devint sa prison et obstrua pour ainsi dire tous ses organes spirituels dont les sens matériels sont l'image. Cette transmutation de forme du 1^{er} homme est désignée dans l'Écriture par la nudité corporelle dont il s'aperçut et dont il eut honte. Sa chute du centre céleste est désignée par les autres paroles de l'Écriture : Chassons l'homme d'ici de peur qu'il ne mange du fruit de l'arbre de vie et qu'en mangeant il ne vive éternellement. Ce passage qui paraît obscur à bien des interprètes, qui fournit même un prétexte aux incrédules de taxer d'injustice le Créateur, est au contraire un des plus grands témoignages de sa miséricorde pour l'homme; et pour en juger, comparons le crime des premiers esprits prévaricateurs avec celui du 1^{er} homme et comparons aussi la punition de ces premiers avec celle du second et nous verrons que l'homme, devenu par le fait le plus coupable qu'eux, était aussi en quelque sorte plus excusable, et que par justice la miséricorde divine s'est plus manifestée sur lui, dans le choix même du genre de punition.

Les esprits premiers émanés dans l'immensité divine connaissaient à la vérité la puissance de création future des causes troisième et quatrième innées dans le Créateur, mais ils n'avaient reçus aucune puissance, aucun verbe de Création; l'usurpation qu'ils ont voulu faire de cette puissance est donc une révolte absolue et sans excuse, elle est l'effet de leur propre volonté puisqu'alors il n'existait encore point de mal ni de principe de mal qui pût les séduire, ils devinrent coupables sciemment et volontairement et leur crime fut commis dans l'immensité divine, le séjour le plus pur qu'il soit possible d'exprimer. Ils n'ont point consommés leur crime par l'acte, parce que : 1° le Créateur a puni leur mauvaise volonté aussitôt qu'elle a été conçue, 2° parce que, n'ayant point reçus de Verbe ou de puissance de création, l'acte leur devenait impossible.

Ils furent précipités dans l'espace de la création universelle temporelle, qui fut formée à l'instant pour les contenir et les séparer de la cour divine. Ils y conservèrent pour leur punition toute leur puissance spirituelle devenue mauvaise mais ils furent assujettis à ne pouvoir l'exercer que dans les bornes étroites de cette création temporelle sans aucune communication directe avec le principe du Bien qui venait de les chasser de sa présence; ils furent donc morts au bien mais ils emportèrent dans leur prison un rameau de l'arbre de vie et ils conservèrent le funeste pouvoir de vivre constamment dans le Mal et de communiquer cette vie spirituelle mauvaise. Ils avaient voulu diviser l'unité mais ils avaient tenté l'impossible et en punition ils devinrent une unité assujettie, opposée et bornée, qui trouverait son châtement, son supplice, dans les actes impuissants de cette unité maudite. Le Créateur éternel, après les avoir expulsé de sa cour, resta le maître et le Centre toujours immuable de l'unité divine, le Principe de tout Bien, de toute Pensée, de toute volonté et action spirituelle bonne, et du haut de sa Gloire d'où son unité indivisible préside à tout ce qui existe et existera jamais, il assujettit le chef de la cour démoniaque à être lié étroitement dans le fond des abîmes de cette création temporelle afin que le lieu même de sa prison désigne /encore/ mieux l'opposition immense qui fut dès lors établie entre cette unité factice et abominable et l'unité divine éternelle ainsi que du centre de l'immensité éternelle. La pensée divine régit et gouverne à son gré tout ce qui existe dans la nature universelle, de même le Créateur voulut que le Prince de la Cour démoniaque, du centre des abîmes où il est précipité, pût régir et gouverner par sa pensée mauvaise et par les agents auxquels il l'a communiquée tout son empire afin que cette triste similitude, fruit de leur crime, fût conservée jusqu'à ce que le repentir la fit cesser. Nous voyons donc là [*des deux côtés*] (*mots barrés*) de part et d'autre les fruits de l'arbre de vie, mais d'un côté il enseigne la science du Bien, et de l'autre la science du Mal, science qui ne peut cesser que par le repentir de ceux qui la professent, et ils sont incapables de se repentir par eux-mêmes si ce sentiment ne leurs est suggéré par le seul être qui en eût le pouvoir, qu'ils ont eu le malheur de séduire et d'entraîner avec eux. On est effrayé quand on considère combien dans leur aveuglement et par leur malice ils ont aggravés leurs propres maux, en les rendant presque incurables.

=====

Notes diverses sur l'intellect

(101) L'âme ou le mineur est un être émané de la quadruple essence divine, ce qui la constitue active, éternelle, dans les quatre régions universelles; elle correspond et agit sur les trois essences animales de son corps qui sont le Sel, Souffre et Mercure et sur la forme corporelle; ces quatre parties constituant la perfection du corps forment un tout qui devient l'image de l'âme qui existe dans tout corps humain.

(102) L'âme communique à la divinité par l'esprit majeur, mais cette communication est quaternaire comme son essence puisqu'elle est, par son émanation, constituée image et ressemblance divine.

L'Esprit majeur est l'agent immédiat de la divinité dans laquelle il lit la pensée divine et agit ensuite selon les ordres qu'il reçoit, il se communique à son tour à l'homme par son intellect qui devient son agent particulier pour disposer l'âme à sa jonction avec l'Esprit suivant le bon usage qu'elle fait de l'intellect qu'il lui envoie, ce qui établit la communication quaternaire dont il est parlé ci-dessus, savoir l'âme l'intellect, l'esprit majeur et la Divinité.

L'intellect n'est point un être distinct actif et éternel comme les êtres spirituels émanés du sein de la Divinité. C'est une émanation momentanée de l'Esprit majeur destinée à une action passagère en faveur de l'âme à laquelle l'Esprit désire de s'unir; il n'est autre chose que /l'agent de/ la communication que l'Esprit établit entre lui et l'âme ou le mineur, pour lui insinuer la pensée bonne qu'il enfante en sa faveur. C'est cette insinuation de pensées bonnes ou mauvaises qui actionnent sur le mineur, que nous appelons intellects bons ou mauvais, et qui opèrent sur lui selon l'usage qu'il fait de sa volonté propre, pour les admettre ou les rejeter.

L'Esprit majeur bon, étant un être très pur, ne peut communiquer directement avec un être souillé, s'il n'a été préalablement, par une purification volontaire, (*appelé ?*) à cette communication. C'est pour cela que l'esprit députe à l'âme son intellect qui est sa propre faculté pour lui suggérer la pensée qu'il a enfanté en sa faveur; pensée qu'elle est devenue incapable d'enfanter elle-même si elle ne lui est suggérée, afin que cette pensée opère /son effet/ dans l'âme [*son effet*] (*mots barrés*) par le secours de la bonne volonté qui doit la réactionner afin que de ce travail il en naisse de bons désirs qui deviendront à leur tour un véritable intellect de l'homme sur l'esprit majeur. La continuité et la pureté de ces désirs tendant à purifier l'âme dans laquelle ils naissent doit nécessairement produire aussi son effet sur l'esprit qui se rapprochera en multipliant ses bons intellects jusqu'à ce qu'il trouve l'âme assez préparée, assez pure, pour s'unir lui-même avec elle; c'est cette union intime de l'esprit majeur à l'âme qui ne peut jamais être ici-bas que momentanée parce que l'homme qui s'est assujéti à une forme matérielle est condamné à la privation tant qu'il sera uni à cette forme qui est sa punition, c'est dis-je, cette union qui fortifie puissamment toutes les facultés de l'homme, [*qui se fixent dans la pratique du Bien*] (*mots barrés*) qui diminue la violence du combat et la fixe dans la pratique du Bien; ce que l'on appelle habitude du Bien.

La même chose s'observe entre l'âme et le principe mauvais. Le Prince des démons est le créateur de la pensée mauvaise comme la divinité est le centre commun de la pensée bonne; les esprits majeurs pervers manifestent leur pensée démoniaque conformément à celle de leur chef. Dans toute la cour démoniaque, ils s'efforcent sans cesse de l'insinuer à l'homme pour le séduire, ce qu'ils font aussi par la voie de leurs intellects, qu'ils émanent et députent, pour venir entourer la forme corporelle de l'homme, le séduire par l'attrait des sens dont ils excitent l'aiguillon et de là assièger le mineur qui y est renfermé pour lui faire retenir impression de la pensée mauvaise qu'ils lui suggèrent. Si l'âme ainsi actionnée n'a point encore obtenu de jonction avec l'esprit bon, ni avec le mauvais, elle éprouve un état de combat dans la tentation très pénible; parce que l'intellect de l'esprit bon qui veille sans cesse sur elle vient à son secours pour la défendre contre l'impression de l'intellect mauvais et ce combat dure jusqu'à ce que la volonté ait fait son choix; l'âme en faisant son choix chasse loin d'elle l'intellect bon ou mauvais dont elle a refusé l'insinuation pour s'unir de volonté et d'action à celui qu'elle a librement préféré; or la réjection constante de l'un doit puissamment fortifier l'action de l'autre qui reste pour ainsi dire toujours présente, jusqu'à ce que l'intellect /agent/ soit parvenu à rapprocher tellement les deux êtres sur lesquelles il actionne qu'il les unisse ensemble. Et c'est cette jonction immédiate de l'esprit à l'âme opérée par l'intellect qui établit l'union de volonté et constitue ce que l'on appelle habitude au bien, habitude au mal.

L'homme déchu de ses droits et devenu incapable de créer la pensée qui peut le rapprocher du Créateur, mais par un effet de sa miséricorde infinie pour sa créature, il lui fait suggérer cette pensée bonne par ses agents afin qu'elle produise en lui de bons désirs, et voilà la grâce suffisante universelle. L'homme écoutant, épurant, ces bons désirs effet naturel de la pensée bonne qui lui a été suggérée, mérite de plus en plus les secours et la protection de l'esprit; ses secours lui sont apportés par l'intellect dont la présence devient plus habituelle, et opère enfin la jonction /immédiate/ de l'âme avec l'esprit; cette jonction étant faite, l'âme est entièrement fortifiée et l'intellect bon entoure le mineur pour le défendre et repousser les attaques des intellects mauvais, et voilà la grâce efficace.

(Le texte suivant n'est plus de la main de Willermoz.)

=====

25^e Juin 1776

(103) La prière de six en six heures tendant à demander de participer à l'action des êtres qui veillent et agissent sur cet univers, je désirerais savoir ce que je puis connaître de cette action et de son but ? N'ayant point entendu sur cette importante prière l'instruction du [*Me d'Hauterive*] (*Mots rayés*) je désirerais connaître quelques détails sur sa nécessité pour m'en mieux pénétrer.

(104) De cette question en résulte une plus générale et bien importante. Les nombres sont l'expression de la loi et de la nature des êtres. Il me semble que nos P(*uissants*) M(*aîtres*) nous les ont plus présentés sous ce dernier rapport que sous le premier; comme expression de la loi ils doivent déterminer et diriger l'action des êtres de toutes les classes; c'est ainsi que dans le temporel matériel on voit leur action avoir un cours réglé, comme les saisons par exemple, etc. Je désirerais bien connaître quel est dans un ordre supérieur le cours de l'action spirituelle qui répond à l'action physique, son objet et les devoirs que cette connaissance impose à l'homme de désir.

(105) Quelle était la position de l'homme primitif créé Dieu de la terre par rapports aux agents planét(*aires*). Sa liberté, sa nature, ses fonctions même, surtout celle de réconciliateur, établissent la supériorité dont il était revêtu [*pour*] (*mot barré*) sur eux; mais avait-il quelqu'empire sur leur action qui me semble destinée dès lors à concourir au but de la mission de l'homme, serait-il possible d'avoir quelques détails sur cette question et les divers objets qu'elle embrasse ?

(106) Aujourd'hui la position de l'homme est bien changée. S'il a eu quelqu'empire sur cette action. Il n'est plus destiné qu'à en profiter par son travail, par ses désirs, par sa prière. Sans doute il est réduit à l'invocation de ces êtres, soumis à la nécessité de se les concilier.

Quel est le culte qu'il leur doit ? Quels sont les secours qu'il peut en attendre ?

Si je ne me suis point mépris sur le but de la prière de six en six heures, la question précédente mène à une autre, le mineur juste qui, ayant rempli la tâche de cette vie matérielle, achève son cours temporel jusqu'à ce qu'il soit parvenu à sa réintégration totale, n'est-il point associé à l'action des êtres ou agents planétaires quant au spirituel, ces deux actions qui doivent être différentes sont sans doute combinées; en quoi différent-elles ? De quel secours peuvent-elles être à l'homme, comment en pareil cas peut-il se concilier ces secours ? Cette action présumée serait-elle l'objet de ce que l'Eglise appelle l'invocation des saints ?

(107) Me trompais-je en pensant que si ce culte appartient à l'Eglise Xne (*Chrétienne*), c'est qu'avant la venue du Rédempteur, quelques puissants qu'eussent été les premiers Elus, le Christ n'avait pas encore rempli en entier la tâche puissante de miséricorde qu'il est venu

accomplir. Ceci cependant est dans le cas de faire naître quelques doutes, car le caractère et la mission des premiers élus paraissent plus marqués, plus forts, que /dans/ ceux qui ont suivi.

(108) Le pervers ne peut [*remplir et*] (*mots barrés*) exercer sa volonté et puissance mauvaise qu'en imitant la marche de la puissance souveraine et bonne. Les agents spirituels bons employés par le Créateur n'ont-ils pas autant d'antagonistes dans les agents particuliers du pervers à peu près comme l'intellect mauvais se trouve près de l'homme en opposition de l'intellect bon ? Peut-on penser que les agents planétaires sont également en opposition et en aspect d'autres agents démoniaques, dont l'action spirituelle mauvaise s'étend sur l'homme, sur les nations et les sociétés à mesure qu'ils abusent de leur liberté, et dont l'action physique se montre par les désordres et les bouleversements qu'éprouve le monde matériel, jusqu'à ce que peut-être elle se manifeste d'une manière plus sensible lorsque l'action des êtres qui la contiennent sera retirée ?

(109) La renonciation des métaux dans une certaine circonstance, un fait peut-être digne de remarque si on en avait l'explication précise, la similitude des caractères qui représentent les planètes et les métaux, caractères qui nous sont venus des peuples du midi si je ne me trompe, n'aurait-elle point de rapport à la question précédente ?

Tandis que l'Elu renonce à l'or, à l'argent, au cuivre, dans le grade subséquent la puissance attachée au fer lui est confiée. Il devient attaché plus particulièrement à l'agent de Mars, l'un des quatre agents spirituels supérieurs, c'est, si je ne me trompe, le sens et l'objet de la cérémonie; alors ne faudrait-il pas supposer qu'il y a entre les quatre agents planétaires supérieurs et les trois agents planétaires attachés à la région terrestre une différence qui autorise celle que je remarque dans les cérémonies des deux grades ? Mais pourquoi l'or, emblème du soleil, l'un des agents planétaires supérieurs, est-il rejeté ? Serait-ce parce que le même emblème peut se présenter sous une infinité de faces différentes, ou bien parce que l'action de l'astre qui y répond est plus particulièrement affectée aux corps ? Cette dernière raison me paraît la plus forte; je désirerais savoir si la fonction de l'agent solaire est purement bornée au corporel comme l'expérience semble l'annoncer ?

(110) La division et l'image des trois éléments constitutifs de tout corps se montre dans les individus des trois règnes; on la retrouve encore dans les différentes classes qui composent les règnes, ainsi, dans le règne animal, les espèces qui volent représentent le feu, les quadrupèdes, la terre, et les poissons, l'eau; peut-être dans le règne végétal les plantes grasses, terrestres et aquatiques offrent-telles le même tableau, mais un peu moins distinct; dans le règne minéral il devient encore plus difficile à bien observer; cependant je ne puis m'empêcher de voir les cailloux et les terres répondre au mercure, les sels au sel; il faut donc que les métaux répondent au soufre, et représentent dans la dernière classe des êtres matériels le plus actif des éléments; ils l'y représentent comme il convient d'une manière bien plus enveloppée et bien moins distincte que dans les classes supérieures quoique partout il soit caché plus que le sel et le mercure, soit à raison de ce que ces deux éléments sont plus grossiers, soit parce qu'ils sont destinés à être partout l'enveloppe tandis que le soufre occupe le centre. Si mon raisonnement était juste je m'étonnerai moins de la relation que je soupçonne entre les métaux et les planètes; je désirerais, s'il est possible, quelques détails sur ces objets.

Le temps porte le nombre de la matière, sa division annonce sa fin, le passé annonce le présent, le présent amène le futur, le futur engloutira le présent et le passé. Ainsi, dans une longueur donnée, les deux extrémités et le milieu forme l'étendue, ainsi se retrouve dans tout ce qui est corporel la division ternaire de la matière, aucun instant ne peut exister sans /qu'on puisse/ y remarquer les trois divisions essentielles du temps. Il est donc neuvaire comme la matière pour laquelle il a été créé. Il doit finir, mais sa réintégration n'appartient-elle pas à une région au-dessus de la région matérielle ? comment se fera-t-elle ? Le ternaire du temps paraît

en effet d'une nature différente de celui de la matière qui se montre tout à la fois, tandis que l'autre ne se développe que successivement.

(111) Je voudrais chercher à fixer, toute imparfaite qu'elle est, la notion que je puis avoir des nombres; il m'est aisé d'apercevoir à travers l'obscurité qu'elle me présente que cette connaissance peut renfermer les choses les plus sublimes.

Je n'avais jusqu'à présent vu dans les nombres qu'une abstraction simple des qualités des objets pour ne les considérer que relativement à leur quantité, à leur multiplicité, à l'ordre dans lequel ils se succèdent, ou se trouvent placés.

Il est néanmoins vrai que les opérations par lesquelles nous les combinons nous montrent qu'ils sont assujettis à des lois immuables; l'effet de ces combinaisons s'aperçoit de la manière la plus claire, et l'esprit satisfait de la netteté avec laquelle il les conçoit ne remonte pas plus haut.

L'idée qui présente ces mêmes nombres comme l'expression la plus simple et la plus claire des lois de l'univers, et des substances intellectuelles, ouvre à l'esprit étonné une carrière bien plus satisfaisante; la variété immense des effets de la nature ne devait nous paraître que l'effet d'un seul principe, auquel toutes les causes secondes étaient subordonnées, et que notre éloignement nous empêchait d'apercevoir. Or, rien ne doit plus approcher de ce principe que les nombres, dont la nature est de s'appliquer partout, de présider essentiellement à toute composition et décomposition.

Mais ces nombres doivent être envisagés autrement que comme une expression de choix et de convention qui, dès lors, serait sujette à erreur. Ils sont l'expression nécessaire de ce qu'ils désignent; ils ne sont pas l'ouvrage de la création, ils n'ont que l'avantage d'en être l'emblème plus précis que d'autres objets où le même emblème répété sans cesse mais d'une manière moins claire, présente partout ce principe unique d'où dépendent les lois de l'univers et que nos efforts devaient désespérer d'atteindre.

Sous ce point de vue qu'il est difficile de ne pas adopter et que son universalité doit établir de plus en plus à mesure qu'elle est mieux connue, on doit pouvoir lire l'histoire de la nature dans les propriétés et les rapports des nombres; j'ai cru voir dans la création, où tant de causes secondes bornaient et égaraient notre vue, la répétition infinie d'un même principe. Je trouve dans les nombres cette même répétition; les nombres composés ne sont que l'agrégation des nombres simples qui au delà du dénaire se répètent continuellement. Ainsi ce dernier nombre renfermera tout; ainsi nous n'avons à considérer que cette série, renfermée à son tour dans le quaternaire que contient l'unité, principe et fin universelle de tout.

(112) L'unité indivisible identique est le principe et la fin universelle, l'auteur et le lien de toute série; inaltérable, impassible, elle présente l'infini en tout sens, elle est partout et n'est contenue par rien, sans elle rien n'existe, elle est le centre universel.

(113) Comme l'unité existe par elle-même, que son essence est d'être seule et indivisible, le nombre deux est le nombre de la confusion. Il ne peut y avoir deux unités que leur nature ne soit opposée, l'une vraie, l'autre fautive. Le nombre binaire porte donc le caractère de l'usurpation et de la rébellion, il indique le mauvais principe mis en opposition au bon et en cela il a avec le quinaire revêtu des mêmes caractères plusieurs ressemblances qu'il est sans doute utile de remarquer.

1° Que contenus tous deux dans le dénaire ils n'y sont renfermés que multipliés l'un par l'autre.

2° Que le quinaire [*joint au*] (*mots barrés*) n'étant que le résultat du nombre ternaire de la création joint au nombre deux, il présente par rapport à la création dans la pureté de son origine non pas la même opposition mais une opposition semblable. Si au lieu de considérer le triangle simple je considère le double et que j'y ajoute également le nombre quinaire qui est le

second nombre de prévarication, ils me donneront onze qui me ramène au nombre deux, première source de prévarication et de confusion.

3° Que ces deux nombres de ténèbres remplissent l'un et l'autre l'intervalle qui sépare la création du Créateur, comme le nombre binaire sépare le ternaire d'avec l'unité, ainsi le quinaire sépare le sénaire, second nombre de création, d'avec le quaternaire qui est l'unité divine jointe à la nature humaine dans son état de faiblesse et de dégradation.

(114) Le nombre trois est le nombre de la création; la figure la plus simple qu'elle puisse présenter est triangulaire; elle est le produit de trois éléments composés eux-mêmes de trois essences, elle est l'ouvrage d'une double action d'êtres ternaires, ainsi elle embrasse les nombres /3,/ 6 et 9, qui multipliés par quelque nombre que ce soit rentrent toujours dans eux-mêmes, et présentent toujours le principe d'où ils sont partis. Ainsi, à la dissolution de la création, les éléments séparés dans les corps qu'ils composaient, seront eux-mêmes dissous et résolus dans les essences qui les constituaient; leur réintégration les ramène au principe d'où ils étaient sortis.

(115) J'ai entrevu l'emblème le plus sublime du quaternaire, qui nous montre la Rédemption, ouvrage de la miséricorde et de la puissance divine, comme l'effet et le résultat des lois immuables établies par le souverain principe. Considérons ses propriétés et ses rapports.

Comme dans les superficies, la figure triangulaire est la plus simple, de même dans les solides la plus simple des formes est quaternaire; trois côtés composent une pyramide élevée sur une base triangulaire /qui donne 3, le sommet (un)/ qui la termine [4] (*chiffre barré*) vient la compléter, et former le quaternaire.

Le quaternaire est le milieu, entre le septénaire et l'unité, le septénaire est éloigné du quaternaire d'autant de degrés que le quaternaire lui-même l'est de l'unité. Sa position nous rappelle encore le bienfait ineffable de la Rédemption, et comme la création est séparée de l'unité par les nombres 2 et 5, elle s'en rapproche par le nombre quatre qui rétablit la communication entre le créateur et la créature, ainsi, par le Christ, les hommes seront sauvés, ainsi par lui est rétablie la communication de l'homme avec l'être souverain, et lors même que /par/ l'effet de la prévarication un décret immuable établit cette séparation qui fait tous nos maux, la bonté divine sait concilier sa miséricorde infinie avec l'immuabilité de ses lois.

Placé entre l'unité et le dénaire, entre le principe et la fin qui ne se touchent que pour se confondre, le quaternaire renferme plusieurs des propriétés de l'un et de l'autre des deux nombres comme l'unité il renferme en lui-même le dénaire complet, comme le dénaire il se confond par conséquent avec l'unité, dont il est la répétition, dont il partage la nature. Si je réunis tous les nombres que renferme le dénaire leur produit 55 me redonnera le dénaire, c'est-à-dire tout ce que renferme déjà le quaternaire. Ainsi le nombre quaternaire m'offrira la nature divine [*unie à la nature humaine*] (*mots barrés*) dans son principe mais unie à la nature humaine, la nature divine engendrée et régénératrice.

Une autre ressemblance se montre entre le quaternaire et le dénaire; de même qu'en réunissant depuis 1 jusqu'à 10 tous les nombres qui composent le dénaire j'ai obtenu 55 ou 10, ainsi, faisant la même opération depuis 4 jusqu'à 10 je retrouve mon quaternaire inaltérable par son essence ainsi que l'unité qui l'a produit et le dénaire qui répète l'unité.

| | | | | | | |
|---|---|----|----|----|----|----|
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| | 9 | 15 | 22 | 30 | 39 | 49 |
| | | 6 | 4 | 3 | 12 | 13 |

(Ici s'arrête le texte qui n'est pas de la main de Willermoz)

=====

[Précis de la pénultième Instruction du Me d'Hauterive

du mercredi 4 8bre (octobre) 1775]*(titre barré)*

(116) [Sur les rapports de la formation, reproduction, végétation et réintégration des corps avec la production primitive, entretien et réintégration des essences fondamentales pour la création de l'univers.

Autres rapports de la reproduction, végétation et réintégration des corps avec la régénération, végétation et réintégration spirituelle.]

(Les deux paragraphes précédents sont barrés.)

Dès que les esprits premiers émanés eurent conçus leur pensée orgueilleuse et se furent livrés à leur volonté mauvaise, le Créateur en eut connaissance, aussitôt il créa l'espace pour être un lieu de sujétion, de privation et de réconciliation pour ces esprits pervers qu'il y précipita.

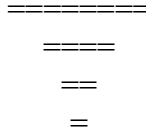
Dès qu'il eût conçu d'opérer cet univers physique de matière apparente, le plan s'en présenta à son imagination divine sous la forme d'un triangle équilatéral qu'il fit descendre en présence des esprits mineurs ternaires auxquels il donna l'ordre de l'exécuter en faisant usage des facultés qu'il avait innées en eux et suivant le plan qu'il leur présentait, au centre duquel était son Verbe ternaire que nous reconnaissons être le principe de la réaction universelle.

Ils descendirent eux-mêmes de leur cercle pour envelopper et servir de barrière à l'espace, ils sortirent de leur sein les essences spiritueuses qui étaient innées en eux comme étant dépositaires du Verbe ternaire de Création, elles étaient en aspects les unes des autres dans un état d'indifférences et sans forme, ce que l'écriture appelle le chaos. Mais dès qu'ils les eurent travaillées, opérées et mis entre elles une distinction, c'est-à-dire dès que l'une eût acquis une propriété plus solide, l'une plus fluide, et l'autre plus aquatique, ils y insérèrent un véhicule de leur propre feu que nous reconnaissons être le principe d'action corporelle ou la vie passive des corps. Dès lors furent formés tous les germes des corps qui devaient être dans cette création universelle.

L'Esprit doublement puissant du Créateur descendit dans le matras philosophique; il y fit sa jonction spirituelle avec le principe d'action corporelle qui y était inséré par les esprits de l'axe feu central et par cette jonction il y établit un principe de réaction universelle qui donna la vie et le mouvement à toutes les formes qui y étaient renfermées. La retraite de l'Esprit doublement fort de cette masse chaotique en opéra l'explosion et dès lors tout pris la place qui lui était assignée par l'Esprit fort du Créateur pour agir et opérer dans cet univers physique pendant toute la durée des temps qui lui fut prescrite.

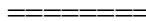
Voilà pourquoi nous disons que cet univers physique fut créé par le nombre sénaire que Moïse présente mystérieusement dans la Genèse sous l'image de six jours; nombre dont nous sentons la justesse par la jonction du double triangle, car le véhicule inséré par les esprits de l'axe dans chacune des trois essences fondamentales étant une émanation d'eux-mêmes et de leur propre essence était bien un principe d'action ternaire et de vie dans les corps formant le triangle inférieur corporel et passif. Mais cette vie aurait resté comme nulle et sans mouvement si elle n'eût été vivifiée elle-même par un principe supérieur aux êtres qui l'avaient insérée, c'est l'action de cet être supérieur sur le principe de vie passive qui a opéré cette vivification indispensable pour la vie et l'entretien des corps; elle doit donc porter aussi avec elle son nombre ternaire particulier puisqu'elle agit sur un nombre ternaire qu'elle embrasse complètement. Or, la réunion de ces deux ternaires forme bien le nombre sénaire qui a opéré la facture de cet univers physique et qui entretient la vie de tous les êtres corporels qui y sont renfermés, ce qui nous est représenté par la jonction des deux triangles équilatéraux dont l'un supérieur actif opère sans cesse la réaction de l'inférieur passif. C'est pourquoi nous donnons le nombre 3 aux esprits de l'axe producteurs des principes corporels ou essences

fondamentales et que nous donnons le nombre 6 aux esprits chargés par le Créateur d'entretenir la vie des corps, puisque ceux-ci participent à l'action des premiers en réactionnant sans cesse sur le principe de vie qu'ils ont insérés dans les corps



Ici s'arrête le texte des "Instructions" de Willermoz.

Nous donnons deux textes qui peuvent compléter les pages précédentes, le second texte semble de la main de Willermoz.



De l'état primitif, de l'immensité de l'espace et du temps.

L'immensité a pour centre la Divinité, cette immensité semblable à un cercle; la Divinité en occupe le centre, et ce cercle ou cette circonférence n'existe que par son centre : c'est de ce centre d'où rejaillit sur toutes les parties de la circonférence et de ces mêmes parties sur leur centre, les vertus et la puissance. Mais les plus approximées (*sic*) de ce centre et de proche en proche à celles-ci jusqu'aux plus éloignées leurs vertus et leurs puissances sont plus grandes ou moindres à raison de leur distance du centre.

Cette immensité existait uniquement avant la prévarication du pervers; ce n'est que depuis l'instant de sa prévarication qu'il y a eu un espace et un temps.

L'Etre suprême, l'Eternel a toujours existé en lui et par lui. Il ne peut se concevoir sans penser, vouloir et agir, depuis qu'il existe depuis l'éternité passée jusque dans l'éternité future. Il pense, veut et agit continuellement ou par puissance ou par acte. Par puissance, en absorbant en lui-même depuis toute éternité tous les êtres, tous les produits qui en doivent résulter par émanation, mais dont les facultés ne peuvent, en tant qu'elles sont encore en lui-même, être personnelles à ces Etres, pour ne leur devenir personnelles que par l'émanation qu'en fait la divinité par son acte.

Par acte en émanant par le résultat de sa pensée, volonté et action des êtres doués de puissances et de vertus pour agir eux-mêmes par leurs propres facultés, qui sont, à son image, de penser, vouloir et agir; et par leurs propres attributs qui sont, à sa ressemblance, d'avoir la participation, la puissance, la force, la justice, la miséricorde, etc.

Tels sont tous les Esprits innombrables qui sont dans l'immensité de sa divinité qui participent tous de ses facultés, de ses attributs et de ses perfections, et qui sont comme elle indestructibles, lui rendent un culte le louent, le glorifient, l'adorent, etc continuellement; qui lisant tous dans sa pensée, n'ont qu'une même volonté et ne forment avec leur principe qu'une unité.

C'est à ce centre que réfléchit leur amour et c'est de ce centre que leur amour s'y épure pour rejaillir continuellement en eux.

Mais comme l'Eternel par sa puissance et sa sagesse infinie varie à l'infini ses œuvres, tous ces Esprits purs émanés de lui diffèrent tous dans le degré de leur vertu et puissance selon qu'ils sont dans l'immensité plus rapprochés ou plus éloignés du centre d'unité, qui fait rejaillir sans cesse en eux ses attributs infinis.

Tout être émané de l'Eternel participe à ses facultés et à ses attributs; il est son image et sa ressemblance comme faisant portion de l'essence même de son principe, les êtres par leurs facultés sont son image et par leurs attributs sa ressemblance, différents de leur principe, en

qui ces mêmes facultés sont infiniment parfaites, et en qui ces mêmes attributs sont infinis en vertu et en puissance; comme diffère le principe du résultat, le générateur de son produit. L'Eternel qui a eu et qui aura tout en lui et par lui; l'être libre individuel, qui a été émané de son sein et n'existe que par lui. L'Eternel à sa loi en lui et par lui, et a par la même loi éternelle et immuable comme son être même; l'Etre émané reçut la loi de son principe, et participant à sa propre essence, il a à son image les mêmes facultés, c'est-à-dire la pensée, la volonté et l'action, et conséquemment la liberté et la volonté, pour penser, vouloir et agir. Il a aussi à sa ressemblance ses mêmes attributs de puissances, de vertus, de forces, etc. avec la différence expliquée ci-dessus non seulement par rapport à ses facultés et à ses attributs avec son principe, mais relativement à tous les autres êtres émanés.

La divinité par sa nature porte effectivement le nombre 1 mais à cause que cette vérité renferme 3 facultés inhérentes en elle le nombre 4 lui convient pareillement.

Les êtres émanés de l'unité universelle, n'ayant reçus leur individualité que par les 3 facultés de cette unité et en étant le résultat portent aussi le nombre 4. Ce nombre se trouve encore dans leur image avec leur principe générateur en ce qu'ils ont comme lui 3 facultés renfermées dans leur unité.

Le quaternaire de la divinité est un nombre parfait, en ce qu'il renferme avec les 3 facultés de l'unité leur opération. Aussi renferme-t-il tous les nombres, puisqu'en les additionnant progressivement de 1 à 4. Le résultat est le dénaire, ou l'unité dans sa circonférence et au delà de la quelle rien n'existe.

Pythagore ajoutait le triangle.

$$\begin{array}{r}
 \cdot \\
 \cdot \quad \cdot \\
 \cdot \quad \cdot \quad \cdot \\
 \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \\
 \hline
 X
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{r}
 1 \\
 2 \\
 3 \\
 4 \\
 \hline
 10
 \end{array}$$

Le chef d'une classe, d'un cercle d'esprit purs en se complaisant dans le degré éminent de ses vertus et puissances, voulant s'égaliser à son principe et se former une unité opposée à son unité éternelle, les esprits de la classe de son cercle, et les esprits des autres cercles ou classes lurent dans sa pensée : la volonté du chef acquiesça à sa pensée. Les esprits des 4 classes avec leur chef, ou adhèrent à sa volonté ou la rejetèrent en restant unis à l'unité suprême. A cette prévarication commença le temps : à l'instant pour séparer le pur d'avec l'impur, le mal du bien, l'unité éternelle et bonne de l'unité temporelle et mauvaise, l'Etre supérieur créa l'espace. Les esprits même de ces 4 classes qui n'avaient que lu dans la pensée mauvaise du chef, se trouvant souillés en quelque manière (parce que dans l'immensité de la sainteté et de la pureté, [*l'esprit*] (*mots barrés*) la pensée seul(e) du mal est une souillure) furent les ministres même de la justice suprême pour contenir et molester l'esprit pervers et ses complices.

Le nombre 2 ne pouvant s'adapter en quelque manière personnellement à aucun être en ce que 2 est une unité opposée à une autre unité, ce nombre caractérise donc tout être dont la volonté perverse et impure se détermine au mal et rejette le bien et qui viola par là la loi, les préceptes et les commandements qu'il a reçu de son principe.

Le mal s'étant manifesté par son opposition au bien, le temps, l'espace et les formes furent aussitôt établis : et pour leur formation les esprits ou intelligences de l'axe central furent émancipés d'émaner hors d'eux les essences élémentaires constitutives de tous les corps et de toutes les formes; et toutes les formes [*furent émancipées d'émaner hors d'eux les essences élémentaires constitutives de tous les corps*] (*mots barrés*) y furent combinées chacune d'une essence pure et simple, et relative à l'élément qui était propre pour l'incorporation ou la forme de chaque être. Les essences élémentaires n'ont pu être qu'au nombre de 3

relativement aux trois facultés.

Tous les pervers étant renfermés dans l'espace et le temps, leur chef fut jeté dans le plus profond abîme de la région sensible, les plus coupables de ses complices furent placés dans des espaces ténébreux de cette région, et tous les autres pervers dont la pensée seule s'étaient complue dans celle de leur chef furent jetés sur la surface de la même région.

Les esprits impurs comme être intelligents lisants dans la pensée des uns des autres, les moins criminels qui étaient sur la surface de leur région devinrent les agents de leurs chefs; et tous nécessités également à n'avoir qu'une volonté mauvaise, à ne pouvoir former que des actes impurs, leurs productions, leurs résultats tendent constamment à s'opposer à la volonté de leur principe et à vouloir rabaisser la gloire et la puissance de l'Eternel.

Tous résultat du ternaire sacré, ayant la pensée, la volonté et l'action à l'image de leur [chef] (*mot barré*) créateur, et des attributs de puissances et de vertu à la ressemblance de leur principe, ces trois facultés devaient être toujours en eux actives et produire par leur action des opérations ou résultats; mais ils étaient tenus de les produire conformément à la loi que leur créateur avaient prescrit. Le chef [*des 4 classes*] (*mots barrés*) de tous ceux qui prévariquèrent dans les classes ou cercle des esprits qui avaient été émanés ou émancipés pour la gloire de l'Eternel, en contrevenant à la loi qu'il avait reçu, son opération, ou plutôt sa pensée et sa volonté mauvaise ou perverse se trouvant en opposition à sa loi et par là même au bien. Il ajouta à son 4^e (*quaternaire*) 1, qui produisit son 5^e (*quinaire*), qui est le nombre démoniaque de lui et de tous ses complices : lequel même après le temps les constitue toujours êtres 5^{es} (*quinaires*) comme restant entachés en quelque sorte de leur opération mauvaise.

C'est ce 5^e (*quinaire*) qui nécessitant la création de l'espace et du temps produisit le 6^e (*sénaire*); c'est-à-dire que les 3 facultés de l'unité y concoururent, si l'on peut ainsi parler, chacune par leur résultat mort, comme n'est dérivant que médiatement (*sic*); et de ce concours des 3 facultés de l'unité, avec aussi les 3 opérations qui en résultèrent, est provenu le 6^{te} (*sénaire*), qui est le nombre de la création de l'espace et du temps. Le 6^{te} (*sénaire*) temporel comme résultat de ces deux 3^{res} (*ternaires*), l'un des 3 essences élémentaires, constitutives des formes corporelles, l'autre de véhicule ou principe de vie, tels que les principes des trois classes d'animaux, ou des trois règnes corporels.

Aussitôt que le chef des pervers avec tous ses complices furent renfermés dans l'espace et le temps ils furent séparés de leur principe et ne pouvant plus lire dans son sein, n'ayant plus de communication avec la vérité, ni de connaissance du bien, et condamné par l'Etre suprême, par analogie à la pensée mauvaise et à la volonté impure qui les avait fait déchoir de leur gloire, à n'avoir constamment que /la pensée et/ la volonté perverse et à ne produire que des actes d'impureté ou d'iniquité : mais le grand Etre dont la sagesse et la puissance concilient toujours sa justice avec sa miséricorde, émana de son sein des Etres purs et intelligents, revêtus de puissance pour s'opposer aux efforts de la volonté mauvaise des pervers, pour opérer dans le temps sur les formes et conséquemment avec les facultés de s'incorporer à leurs volontés; mais nécessité par la loi même de leur émancipation à y agir et opérer conformément à celle que chacun d'eux avait reçu pour sa mission; et à raison de laquelle ils furent émancipés par le nombre 7; nombre du sabbat pour contenir avec encore plus de puissance ce pervers et tous ses complices, l'Eternel émancipa une de ces intelligences qui fut l'homme, et lui donna son verbe de puissance pour régir l'espace et le temps, et y dominer sur tous les êtres intelligents qui avaient été émancipés pour agir et opérer sous son autorité supérieure à tous ces agents en puissances et en vertus. Par le nombre de son émancipation il fut 8^{te} (*octonaire*).

Ce chef fut incorporé par la puissance de l'Eternel dans un corps simple et glorieux et impénétrable dans tous les combats que le pervers pouvaient lui livrer. Cette incorporation s'opéra par l'action de l'esprit majeur qui le nécessita d'opérer ses trois actes résultants de ses

trois facultés. Il reçut aussi la puissance d'incorporer les puissances de son cercle qui étaient hors de l'espace et du temps pour y être ses agents, ses ministres et ses coopérateurs.

L'homme et ses agents régissant l'espace et le temps, devaient y contenir et y molester le pervers pour manifester sur lui et sur ses complices la justice et la miséricorde de l'Éternel, pour être, pour ces esprits pervers, l'agent bienfaisant de sa miséricorde, le ministre de sa justice et un être intermédiaire; parce que le pervers, par l'opposition de son unité mauvaise à l'unité bonne, avait rompu toute correspondance avec son principe. Tous ces Êtres intelligents ainsi que le pervers même étaient les seuls Êtres existants dans l'espace. Tous les corps dont les intelligences se revêtaient et toutes les formes qui distinguaient ces différentes régions n'étaient que d'essence simple et incorruptible.

L'homme pour agir tenait toute sa puissance, sa force et ses vertus de la correspondance ou de la perpendiculaire qui subsistait [*entre*] de lui [*et*] (*mots barrés*) à son principe, et par cette liaison il lisait continuellement dans la pensée de son principe et en opérait la volonté avec une telle puissance, qu'il pouvait varier sa forme ou la changer en réintégrant en lui la 1^{re} et en en produisant un autre, ce qui s'opérait par le changement d'action.

L'homme après avoir opéré les 3 actes par lesquels sa volonté était nécessité, et par lesquels il venait de manifester sa puissance dans la création, il lui en restait un 4^e à faire qu'il devait opérer avec la liberté de sa volonté; bon, si sa volonté s'y portait conformément à sa loi; abominable, si sa volonté s'écartait de cette loi : dans le 1^{er} cas le résultat de son acte devait accomplir son 4^{re} (*quaternaire*), dans le 2^{ond} (*second*) cas son résultat allait être un 3^{re} (*ternaire*).

Sa loi lui prohibait de toucher à l'arbre de vie et de mort, à l'arbre de la science du bien et du mal. L'arbre de vie était la puissance même de l'Être suprême, comme seul principe seul générateur de tous les Êtres. L'arbre de mort était la peine que sa loi lui infligeait : l'arbre de la science du bien, était pour lui son acte conformément à sa loi, d'unir sa volonté à celle de son principe, pouvant à tout instant lire dans la pensée même de son principe. Les allégories de ces arbres de vie et de mort, de bien et de mal n'étaient pour lui qu'une allusion de l'abus et du bon usage qu'il ferait pour opérer le 4^{ème} acte : si l'homme l'avait opéré selon sa loi, il aurait été toujours heureux; il se serait conservé toutes ses vertus, toute sa puissance, parce qu'il aurait toujours lu dans la pensée de l'Être suprême, et qu'il n'aurait conséquemment agi que selon la pensée et que par la volonté de ce souverain Être. Malheureusement pour lui, il se complut dans les 3 actes de puissances qu'il venait d'opérer au lieu d'en glorifier uniquement son principe. Cette pensée mauvaise fut en opposition à celle de la loi que lui avait donné son principe relativement à son 4^{ème} acte : il voulut en quelque manière créer par sa puissance douée de vertus pour reconnaître son ennemi, pouvant en recourant à sa perpendiculaire lire dans la pensée de l'Être suprême. Sa complaisance dans sa pensée mauvaise parvint à le distraire de tous les secours qu'il dépendait de lui d'avoir pour rectifier sa pensée, et négligea tous les moyens qu'il avait pour reconnaître son ennemi. L'homme par sa pensée mauvaise donna lieu au pervers d'y pouvoir lire par la raison même qu'elle était mauvaise : il s'approcha de lui sous la forme d'une intelligence et s'annonça comme étant envoyé de l'Être bon, cette forme sous laquelle il s'approcha de l'homme le séduisit; l'aveuglement qu'opérait en lui sa volonté mauvaise lui empêcha de reconnaître son ennemi, qui le trompa par sa forme même et son action démoniaque : enfin il détermina sa volonté à adhérer à sa pensée mauvaise, il agit en conséquence, il ajouta une unité à son nombre 8^{re} (*octonaire*) ce qui produisit le nombre 9^{re} (*neuvaine*), nombre qui lui retrace sans cesse son crime, son 1^{er} état, celui de gloire dont il est déchu etc. Son état actuel de mort et de corruption, et de sa prochaine dissolution, ainsi que celle de l'espace, du temps et de toutes les formes qui y sont contenues.

Par ce second crime le pervers perdit un médiateur, un Etre intermédiaire par lequel il pouvait se réconcilier. La succès de sa séduction ne servit qu'a éloigner de lui la manifestation de la miséricorde de l'Etre suprême et à appesantir sur lui sa justice.

L'homme par son acte abominable ayant opéré une production sensible, un assemblage impur, l'incorporisation d'un mineur dans un [*cercle impur*] (*mots barrés*) corps élémentaire perdit aussitôt sa perpendiculaire et par là même sa puissance et toutes ses vertus, il fut aussitôt précipité avec sa production dans la région des pères et des mères, où il est mort spirituellement, n'étant plus qu'un être pensif et non pensant, n'ayant plus qu'une volonté affaiblie, qui est la seule faculté par laquelle il a à expier et se purifier sur cette région terrestre après avoir été réconcilié temporellement par l'Esprit en suite de son repentir.

La prévarication de l'homme chef de son cercle nécessita, également de la justice et de la miséricorde de l'Eternel, un médiateur bien plus puissant pour contenir les esprits pervers et pour fortifier la faible volonté de l'homme, contre les séductions de leur volonté mauvaise, pour les secourir dans tous les dangers où ils allaient être exposés dans les combats continuels que lui livreraient ces esprits impurs; qui put vivifier ses facultés; pénétrer de sa lumière sa pensée; épurer sa volonté; lui aider même à expier son crime; qui le réconciliât avec son principe, et qui tint de sa propre essence ses vertus, sa puissance, sa loi, pour perfectionner et finir l'œuvre de sa miséricorde et de sa médiation.

Ce sage médiateur, cet agent puissant fut le verbe : cette volonté procédante de la pensée éternelle, qui est la vie et la lumière et par qui tout a été créé : ses agents et ses ministres furent des esprits intelligents, des êtres spiritueux nécessités par leur loi à faire et à accomplir l'œuvre pour laquelle l'Etre suprême les a émancipés et destinés.

Les pervers, condamnés à persévérer dans leur volonté mauvaise et par là contraints à répéter leur 1er crime de s'opposer continuellement à la pensée éternelle, à sa volonté, à son verbe, constituent dans l'espace et le temps, en raison inverse de l'œuvre que le verbe y opère par ses ministres et ses agents, cette double loi d'action et de réaction d'où résulte le contraste effrayant de pur, de saint de lumière et de vie et par là même toujours stérile; tandis que l'autre vivifie tous les êtres, dispense sa lumière sur toutes les facultés spirituelles et par son action puissante y fait germer toutes les vertus.

Après la prévarication de l'homme, l'Eternel fut nécessité sa force de loi sur ses agents pour leur faire opérer des actes analogues à celui par lequel l'h(*omme*) par un abus déplorable de sa volonté venait de contrevenir à sa loi : cet Etre qui avait été émancipé et qui avait reçu le verbe de puissance pour régir et gouverner l'espace par lui-même directement ou par des intelligences secondaires, ses agents et ses ministres, pour maintenir cet espace et toutes les formes qui y étaient contenues dans leur nature vierge, pure, simple et incorruptible : ayant par sa prévarication fait un acte, d'incorporisation terrestre, impur, corruptible et par là même abominable, tout cessa d'être pur et vierge. Les trois éléments devinrent composés mixtes et impurs et par là même neuvaires, dès lors les formes des corps tendirent à la corruption et à la dissolution par le combat et la réaction réciproque de ces éléments les uns sur les autres. Cette prévarication nécessita aussi la force de loi pour la production des véhicules, des germes, des corps, attendu qu'étant pour un temps corruptibles et impurs, ils ne pouvaient plus exister qu'en succédant les uns aux autres par une génération qui se propageant par cet acte même de [*génération*] (*mot barré*) propagation rappelle continuellement l'origine et la [*forme*] (*mot barré*) cause de la corruption des corps et des formes, tel fut l'état constitutif des corps terrestres et élémentaires.

Les corps n'ayant qu'une existence momentanée dans leur forme, ils ne se renouvellent que successivement les uns aux autres par la génération; ne pouvant naître, croître, se conserver pour un temps que par action et réaction, il a fallu les alimenter par des éléments qui eussent en eux la force de la réaction : il fallut des influences continuelles sur cette terre la

matrice des corps pour produire et former les formes qui par leur action et réaction devinssent la plupart propres pour alimenter les formes corporelles. Il se fit enfin par la prévarication de l'homme une seconde création, ou plutôt cet espace changea de nature et d'objet physique.

Lorsque le 1^{er} homme commit son crime tous les mineurs de son cercle comme étant ses agents y participèrent pour ainsi dire d'une manière, et par là ils ont contracté une souillure. Tous les mineurs qui ont été incorporés et tous ceux qui le seront successivement auront donc pour tâche de se purifier de cette souillure, et encore de la tâche qu'ils ont contractés par les actes impurs de leur père corporel. Mais s'ils négligent les secours qui leurs sont offerts par l'esprit majeur, et les intelligences préposées pour l'assister, le diriger, l'inspirer et le fortifier, et qu'ils se livrent aux actes de leur volonté impure et aux dérèglements de leurs sens, ils auront encore à expier ces mêmes erreurs, ce qui augmentera leur tâche infiniment.

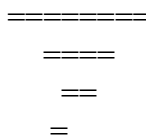
L'homme dans cette région sensible est sous le fléau de la justice éternelle; sa carrière corporelle y est pour lui une continuelle expiation; il y souffre par l'intellect et le sensible, et a toujours à combattre contre le pervers qui l'actionne et le moleste, et à repousser ses illusions : mais au milieu de ses maux, de ses souffrances et de ses combats, lorsque sa volonté se porte au bien, il est soutenu par l'esprit majeur vrai réceptacle des bénédictions et des miséricordes de l'Eternel dont il est l'agent puissant pour manifester sa gloire, sa puissance, sa justice et sa miséricorde et qui a autorité sur tous les êtres contenus dans l'espace et le temps, qui sont ou comme agents, ou comme expiants, ou comme en pâtiment. Il est consolé par les intelligences préposées pour le diriger, qui actionnent et vivifient ses facultés intellectuelles, et épurant sa volonté désordonnée en lui faisant opérer le bien; ainsi d'un côté s'il est actionné par le mal, de l'autre il est par le bien étant placé au milieu, c'est à lui de choisir, s'il choisit mal il se rend coupable de son mauvais choix.

L'homme détaché de sa forme, son être intellectuel a à expier ses souillures, ses iniquités et son 1^{er} crime; sa pensée pour lors ni distraite par les sens, ni asservie par les organes, y répand toute son énergie, c'est pour lors qu'elle n'est occupée ni affectée que de son crime et de ses souillures; et combattue sans cesse par le pervers, elle a de plus grands efforts à surmonter, comme lisant dans la pensée même du pervers, ce combat continu est purement spirituel cette expiation est plus ou moins forte et a plus ou moins de durée, selon qu'il y est entré souillé ou impur et selon les efforts qu'il fait, qui peuvent avancer ou retarder son expiation.

De ce cercle sensible l'Etre éternel de l'homme, passe dans le cercle visuel, et là où il doit se purifier son état y est moins pénible et y reçoit plus de secours.

Enfin du visuel il passe au rationnel pour se réconcilier, ou il restera jusqu'au dernier avènement du *Ch(rist)* et d'où après la dissolution de l'espèce et la fin des temps indiqués par le neuvaire et auquel le dénaire procédera, il rentrera avec tous les autres êtres intelligents dans l'unité comme dans le centre de toute félicité.

Mais l'*h(omme)* qui en quittant sa forme, est uni par ses souillures abominables, par son orgueil, son incrédulité avec le mauvais principe, qu'il en a été l'agent vis-à-vis de ses frères, vit dans l'abîme, où il porte sa pensée et sa volonté mauvaise pour y souffrir la privation de tous biens et s'y unir dans le centre de l'unité mauvaise jusqu'à la fin des temps.



Les six circonférences, les six jours de la création, les six pensées du Créateur par l'addition mystérieuse de la pensée, volonté et action.

[L'incorporation de l'homme dans son pr(*emier*) état de gloire et d'innocence, sa prévarication, sa punition et sa réconciliation.] (*phrase barrée*)

Le D(*ou*)ble triangle fait allusion par ses six angles saillants aux 3 essences spiritueuses et à leur addition mystérieuse Merc(*ure*) Souf(*re*) Sel.

Le triangle simple à la terre qui est ternaire. Par le nombre de ses principes corporels, le triangulaire par sa forme n'ayant que trois horizons Ouest, Nord et Sud et le centre, sans Est /vrai/.

Le second triangle représente le corps de l'homme qui est ternaire dans ses principes et dans sa division et même aussi triangulaire dans sa forme, il est le petit monde, la répétition de la terre et de la création universelle sur laquelle il devait commander ce qui est figuré par sa couche (?) au centre des six cercles et du double triangle, sa division, la tête, la poitrine et le ventre figurés dans le Temple de Salomon par le porche, le temple et le sanctuaire.

Les trois tapis blanc, rouge et noir font allusion aux 3 essences spiritueuses ou principes de toute corporisation, blanc donné au Sel /*chair*/ ou l'enveloppe /ou fluide/; rouge au Souffre, /sang/ ou au feu; noir au Mercure, /os/ ou solide ou la terre, ils représentent encore le noir, /l'obscurité,/ les ténèbres, qui régionne (*sic*) dans le chaos /dans l'état d'indifférences des 3 essences/ avant son explosion; le rouge le véhicule du principe de vie qui vint en lier les parties /ou/ la descente de l'esprit; le blanc la lumière ou [...] (*mot illisible*) de l'esprit qui la fit. L'explosion qui donna forme et arrangement à la création universelle et peut s'entendre [...] (*mot illisible*). Le blanc l'état de gloire et de pureté du pr(*emier*) homme lors de son émancipation; le rouge sa prévarication et le noir sa punition ou les ténèbres où il fut précipité.

La batterie par 6 fait allusion aux six pensées du Créateur; par 5 à la prévarication de l'homme et par 4 à sa réconciliation par laquelle il réacquiert son premier nombre quaternaire d'émancipation divine.

Les 4 branches mystérieuses à l'Est, l'Ouest, au Nord et le saule au Midi. Ces trois dernières lui représentent l'immense puissance du 1^{er} homme sur le général, sur le particulier et sur l'universel tant qu'il serait fidèle aux lois, principes, et commandements qu'il avait reçu tant qu'il respecterait la puissance du Créateur ou d'un vivifiteur (*sic*) représentée par le palmier et l'Est auquel il ne devait pas toucher, le saule au Midi annonce sa puissance et autorité sur les esprits pervers relégués par décret en cette partie dans un état de mort éternelle.

Mais l'ennemi que vous aviez à combattre vous a séduit. Votre propre orgueil avait commencé l'ouvrage et vous avait rendu susceptible d'en recevoir impression il vous en représente l'étendue immense et sans borne de votre puissance, il vous a fait imiter les caractères tracés en blanc, mais vous l'avez fait en noir, il vous a fait toucher à l'arbre du Bien et du Mal de l'Est qui vous était interdit, vous êtes venu finir votre travail par 5 lettres au centre et vous y avez trouvé la mort éternelle, les trois branches ont disparu et vous annoncent la privation de votre puissance le saule renversé au Midi avec les trois éléments autour vous annoncent la prison que vous deviez habiter vous avez été chassé de ce séjour que vous aviez souillé, et livré à vos ennemis qui vous ont fait souffrir des pâtiments infinis figurés par les 9 voyages pénibles que vous avez fait [*autour*] (*mot barré*). Dans le parvis, ce nombre de 9 mérite aussi votre attention et vous annonce la différence de votre premier état au second puisque 9 est le nombre qui appartient la matière. (*le texte s'arrête ici*).

ANNEXE

Documents

Nous sommes conscients qu'il est extrêmement difficile de donner une opinion concernant les diverses sociétés dites initiatiques actuelles, qui ont éclaté en un grand nombre de groupes réunissant quelques personnes à quelques centaines, il serait donc prétentieux de porter un jugement, d'autre part les archives de ces sociétés sont pratiquement inaccessibles au commun des mortels, en conséquence nos écrits ne peuvent être que fragmentaires et comporter les oublis, des lacunes et des erreurs.

Si tel est le cas, nous souhaitons que nos lecteurs en possession de documents pouvant nous éclairer, nous écrivent aussi bien pour confirmer que pour infirmer, nous les publierons dans une prochaine livraison.

**Copie de la Charte de Reconstitution et de Réveil de
l'ORDRE DES CHEVALIERS ÉLUS-COHEN DE L'UNIVERS
en date du Vendredi 3 Septembre 1943 :**

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

et sous les auspices de Martinez de Pascallis, Notre Vénéré Maître, de Jean-Baptiste Willermoz, de Serre, du Roy d'Hauterive, Bacon de La Chevalerie, de Lusignan, Membres du Tribunal Souverain, ses derniers mandatés directs.

Je soussigné Georges Bogé de LEGREZE, S.I. selon la filiation de Louis-Claude de Saint-Martin, Inspecteur Principal, Membre du Suprême-Conseil, Chevalier Bienfaisant de la Cité-Sainte (Rite Écossais Rectifié) selon la filiation de J.B. Willermoz, Membre de l'Ordre Kabalistique de la Rose-Croix, 33^{ème} Souverain Grand Inspecteur Général du Rite Écossais Ancien et Accepté, 33°/97° de l'Ordre Initiatique Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, Évêque Gnostique et Primat de Bourgogne s/le nom de Marcus, Commandeur de l'Ordre de la Colombe du Paraclet, « Eques Rosae Caritatis ».

Considérant :

1°) l'intérêt que peut présenter pour la Collectivité Humaine la reprise des Grandes Opérations Théurgiques préconisées jadis par Martinez de Pasquallis, notre Vénéré Maître,

2°) le fait que ces Opérations permettant d'assurer une purification régulière de l'Aura Terrestre et faire échec aux courants maléfiqes issu du Cône d'Ombre et manipulés intentionnellement par ses satellites,

3°) le fait que la seule filiation psychique de l'Ordre des Élus-Cohen réside au sein du Grand-Prieuré des Gaules, (Rite Écossais Rectifié) et en sa classe des Chevaliers-Profès, devenue celles des Chevaliers-Bienfaisant de la Cité Sainte, sinon dans la lettre primitive du moins dans l'esprit de son Sacramentaire, où elle a été introduite sciemment en 1778 par J.B. Willermoz, Chevalier Élu-Cohen, Membre du Tribunal Souverain de l'Ordre et Réau-Croix,

déclare avoir transmis au Frère Robert Ambelain, alias Aurifer, S.I. selon la filiation de Saint-Martin, 33°/95° de l'Ordre Initiatique Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, Évêque Gnostique, Commandeur du Paraclet,

sous l'ancienne forme rituelique usitée par Martinez de Pasqualis, Notre Vénérable Maître, l'esprit et la dignité, les pouvoirs et les charges, de Chevalier-Élu Cohen et Réau-Croix, à charge pour lui de maintenir et transmettre cette filiation à ceux qu'il en jugera digne, lesquels doivent nécessairement être Maître-Maçon, en accord avec nos Antiques et Primitives Constitutions.

En contrepartie, le Frère Robert AMBELAIN s'engage sur l'honneur à ne jamais faire usage de cette Filiation sous une forme maçonnique quelconque susceptible d'apporter troubles, confusion, ou division, au sein du Rite Écossais Rectifié, la filiation qui, désormais part de lui, devra donc s'inspirer exclusivement de l'esprit et des buts qui furent particuliers aux Élus-Cohen ; à charge pour elle d'en maintenir la Mystique et d'en rénover la Rituélie.

Que les Maîtres Passés lui soient en aide.

Donné à Paris, ce Vendredi 3 Septembre de l'An 5.943 de la Vraie Lumière, 185^{ème} de Notre Ordre Vénérable.

Signé : Georges Bogé de LAGREZE
« Eques Rosae Caritatis »

C.B.C.S.

33°/95°/97°

S.I.

Cachet de l'Ordre
des ELUS-COHEN

Sceau de l'Eques Rosae Caritatis

Timbre de l'Ordre Kabalistique

de la Rose-Croix, Chambre de Direction

Sceau et signature
de l'Impétrant :

R. Ambelain, S.I.4.

Sceau de Cire des

Rose-Croix d'Orient.

Copie d'une circulaire annonçant le réveil de l'Ordre des Elus-Cohens

A l'Orient de Paris, ce 1^{er} Novembre
de l'An de la Vraie Lumière 5943

Très Illustre Frère,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit, vous priant de bien vouloir lui donner la publicité convenable, ce à seule fin de dissiper part avance tout équivoque, tant sur l'intention que sur le but.

Malgré les difficultés de l'heure et les persécutions ou les dangers qui pèsent sur les Ordres Initiatiques et les Groupes d'Illuminés, il est constitué, à l'Orient de Paris, un « Temple Cohen » qui, rompant avec l'appellation erronée, mais généralisée depuis 1884, d'« Ordre Martiniste », reprend le primitif et traditionnel vocable de ses augustes prédécesseurs, les « Réaux-Croix » de Martinez de Pasquallis. Comme tel, il se proclame donc constitué sous l'ancienne appellation du 18^{ème} siècle, savoir : « ORDRE DES CHEVALIERS - MAÇONS ELUS-COHEN DE L'UNIVERS » ;

L'Ordre des Chevaliers Elus-Cohen, Temple de Paris, se prétend légitime et régulier détenteur de la filiation traditionnelle des Réaux-Croix de Martinez de Pasquallis, des Supérieurs Inconnus de Louis-Claude de Saint-Martin, des Hauts-Grades de la Franc-Maçonnerie et des hautes charges de l'Eglise Gnostique.

Il place à sa tête, en un triumvirat d'honneur, trois des hauts dignitaires du Rite Ecossais Rectifié, détenteurs de la filiation martinistes, - dont un ancien membre du Suprême Conseil de l'Ordre -, « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte », et donc en possession de la filiation des Grands-Profès, établie au 18^{ème} siècle par J.B. Willermoz.

Toutes pièces, chartes, patentes, documents, tant anciens que modernes, dûment signées et scellées par les autorités légitimes qui les délivrèrent, sont déposées en ses Archives à fin de toute probation ultérieure.

Le dit Temple de Paris se déclare, par ce qui précède, en droit de délivrer, selon la règle et l'usage de ses augustes prédécesseurs toutes Chartes, Patentes de constitution, d'affiliation ou de régularisation, tant de temples provinciaux que de candidats ou d'affiliés.

Le dit Temple de Paris reconnaît d'ailleurs loyalement ce droit à toute organisation régulière dite « martiniste », en possession, non seulement de la filiation légitime des « S.I. » de Louis-Claude de Saint-Martin, mais encore, et uniquement pour la dénomination de « Cohen », à celle en possession, légitime et régulière, de la filiation des Grands-Profès du Rite Ecossais Rectifié, de ses Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, ou héritière directe des Temples Cohen du 18^{ème} siècle ; ce, à la condition que cette filiation soit établie par des textes irréfutables.

Le dit Temple de Paris déclare en outre revenir à l'ancienne Rituélie et au Sacramentaire usités jadis par les disciples de Don Martinez de Pasquallis lui-même, et répudier ainsi la forme rituelle du Rite Ecossais Rectifié. Ce afin de ne jamais apporter germes de confusion ou de dissidence.

Le dit Temple de Paris reprend la règle du 18^{ème} siècle, exigeant le 3^{ème} Degré maçonnique (« Maître »), délivré par toute Obéissance régulière, pour les Candidats à ses neuf Grades intérieurs. Il constitue lui-même, à ses côtés, une Loge symbolique de Saint-Jean à cet effet ; ce, sous le vocable d'« ALEXANDRIE D'EGYPTE ».

Il déclare de plus reprendre définitivement l'usage des Grandes Opérations Théurgiques Equinoxiales, caractéristiques particulières de l'Ordre, au 18^{ème} siècle ? Cela, dans le but, totalement désintéressé, d'une purification en mode hyperphysique, de l'Aura magnétique terrestre.

Parallèlement, les membres de ses hauts-grades reprennent la règle des Opérations Théurgiques journalières et mensuelles, ce à des fins d'eurythmie spiritualiste purement personnelles.

Nous avons tenu, Très Illustre et Très Cher Frère, à vous mettre en possession de tous détails sur cette action commune, ce dans l'unique but d'éviter par avance toute interprétation ambiguë ou équivoque de notre décision.

Veillez croire, Très Cher et Très Illustre Frère, à l'assurance de nos sentiments les plus fraternels, et à celle de notre très haute considération.

L'Ordre des Chevaliers Elus-Cohen
Temple de Paris.

La Loge « Alexandrie d'Egypte ».

Au T. III. F. :

=====

Extrait d'un document manuscrit rédigé par le Frère Georges Lagrèze en annexe à une de ses lettres. Document non daté, mais qui est du début 1945. (à Robert Ambelain)

.....
4^e - Réau-Croix - Il faut, à ce degré et pour ceux n'appartenant pas au Sacerdoce Gnostique, donner la consécration et la célébration du Sacrifice Rosi-Crucien dont tu as le manuscrit en petit et grand exemplaire.

Cette cérémonie, ce sacrifice mineur, alliant le visible avec l'invisible, devra clôturer la réunion des adeptes E.Cohen de H.G.

5^e - R.CROIX, ésotérique, astrale

A toi, Robert, et à ceux que tu jugeras dignes, je transmettrai l'initiation de la R.Croix dont je reçus dépôt en Egypte, il y a plus de trente années.

Papus l'avait reçue d'un mystique français, mais Teder, ni d'autres Membres du Supr Cons. Ne l'eurent jamais.

Nul écrit, nulle trace sur le plan physique, mais pouvoir de radiance et transmission réelle.

La Société des Phil. Inc. en fut une réalisation mystique.

Les El. Cohen en sont une manifestation opérative.

En échange de ce don, rien ne te sera demandé, que..... le Silence.

.....

=====

Copie d'une lettre du Frère Georges Lagrèze en date du 8 Mai 1945. (à Robert Ambelain)

Mon cher Robert,

Pour 36 heures à Paris - Réunions syndicales.

Je quitte les E.C. C'est un guêpier qui ne me cause que des ennuis à la G.L. au S.C. (où je suis en instance de réintégration comme 33^{ème}). Tout ceci à cause de l'Arche et aussi du mélange qui a été fait par inadvertance de l'Ecosisme et des El.Cohen. (Ceci de ta part sur certains documents rédigés en 1943).

Mais cela n'entame en rien notre amitié fraternelle. Gesta et A... se démènent, et protestent. Boucher se cabre. Il vaut mieux m'en aller.

Quand tu auras terminé le sommeil que tu t'es imposé volontairement, je serai près de toi, et te donnerai les indications pour que la base des E.C. soit régulière et incontestable, j'en ai les moyens.

Ainsi que tu en as manifesté le désir rue Pavée, j'ai détruit ta correspondance et les papiers divers faisant état de ton activité dans différents Ordres.

Je te renvoie par poste les cachets des E.C. que je te juge seul digne de conserver.

Cordiale poignée de mains, et mes hommages à ta dame.

Amicalement à toi :

G. Lagrèze

P.S. - N'aurais-tu pas, par distraction, gardé les Constitutions du Rite Ec. (relié en rouge). Peut-être n'étaient-elles pas chez toi. Pense à mon tablier écoss. Remet-le à Jean Ch. Je ne trouve pas un cordon blanc de S.I.

[Note, dans le premier extrait : « Sacerdoce Gnostique », il s'agit des Gnostiques de Doine]

=====

Copie d'une lettre de Robert Ambelain à René Chambellant

Le 2 Novembre 1943

Mon Cher Ami,

Je crois qu'il n'est pas inutile de justifier, ici-même, les motifs et les buts de l'action que j'ai entreprise, voici déjà deux ans. En notre Pays, les initiatives et les innovations ne sont jamais très appréciées, tant que le Temps ne leur a pas conféré une sorte de régularisation tacite. Et les générations qui nous précédèrent, avaient elles-mêmes, horreur du changement.

OOO

Tout d'abord, j'ose espérer que vous me croirez, si je vous dis qu'après vingt et une années d'Occultisme, pratiquant et militant, - je suis entré dans la voie à 14 ans, j'en ai trente sept, retirez deux années de service militaire... - Je suis suffisamment blindé contre toute tentation émanant des titres et des cordons : d'être « Très Sublime », ou « Très Sage », ou « Suprême-tout-ce-que-vous-voudrez », ne vaut pas, à mes yeux, la découverte, puis la lecture, d'un vénérable manuscrit, plein de toutes ces choses excellentes pour l'intelligence et l'âme, et que notre maître Saint-Martin dénommait plaisamment « du benben »...

Mais j'ai fait énormément de Magie cérémonielle. J'ai expérimenté en des conditions qu'un théologien qualifierait de terribles. J'ai senti, j'ai vu, j'ai suivi les effets de telles Forces. J'ai alors conclu. Je crois qu'il y a, de l'autre côté du Voile, des Intelligences ou des Puissances, qui font le Mal par amour du Mal. 3Lorsque nous mentons et dupons, dit Méphistophélès, nous donnons ce qui nous est propre... ».

Ayant constaté d'une part, qu'il n'y avait rien à faire pour amener les « Initiés de Saint-Martin » (ou initiés libres du Martinisme) à reprendre les Opérations Théurgiques qu'avaient établies Martinez de Pascallis et ses disciples, je me suis tourné vers ceux qui se disaient leurs légitimes successeurs. J'y ai constaté, avec regret, qu'on attachait moins d'importance à ce que l'Ordre prit (sans exagération toutefois) de l'envergure, qu'au fait de vivre en une petite patrie bien définie, entre soi, mû par le seul esprit de tradition.

Avec quelques amis, magistes de jadis comme moi, ayant étudié les trois branches de l'Hermétisme (alchimie, magie, astrologie), nous avons repris le principe des Opérations. En un an, nous nous retrouvons 25 à la troisième Cérémonie.

L'idée m'est alors venue, afin de renforcer la puissance occulte, en même temps que la légitimité, de ce Groupe, de le rattacher (en la personne de ses membres, titulaires de la Maîtrise maçonnique) au véritable ORDRE des ELUS-COHEN, fondé en 1758 par Martinez de Pascallis.

J'avais les trois degrés des initiés de Saint-Martin, et ce sans contestation possible, mon initiateur l'ayant lui-même été jadis par Aug. Chaboseau, et ne comptant que sept noms entre Claude de Saint-Martin et moi. J'avais l'épiscopat gnostique, selon la filiation cathare et apostolique, ce sans contestation non plus. (Tous papiers établis à la disposition des incrédules). J'avais reçu les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 30^{ème}, 32^{ème}, 33^{ème}, degrés de la Maçonnerie ordinaire, puis ceux de Memphis-Misraïm, savoir les 66^{ème}, 90^{ème}, 95^{ème}. Cela, je ne l'avais pas demandé, on me l'avait offert. Celui qui me les conféra, arguait la mise en sommeil de toutes les Obédiences, la dispersion des archives et de tous les Temples, la disparition de toute autorité administrative en activité. Il mettait en avant les textes, articles, précédents, l'autorisant à faire cela. J'ai accepté. Point par cette vanité ni ambition (cela impliquait plus d'aléas que d'avantages, à cette époque...). Mais parce que je sentais confusément que cela me serait utile un jour, pour étayer ce que je rêvais d'entreprendre.

Restait la filiation des Elus-Cohen, à rejoindre, puis à recevoir.

Or, des documents autographes indiscutables sont en ma possession. Ils émanent de Papus, Teder, Phaneg, de Ribeaucourt, Bricaud, et du Suprême Conseil Martiniste, successivement présidé par Papus, Teder, puis Bricaud. Ils me démontrèrent indiscutablement que les rumeurs vagues et imprécisées, par lesquelles les Martinistes de Lyon prétendaient être en possession de la véritable filiation de Martinez de Pasquallis, (alors que les autres martinistes ne seraient en possession que de celle de la Société des Intimes de Saint-Martin dont parle Van Rijnberk en son tome II), n'avaient pas de fondement historique.

Toutes les autorités mises en avant pour justifier cette filiation devaient, à la lecture de ces documents (que je tiens également à la disposition des incrédules), être écartées sans crainte. Et il fallait alors conclure :

1°- Papus n'avait jamais rien eu d'autre que ce qui lui avait remis Henri Delage, savoir la filiation des « S.I. » de Saint-Martin ;

2°- Papus avait initié Teder, l'avait fait monter en grades, mais jamais Teder n'avait régularisé Papus quant au régime des Elus-Cohen,

3°- Bricaud n'avait jamais rien eu d'autres que la filiation des initiés libres de Saint-Martin, comme tous les autres martinistes de sa génération car :

a)- il ne s'est jamais déclaré affilié au Rite Ecossais Rectifié dans la nomenclature de ses nombreux titres, donc...

b)- il n'a jamais désigné nominalement son initiateur effectif, mais a toujours éludé cette question, donc...

c)- les descendants lyonnais des Elus-Cohen, qui l'auraient initié au martinézisme, savoir les frères Brébant-Salomon, sont inconnus des survivants du Suprême-Conseil de Papus, et il cite Michelsen, le danois, sans dire que ce fut son initiateur...

d)- le Dr Blitz, des U.S.A., n'a jamais régularisé ni Papus ni Teder ni Bricaud, n'ayant jamais été Elu-Cohen (j'en ai la preuve également...), a été nommé par Papus, puis radié par lui...

e)- enfin, chose importante, si Bricaud avait été régularisé Elu-Cohen, ce, par de véritables Cohen lyonnais, survivants de la mise en sommeil de l'Ordre à travers le 19^{ème} siècle, le Rituel des Réaux-Croix en la possession des martinistes lyonnais ne serait pas... établi par Bricaud (comme cela est probable, vu son texte). Car il n'y est pas question un seul instant du sacrifice d'expiation du Chevreau Noir : Et ce rite est la base, la clé, le centre, de toute la Rituélie des Réaux-Croix. Qui ignore ce rite, ne possède pas sa clé, n'est pas en possession, de la gnose secrète des dits Réaux :

Pour ces raisons, jointes au fait que le Martinisme lyonnais était établi sur les mêmes bases que le Martinisme de Papus (filiation de Saint-Martin, mêmes grades d'Associé, d'Initié, S.I., même Pantacle symbolique, mêmes jeux de six points en signature, même cordons blancs) j'ai écarté de mon projet la filiation lyonnaise.

Je suis alors revenu à la conception de Martinez, et j'ai recherché, non la filiation des trois grades papusien que je possédais déjà (Associé, Initié, Supérieur Inconnu), mais la succession des grades de Martinez de Pasquallis :

- Apprenti-Cohen
- Compagnon-Cohen,
- Maître-Cohen,
- Maître Elu-Cohen,
- Grand-Maître Cohen, (ou Grand-Architecte),
- Grand-Elu Cohen (ou Grand-Elu de Zorobabel),
- Réau-Croix.

Or, cette succession n'existait, sinon dans la rituel primitive du moins en son « esprit », (en son « fluide » !!...) que dans la classe des Grands-Profès, du Rite Rectifié, où elle avait été glissée clandestinement par Willermoz, au Convent de 1778.

Notre ami L., [*Lagrèze*]allias Michaël, me l'a transmise, à la seule condition qu'elle redevienne, en moi, la filiation des Elus-Cohen, et non une filiation irrégulière du Rite Rectifié. Il s'agissait de me remettre une succession martinéziste, pas une succession maçonnique...

C'est ce qui a été fait. Reste la légitimité de cette remise. J'y arrive.

OOO

Subordonner la validité initiatique à la régularité administrative, c'est commettre une erreur. C'est remettre en discussion la validité des Evêques Gnostiques, dont nous sommes, quelques uns, détenteurs réguliers : Erreur que l'Eglise Catholique est assez sage pour ne plus commettre, puisqu'elle reconnaît ces évêques « illicites, mais valables » tant qu'ils sont insoumis, et qu'elle pensionne, dote d'une abbaye, quant ils se convertissent et rentrent en son giron : (Exemples nombreux, que je tiens à votre disposition).

Car, Martinez de Pasquallis remettait en une seule séance, les 3 premiers degrés symboliques ; et de nombreux Cohen, dont Claude de Saint-Martin, reçurent apprentissage, compagnonnage et maîtrise en un seul jour. Martinez avait tort : ; Mais par la suite, on ne songea pas un instant à mettre en doute la régularité de cette maîtrise, quand Saint-Martin et les autres entrèrent à la Stricte Observance Templière...

Lorsque le Grand-Orient de France, vers 1859, prit comme Grand-Maître le prince Murat, on remit à ce dernier les 33 Grades en une journée : Il y avait de quoi tuer l'homme le plus rassis du monde ! Mais par la suite, nul ne discuta la régularité de cette étrange façon de faire d'un profane un souverain Grand-Commandeur :

Lorsque le « maître » Gaston Martin, vénérable des « Libres Penseurs du Pecq » fonda le rite mixte du Droit Humain, il n'avait pas les hauts grades. Un « 33^{ème} » du Rite Ecossais les lui remit en quelques séances. C'était irrégulier, certes, d'autant que les Obédiences Maçonniques n'étaient pas dispersées et en sommeil, comme actuellement. Et le Rite Ecossais n'admis pas la chose. Mais le Droit Humain a essaimé partout, en Amérique, en Afrique, en Europe. Et nul ne nierait que le dit « D.H. » ne soit, maçonniquement parlant, une réalité...

En 1904, Teder a établi dans « Hiram », l'irrégularité du Grand-Orient de France. Mais le Grand-Orient a passé outre, et nul ne conteste sa réalité maçonnique maintenant ...

La Charte de Larminius, qui est le document de base du Rite Templier, est contestée Par certains historiens (dont Lantoine) ; mais le Rite Templier est une réalité maçonnique ...

Et le fameux Suprême-Conseil de Charlestown est nié par les historiens maçonniques, comme une assemblée réelle. Mais le Rite Ecossais et ses trente-trois grades sont des réalités ...

Donc, établissons la différence notoire entre : validité initiatique », (qui ne peut, comme le Sacerdote et l'Episcopat, ni s'augmenter ni se retirer : *sacerdote in aeternum...*) et « régularité administrative », aux yeux de telle ou telle Obédience.

Ce que L., allias Mikaël, m'a remis, tant en matière de hauts-grades (que je n'ai pas demandés, encore une fois...), est peut-être anormal, irrégulier, administrativement parlant, mais il est trop tard, car cette filiation, je l'ai reçue, sous sa forme archaïque, selon le rituel de Martinez de Pasquallis.

Et le sacrement d'Ordre, remis en son « milieu » sacramentel, est alors redevenu le même que celui que se transmettaient les disciples de Martinez. La « matière » a rejoint « la forme », pour parler comme les gens de la Sacrée Congrégation des Rites, à Rome...

OOO

Un autre point. L., alias Mikaël, avait-il, rituellement, le pouvoir de transmettre ce sacrement ? N'a-t-il pas outrepassé ses droits. Evidemment non. Car le rituel établi par Willermoz (voir documents publiés par Van Rijnberk, Papus, Le Forestier) était double. Il pouvait comporter 5 officiants et 1 Récipiendaire. En ce cas, 4 des Officiants n'étaient là qu'à titre de figurants (ils représentaient les 4 grands Anges : Uriel, Raphaël, Gabriel, Mikael). Seul, l'Initiateur véritable agissait psychiquement. Mais ce rituel, précise la lettre de Saint-Marin à Willermoz, sera peu employé puisque Willermoz n'a pas de Temple Constitué : Il devra donc, avant tout, opérer sans figurants. Et c'est ce Rituel, comprenant la présence du Candidat et de l'Initiateur, qui a été employé presque partout. C'est avec lui que Willermoz a « ordonné » son frère, et Antoine Pont, par la suite.

Concluons que L. alias Mikael, pouvait effectuer, seul, cette transmission de ce qu'il avait reçu.

Dans l'Eglise, il en est de même. Il faut, rituellement, trois évêques pour en consacrer un autre. Mais une consécration effectuée par un seul, est néanmoins valable. Car dans les débuts de la religion chrétienne, les Apôtres étaient dispersés...

Donc, bon gré mal gré, en accord ou pas avec les Règlements et la « forme », il est trop tard et rien ne peut effacer ce que j'ai reçu. Comme pour l'Eglise de Rome, je suis évêque « illicite mais valable », je suis Elu-Cohen et Réau+.

Que ce dernier grade soit en la possession de Mikael, nul doute car il était chez les Elus-Cohen, le « culte ». Ses initiations s'y nommaient des « ordinations ». Et il est démontré par des rapprochements et des symboles (que je me réserve de souligner dans un ouvrage qui est prêt à paraître après la guerre), que c'était très certainement le consolament cathare, ou du moins que cela s'en rapprochait fort (Cf Le Forestier), de la Gnose traditionnelle.

OOO

Voilà, mon bien cher Ami, toutes les objections que je voudrai détruire par avance. Surtout, si on pouvait se pénétrer de l'idée que je ne recherche rien pour moi, que je passerai volontiers la main à qui se montrera plus apte que moi, à faire revivre l'œuvre des vieux Maîtres, je retournerai bien volontiers au calme et à la joie des recherches solitaires, où j'ai passé seize ou dix huit ans de ma jeunesse...

Mais depuis plus de deux ans, je vis en contact permanent avec ceux que nous nommons les Maîtres. Des rêves ahurissants de précisions, m'ont toujours tout indiqué à l'avance, en ce domaine, et par préavis régulier (un mois, six mois, un an). Ce sont ces phénomènes étranges, des coïncidences qui vous laissent le cœur serré malgré tout, cette persistante présence de l'invisible à me conduire en ces matières, qui m'ont fait sauter par dessus toutes hésitations et toutes craintes.

L'Avenir seul, fera justice de mes illusions ou confirmera le bien fondé de mon entreprise. Pour nous, qui avons constitué ce Temple de Paris, nous ne souhaitons qu'une chose, que cessent toutes ces sottises querelles entre frères de même filiation, et que nous nous tournions seulement vers l'Ennemi commun : Car en voilà un qui doit bien rire de nos histoires. On ne peut nier qu'elles ne lui profitent...

Avec mon meilleur souvenir, toutes mes bonnes et affectueuses pensées.



Extraits d'une lettre de Jean Chaboseau en date du 14 Mai 1948 (à Robert Ambelain)

« En ce qui concerne Lagrèze, précisons bien. J'ai, moi aussi, beaucoup de lettres de lui, une bonne partie de ses archives, et me souviens de nombreuses conversations avec lui depuis

des années, entre 1936 et 1941 par exemple. Effectivement, il a reçu en Suède une « initiation » qui faisait double emploi avec le C.B.C.S. (Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte). Car Lagrèze avant d'être C.B.C.S., avait reçu l'adoubement templier. Tu sais qu'en Suède cela s'est conservé, depuis de Hund je crois, et peut-être avant.

« Mais je tiens de lui-même, et de Savoie, que Lagrèze a reçu son titre et grade de C.B.C.S. par « communication », et par « équivalence ». Savoie m'a dit : « A partir d'un moment, on avait pris l'habitude de l'inviter aux tenues des C.B.C.S., et je lui avais donné une Charte. Mais il n'a jamais été « reçu ». J'ai parlé à Savoie de ce que Légrèze avait reçu en Suède, au Danemark, à Londres, ailleurs. Savoie m'a dit exactement ceci : « Nous savions tout cela, on en a tenu compte en l'affiliant par équivalence, mais cette équivalence lui a été surtout accordée avec le 33^{ème} Degré du Rite Ecossais, et le fait qu'il était Royal-Arche de la Grande-Loge de Londres ». Notes bien que, tu dois le savoir, le Grand-Prieur n'a jamais pris au sérieux Lagrèze en tant qu'homme. Mais ce que Lagrèze avait, c'est autre chose, et Savoie ne le discute pas ».

=====

Georges Lagrèze est mort à Angers, le 27 Avril 1946.[Gérard Galtier]. Dans certaines Notices R. Ambelain dit 1947 (?).

Dans diverses pièces, R. Ambelain semble toujours hésiter sur la « Profession » de son ami, il écrit pourtant : « Camille Savoie ne fut pas Grand-Profès - Et Georges Lagrèze fut ordonné Profès et Grand-Profès par Charles Montchal, à Genève. »

Non avare de lettres et de circulaires, Robert Ambelain en rédigea de nombreuses et sur tous les sujets, il est impossible de toutes les transcrire, mais nous pouvons extraire les lignes suivantes, toujours concernant la « Grand Profession ».

=====

Extrait d'une Notice de sept pages dactylographiées (1959-1960 ?)

EVOLUTION DE L'ORDRE - Le Code de 1778, que nous avons et l'occasion de consulter en des mains autorisées et en des copies certifiées conforme par les plus hautes autorités de Grand-Prieuré d'Helvétie, mentionnait primitivement que les Candidats ayant coutume de railler les choses saintes, de lancer des sarcasmes contre la Religion, ou dont la vie privée ferait scandale (libertinage, concubinage public, etc...) ne seraient pas reçus dans le Saint Ordre.

Ces usages ont disparu dans les éditions modernes du dit Règlement. Dès 1841, sous l'influence du Grand-Orient de France, le dit Code est considérablement expurgé. Il en est de même en Suisse. Les Rituels d'armement voient peu à peu disparaître les formules sacramentelles conservées par la Stricte Observance Templière, et par les fondateurs de l'Ordre, formules issues du Cérémonial du « Miles Christi ». En certains cas, les prières originelles, marquées du sceau de la doctrine chère à Willermoz, cèdent le pas à des « invocations » d'une neutralité toute maçonnique. Par la suite, là où il y a le mot Dieu, on substituera le mot conscience, ce qui est une différence essentielle. Les Catéchismes des degrés maçonniques du Rite Ecossais Rectifié, le Rituel du Grade de Maître lui-même, seront peu à peu modifiés ou déformés, parfois même tronqués. Les Maçons qui supposeraient une exagération de notre part pourront, en toute sérénité, aller comparer leurs Rituels avec ceux du 18^{ème} siècle, déposés au fonds maçonnique de la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Par voie de conséquence de cet état d'esprit, la Classe Secrète des Profès et Grands-Profès disparut officiellement très tôt. En effet, lorsque les Très Révérends Frères Camille Savoie, René Wibaux et Roger Crampon, furent armés à Genève en 1935, et constitué de nouveau le Grand-Prieuré des Gaules, ils ne trouvèrent aucune trace des Rituels et Instructions de cette Classe dans les Archives de Genève. Personne n'était en mesure de leur transmettre quoi que ce soit.

Cependant, en 1937, soit deux ans plus tard, en dehors du Grand Prieuré d'Helvétie, certains Frères, comme le Frère Georges Lagrèze, le Frère Nicolas Choumitsky, recevaient cette Ordination

des mains de certains dignitaires mêmes du Grand-Prieuré d'Helvétie, le Grand-Chancelier Amezdroz, (Eques ad Verum Quaerendum) notamment, au domicile du Très-Révérénd Frère Lesieus, lui-même Grand-Profès également.

Que l'on ne suppose point que les Très-Révérénds Frères Savoie, Wibaux et Crampon n'avaient pas été jugés dignes de cette filiation. Non. La raison est plus simple, avec de nombreux Frères, le Grand-Prieur d'Helvétie, Georges Montchal (Eques a Monte-Calvo), estimait en effet que cette transmission risquait de réveiller dans l'Ordre une mystique désuète et extra-maçonnique.

C'était là un état d'esprit qui apparaît déjà dans la Stricte Observance Templière, bien avant la création de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte. Au nom de la « Raison », la sacrosainte « raison maçonnique », on expurge ce qui n'est pas sa propre interprétation des choses : Convents de Kohlo, en 1742, et d'Altenberg, en 1763, notamment.

Dans l'histoire du « Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie », (Orient de Genève, 1926), G. Montchal, son Grand-Prieur, nous dit en effet ceci au sujet de l'Ordre de Saint-André, berceau de celui des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte :

« Il abrita trop souvent des systèmes soi-disant philosophiques et qui n'avaient rien de maçonnique. Il devint le refuge de rêveurs de toute sorte : alchimistes, cabalistes et autres... » (op. cit. page 24).

Ces « réformes » s'abritèrent d'ailleurs généralement sous le couvert d'une lutte contre le cléricalisme, le « réformants » estimant que tout ce qui était par trop chrétien et mystique était susceptible de dégénérer en cléricalisme outrancier.

Par la suite, l'esprit maçonnique mit totalement la main sur celui de l'Ordre Intérieur, allant jusqu'à établir des équivalences entre les deux degrés de sa classe unique et les hauts-grades du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Ceci s'explique par le fait que le Grand-Orient de France, qui eut son heure d'autorité sur le Rite Ecossais Rectifié en France, tenait à retirer aux Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte leur caractère non exclusivement maçonnique. On déclara donc que le degré d'Ecuyer-Novice était équivalent au 30^{ème} degré du Rite Ecossais : Chevalier Kadosh, et que celui de Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte était équivalent au 33^{ème} degré du même Rite Ecossais : Souverain Grand Inspecteur Général.

C'était faire bon marché du Code des Loges Ecossaises Rectifiées, qui déclarait primitivement, comme une des plus impérieuses prescriptions de son Obédience, n'accepter en ses Loges, au titre de Frères visiteurs, aucun Maçon décoré de l'emblème d'un Grade d'Elu...

D'ailleurs, le Frère Roesgen, membre du « Directoire Rectifié de Genève », nous dit ceci en une petite plaquette :

« Par des contrats anciennement passés avec d'autres Régimes Capitulaires, il est admis que les « Maîtres-Ecossais de Saint-André équivalent, pour ceux qui y ont été initiés, au 18^{ème} grade du Rite Ecossais Ancien et Accepté, (c'est-à-dire « Chevalier Rose+Croix »), les Ecuyers-Novices au 30^{ème} Grade (c'est-à-dire « Chevalier Kadosh ») et les Chevaliers-Bienfaisants de la Cité Sainte au 33^{ème} Grade, (« Souverain Grand Inspecteur Général »), et réciproquement.

« Toutefois, ce sont là coutumes de pures convenances, destinées à faciliter aux initiés des deux Rites des visites toujours désirables et appréciées ».

Fort bien, mais alors, s'il s'agit d'un Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte non maçon, ainsi que la tradition l'admet, comme nous l'avons vu ? On voit la contradiction amenée par cette mainmise maçonnique sur un Ordre qui ne l'était pas à l'origine...

=====

Extrait des « Chartes constitutives et Lettres patentes des 20 et 23 mars 1935 », délivrées par le Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, le 5 Février 1954.

DECLARATION

Nous, Grand Prieur d'Helvétie, Grand-Maître National, assisté du Grand Chancelier, dûment autorisé à ces fins par le Grand Chapitre Helvétique, Puissance Suprême du Régime Ecosais Rectifié en Suisse,

Attendu que les 20 et 23 mars 1935, le Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie a délivré une « CHARTE CONSTITUTIVE pour l'instauration de la Préfecture de Paris, sous l'égide du Gr.: Prieuré Indép.: d'Helvétie » et des « LETTRES PATENTES pour le réveil du Régime Ec.:Rectifié en France, sous l'obédience du Grand Directoire des Gaules »,

Attendu que, après avoir, par force majeure, couvert ses travaux pendant l'occupation allemande, le Grand Prieuré des Gaules les a repris le 8 juin 1947, lors de la réunion de son Directoire,

Attendu qu'au Grand Chapitre du 24 octobre 1948, le Tr.: Rév.: Fr.: Camille SAVOIRE, tout en conservant la dignité de Grand-Maître National, a été remplacé dans ses fonctions de Grand Prieur par le Tr.: Rév.: Fr.: RYBINSKY, encore en fonction, et qu'à ce même Chapitre le Tr.: Rév.: Fr.: MOREAU-FERMORE a été nommé Grand Chancelier,

Attendu que la Charte et les Lettres Patentes du Gr.: Prieuré des Gaules, ci-dessus mentionnées ont été établies en 2 exemplaires originaux, dont l'un était destiné aux archives du Gr.: Prieuré Ind.: d'Helvétie, -et l'autre a été confié au TR.: Rév.: Fr.: SAVOIRE, en sa qualité de premier Grand Prieur des Gaules,

Attendu qu'à la mort du Tr.: Rév.: Fr.: Savoie, survenue le 5 avril 1951, le Tr.: Rév.: Fr.: Rybinski, Grand Prieur des Gaules, et le Tr.: Rév.: Fr.: Moreau-Fermore, Gr.: Chancelier des Gaules n'ont pu retrouver l'exemplaire de la Charte et des Lettres Patentes Constitutives du Gr.: Prieuré Ind.: des Gaules confié au Tr.: Rév.: Fr.: Savoie,

Vu la requête des Tr.: Rév.: FF.: Rybinski, Grand-Prieur des Gaules et Moreau-Fermore, Gr.: Chancelier des Gaules, demandant une ampliation des actes établissant les pouvoirs du Gr.: Prieuré Ind.: des Gaules,

Constatant qu'aucun fait nouveau susceptible d'altérer la régularité des pouvoirs du Gr.: Prieuré Ind.: des Gaules n'est survenu depuis la constitution de cette Obédience en 1935, et la reprise de ses travaux en 1947,

« ... Remettons au T.: Rév.: F.: Rybinski, en sa qualité de Grand Prieur des Gaules, assisté du Grand Chancelier des Gaules, la copie ci-jointe des CHARTES CONSTITUTIVES et LETTRES PATENTES des 20 et 23 mars 1935.

Certifions la dite copie conforme à l'exemplaire se trouvant aux archives du Grand Prieuré Indép.: d'Helvétie, à Genève.

Fait et signé, sous le sceau du Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, à Genève, le 27 janvier 1954.



Arnold E. Gubser
Grand Chancelier
d'Helvétie

Louis Martin
Grand Prieur
d'Helvétie

† Arnold E. Gubser †
† Louis Martin †
1325

Nous, Grand Prieur d'Helvétie, Grand-Maître National, assisté du Grand Chancelier et des autres membres du Directoire, dûment autorisé à ces fins par le Grand Chapitre Helvétique, Puissance Suprême du Régime Ecossais Rectifié en Suisse,

Vu la requête émanant des TT.: Rév.: FF.: Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte : Docteur Camille Savoie, in ordine eques a fortitudine, Docteur René Wibaux, eques ad lucem quaerendum, et Aimé Machon, eques ab indulgentia, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs mandants, les TT.: Rév.: FF.: de divers Orients de France, armés Chev.: Bienf.: de la Cité Sainte au sein de la Préfecture de Genève par notre Grand Prieur,

Laquelle requête sollicite du Grand Prieuré Indép.: d'Helvétie, en vertu des pouvoirs qu'il détient, le Réveil et l'instauration en France, sous son égide, du Régime Ecossais Rectifié tel qu'il fut jadis pratiqué.

Attendu que, en vertu des droits et des prérogatives concédés au Grand Prieuré d'Helvétie par le Convent des Chapitres de Bourgogne tenu à Bâle, les 15, 16 et 17 août 1779, le dit Grand Prieuré a acquis en même temps que son indépendance, le pouvoir de créer dans son ressort des Préfectures et des Commanderies,

Attendu que, par acte du 2 août 1828, le Chapitre Provincial de Bourgogne, Ve Province de l'Ordre, en dénonçant au Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie la cessation de ses travaux, lui conférait tous ses pouvoirs.

Attendu que, sous date du 29 mai 1830, le Chapitre Provincial de Genève, par patente spéciale émanant de la Province d'Auvergne, I^{le} Province de l'Ordre, entrée à son tour en sommeil, acquit le droit de constituer des établissements de son Rite, au lieu et place de la dite Province d'Auvergne,

Considérant qu'en vertu de ces droits et prérogatives, le Chapitre Provincial de Genève procéda déjà en 1839 (le 1^{er} octobre) à la constitution d'une Préfecture du Régime Ecossais Rectifié à l'Orient de Paris en y créant et installant des Chevaliers et des Novices,

Considérant que, plus tard, sous date du 11 juin 1910, une Commanderie relevant de la Préfecture de Genève fut installée à l'Orient de Paris, après que les TT.: Ill.: FF.: 33^{mes} Docteur Edouard de Ribeaucourt, in ordine eques Raimboldi Curte, Docteur Camille Savoie, eques a fortitudine, et Docteur Gustave Bastard, eques a silentio, eurent été armés, par équivalence de grade, Chev.: Bienf.: de la Cité Sainte, et que le F.: Paul Pottier, Rose Croix, 18^{me} eût été élevé au grade d'Ecuyer Novice.

Considérant enfin qu'en dehors des trois FF.: requérants, quinze TT.: Ill.: FF.: 33^{mes} ont été armés Chev.: par équivalence de grade, au sein de la Préfecture de Genève, en les années 1932, 1933 et 1934,

De même aujourd'hui, faisant droit à la requête dont s'agit et voulant assurer définitivement le réveil en France du Rite Ecossais Rectifié, tel qu'il y fut jadis pratiqué et tel qu'il est pratiqué actuellement en Suisse, au sein du Grand Prieuré Indép.: d'Helvétie,

AVONS DECRETE ET DECRETONS :

l'érection d'une Préfecture du Régime Ecossais Rectifié à l'Orient de Paris, et, à ces fins, avons inauguré ce jour, 23 mars 1935, la dite Préfecture, à laquelle, sur la demande des requérants, le T.: Rév.: F.: Professeur Ernest Rochat, in ordine eques a studio, Grand Prieur d'Helvétie, Grand Maître National, a apporté personnellement la lumière assisté des TT.: Rév.: FF.: Charles J. Nicole, eques a phoenice resurgente, Grand Chancelier, Antony Roesgen, eques ab harmonia, Préfet de la Préfecture de Genève, au sein de laquelle les TT.: Rév.: FF.: postulants et les mandants ont été armés Chev.: Bienf.: de la Cité Sainte.

.....
... le Grand Prieur d'Helvétie proclame la Préfecture de Paris régulièrement ouverte et procéda à l'installation de son premier Préfet, le Tr.: Rév.: Fr.: Dr René Wibaux, in ordine eques ad lucem quaerendum, en mains duquel le Tr.: Rév.: FF.: présents prêtèrent le serment d'obédience.

Et en amplification de ce que ci-dessus :

le Grand Prieur d'Helvétie, ès qualité a expressément reconnu le Grand Directoire des Gaules comme Puissance régulière, autonome et indépendante du Régime Rectifié en France, avec les pouvoirs les plus étendus pour créer en ce pays toutes Préfectures, Commanderies, Loges de Saint-André et

éventuellement, toutes Loges Symboliques du Rite Rectifié sous son obédience, et a salué en la personne du tr.: Rév.: F.: Chev.: Bienf.: de la Cité Sainte Docteur Camille SAVOIRE, in ordine eques a fortitudine, le premier Grand Prieur, Grand-Maître National.

En foi de quoi, avons délivré

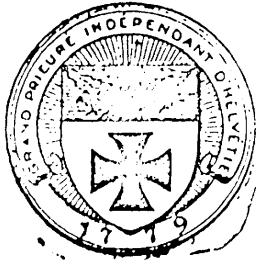
Fait et signé, en double exemplaire, sous les sceaux du Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, du Directoire Ecossais Rectifié et de la Préfecture de Genève, à Genève, et à Paris, les 20 et 23 mars 1935.

(Sceaux du Gr.: Prieuré Ind.: d'Helvétie, du Directoire et Préfet. Genève)

Signé :

Ernest Rochat C.B.C.S., eques a studio, Grand Prieur d'Helvétie,
 Charles J. Nicole C.B.C.S., eques a phoenice resurgente, Gr.: Chancelier
 Antony Roesgen C.B.C.S., eques ab harmonia, Préfet de la Préf.: Genève
 Tous les autres membres du Directoire du Regime Rect.: d'Helvétie,
 Dr. Camille Savoie C.B.C.S., eques a fortitudine, Gr.: Prieur des Gaules
 Aimé Machon C.B.C.S., eques ab indulgentia, Grand Chancelier des Gaules
 Dr. René Wibaux C.B.C.S., eques ad lucem quaerendum, Préf. Paris,
 ainsi que tous les C.B.C.S. présents à l'inauguration.

Pour copie conforme :



Arnold E. Gubser
 Grand Chancelier
 d'Helvétie

†F Arnold E. Gubser
 eques ab harmonia esse.

Louis Martin
 Grand Prieur
 d'Helvétie

†F Louis Martin
 eques a studio esse.

=====
 Comme le dit Robert Ambelain, lors du Réveil du Rite Rectifié, à Paris, en 1935, il est nullement laissé entendre qu'il existe un Grade supérieur aux C.B.C.S. ; donc si Lagrèze à été ordonné Profès et Grand Profès, c'est bien hors du Grand Prieuré d'Helvétie.

=====
 Les deux pages suivantes présentent un extrait du Rituel de Réception de «Chevalier d'Orient ou Grand Elu de Zorobabel ».

La première, le rituel composé par Robert Ambelain ;

La deuxième le véritable Rituel employé à l'époque de Martines.

On notera la grande différence entre les deux Rituels.

Extrait du Rituel de Réception d'un « Grand Elu de Zorobabel » d'après R. Ambelain.

Réception

Dûment et discrètement averti qu'il peut le faire, le Candidat vient frapper à la porte de la Loge, la tête couverte d'un voile noir, marqué de cendre au front. Cette frappe doit être légère et discrète. Un des gardes de la porte averti le second Surveillant qu'un inconnu est dehors, sur le seuil, en ces termes :

Second Garde de la Porte : - **Respectable Maître second Surveillant, on gémit sur le seuil du Palais.**

Le second Surveillant se lève, et sort sur les Parvis :

Premier interrogatoire par le second Surveillant.

2^e S.: - **Que demandez-vous ?**

C. - **Je veux, si cela est possible, implorer le roi.**

2^e S.: - **Qui êtes-vous ?**

C. - **Prince, de la lignée de David.**

2^e S.: - **Quel est votre nom ?**

C. - **Zorobabel, autrement dit Nabassar de mon nom babylonien.**

2^e S.: - **Quel âge avez-vous ?**

C. - **Quatre vingt un ans.**

2^e S.: - **Quel est le motif de cette demande ?**

C. - **Les misères et les larmes de ma race.**

2^e S.: - **Vous avez trouvé grâce devant le plus grand Roi du monde. Il vous est donc permis de paraître devant lui, à face ouverte. Mais auparavant, je dois m'assurer que vous ne portez sur vous aucune arme ou objet métallique quelconque.**

Le second Surveillant fouille le Candidat, le dépouille de tout objet de métal, et le fait pénétrer dans la Loge, courbé en deux. Il l'arrête devant le plan de la ville de Babylone.

Second interrogatoire par l'Orateur de la Loge.

O.: - **Quel est le motif de votre prière ?**

C. - **Je désire implorer le Roi.**

O.: - **Pourquoi ?**

C. - **Je viens solliciter la grâce du Roi pour mes frères, dans la servitude.**

O.: - **Depuis combien de temps ?**

C. - **Depuis plus de soixante deux années.**

O.: - **Qui êtes-vous donc ?**

C. - **Je suis Zorobabel, prince de la lignée de David, que le Roi daigne faire grâce à notre nation, qu'il daigne nous laisser aller rebâtir le Saint Temple, célébrer les sacrifices et reconstituer ce que les puissances étrangères et nos péchés ont détruit jusqu'aux fondements.**

O.: - **Votre supplique sera transmise au Roi, et elle sera examinée en son conseil. Veuillez en attendant vous retirer.**

- Premier Garde de la porte, accompagnez cet homme et surveillez-le.

Il est reconduit dans les parvis, sous la surveillance du Garde de la porte.

Durant ce temps, on procède à l'examen des suffrages.

T.:R.:M.: - **Princes de Juda, Chevaliers d'Orient, mes Frères, avant d'admettre cet homme parmi nous, il est prescrit de recueillir vos suffrages. Si l'un d'entre vous a quelque chose contre cet homme qu'il le dise maintenant.**

Si nulle majorité défavorable n'exclue le Candidat.

T.:R.:M.: - **Respectable Maître Second Surveillant, daignez introduire de nouveau le Récipiendaire en notre présence.**

Le 2^e Surveillant retourne chercher le Candidat et le fait alors arrêter devant le tombeau du Roi Sédécias, il le dépouille de son voile noir, efface la cendre de son front, le revêt d'une robe blanche et d'un ruban vert.

T.:R.:M.: - **Thathnaï, régent de l'autre côté du fleuve, Schetar-Boznaï, et vous tous gens d'Apharsac, écoutez mes paroles : Que la maison de l'Éternel Dieu soit rebâtie pour être**
Extrait du Rituel de Réception d'un « Grand Elu de Zorobabel » de Martines.

Ouverture du Saint des Saints

L'Illumination faite, la Consigne donnée, et toutes les cérémonies que le Cérémonial prévoit avant l'ouverture des portes, régulièrement observées, le M^e d'Orient donne un coup de marteau qui est rendu à l'ordinaire ; alors les deux Maîtres d'Orient et d'Occident se disposent à faire la prosternation aux quatre cercles angulaires si le M^e d'Occident n'est point R.✠, le M^e d'Orient fera seul les quatre prosternations, le M^e d'Orient emporte sa bougie allumée du feu nouveau qu'il place à côté de lui près du S^t des S^{ts}.

Cérémonies de l'invocation.

Le M^e d'Orient met sa main droite à l'ordre comme les Apprentis et porte la main gauche en équerre en avant ; le M^e d'Occident en fait autant, et tous les deux se rendent par le pas d'apprenti au centre des cercles. Étant face à face ils s'inclinent, et ils s'appuient mutuellement les mains en équerre sur les épaules ; dans cette attitude, ils prononcent tous les noms inscrits autour du Cercle intérieur en les invoquant et puis en disant à chaque : « in quacumque die » Ils invoquent aussi le grand mot qui est au centre. Après l'invocation, ils restent un moment dans la même attitude en appuyant leur front l'un contre l'autre.

Bougies du Centre allumées.

Le M^e d'Orient prend à côté de lui la Bougie principale de sur son chandelier à trois branches, qu'il a conjurée, et avec les cérémonies ordinaires, allume d'abord la Bougie du centre, ensuite celles qui sont autour de la circonférence du centre.

Exorcisme.

Ensuite les deux maîtres toujours à la même place, disent ensemble.

« Nous t'exorcisons, Esprit immonde, Esprit d'illusion, afin qu'au nom de Dieu Tout-Puissant ô ✠ tu aies à t'éloigner de toute cette opération, et que toute ta malice étant éloignée de nous, ces Lumières et ces Cercles que nous exorcisons restent sanctifiés au nom du Père ✠ 10, du Fils ✠ 8, et du Saint Esprit ✠ 7. Amen. Afin que par la vertu du Saint nom de Dieu que nous invoquons, et de ceux de ses Anges, nous puissions être soutenus de toute la vertu de l'Esprit de Dieu, et qu'aucune illusion ne nous puisse nuire, ce que nous vous demandons par le grand et formidable nom de Dieu Tout-Puissant ✠ 10. »

Bénédition de la Bougie du Centre.

L'exorcisme fini, ils s'inclinent, et viennent se placer sur l'espace du quatrième Cercle. Le T. R^e M^e d'Orient après avoir quitté ses souliers, son glaive à la main, entre suivant les usages dans le Centre du Cercle intérieur, impose sa main gauche en équerre sur la Bougie du Centre en disant :

« J'attache sur toi, ô Lumière du S^t des S^{ts} qui nous représente l'arche de l'alliance ces trois mots puissants ✠ 4. ✠ 6. ✠ 7. Afin que l'Esprit de Dieu habite au centre de ce feu qui lui est consacré, et nous fasse à tous qui sommes ici assemblé en son nom, refléter les effets de sa Grâce que nous lui demandons avec un cœur contrit et humilié par les mérites de notre Seigneur J. C. qui vit et règne avec vous, ô Éternel, dans l'unité du Saint Esprit pendant tous les siècles. Amen. »

Bénédition du feu et des parfums.

Le T. R^e M^e d'Orient donne son glaive au T. V^e M^e d'Occident qui après être sorti du S^t des S^{ts} se tient dans l'attitude de M^e Coën. (Le T. V^e M^e d'Occident n'a point de glaive à la main, il le dépose devant lui avant d'aller au Centre.) Tout de suite le M^e des cérémonies présente au M^e d'Orient les parfums pour les bénir et exorciser, ce qu'ayant fait, il les donne au M^e d'Occident ; ensuite le M^e des cérémonies lui présente le feu destiné à recevoir les parfums, pour les Bénir et exorciser de même, ce qu'il fera pour l'un et l'autre ainsi qu'il est d'usage ; après quoi il met les parfums dans la terrine,

Encensement.

... et encense d'abord la Lumière du Centre, ensuite les six bougies qui sont autour, pendant ce temps-là, le M^e d'Occident donne les parfums au M^e des cérémonies qui prendra aussi la terrine lorsque le T. R^e M^e la lui remettra. Le M^e des cérémonies ira encenser généralement tous les Cercles,...

Bénédition des armes sous la voûte d'acier.

... tandis que le M^e d'Orient, après avoir repris son glaive fera la bénédiction des armes sous la voûte d'acier ainsi qu'il est d'usage ; après quoi il fait rompre la voûte d'acier.....

Pour être le plus complet possible, dans la limite de ces « Feuilles », si la majorité actuelle des divers groupes Martinistes sont tous issus du Dr Gérard Encausse, Papus, un échappe à cette pseudo-filiation, c'est « l'Ordre Martiniste Initiatique » présenté par Robert Ambelain, a condition que les historiens sérieux puissent l'authentifier par des documents irréfutables, puisés maintenant en Russie même ; ce qui ne semble pas le cas à ce jour.

Les Élus Cohens n'échappent pas à cette filiation puisqu'ils y sont mêlés.

Le document n'est pas signé, mais il est facile de l'attribuer à Robert Ambelain

=====



ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE
 Origine, Principes et Modalité
 de la
RECTIFICATION
 de 1968

*« Tenir bon, c'est la vraie Prière
 celle qui maintient toute la place
 en état ! ... Purifie toi, demande,
 reçois, agis, car toute l'œuvre
 est en ces quatre temps ... »*

(L. C. de Saint-Martin)

La Filiation de L.C. de SAINT MARTIN

La suite des recherches historiques sur le Martinisme du 18^{ème} siècle, conduit, par la découverte fréquente de faits et de documents nouveaux, à réviser, préciser, compléter, la trame déjà connue par les travaux des spécialistes de cette question. Nous allons résumer nos plus récentes conclusions personnelles.

Martinez de Pasqually n'a reçu de ses Initiateurs rosicruciens que la seule Magie classique, celle transmise par Trithème à Henri Cornélius Agrippa, et par ce dernier à son disciple, Pierre d'Aban. A cela il faut ajouter un apport de Magie plus particulièrement juive, issue de l'École d'Eléazar de Worms. Il emprunta également quelques éléments complémentaires au célèbre manuscrit dit d'Abramelin le Mage. Vint ensuite sa note personnelle. Juifs convers, ou issu d'une famille de juifs convers, il « catholicisa » terriblement le système, soit par prudence, soit par convictions, soit pour complaire à la Maison des Stuarts, spirituellement dirigée par la Compagnie de Jésus. Son père en avait reçu la noblesse et le titre d'écuyer (squire), car la famille de Pasqually ne figure pas dans les armoriaux de France ni d'Espagne, et même pas dans l'enregistrement français de 1696, où sont les blasons des familles bourgeoises, mêlés à ceux de la noblesse.

Aussi bien, l'étude attentive des archives martinistes les plus authentiques (Manuscrit dit « d'Alger », Manuscrit dit « de Grenoble), correspondances dites « de Lyon »), souligne certains détails qui nous ont amené à décider un remaniement complet, non en ses principes, mais dans l'application de la Théurgie à laquelle il est équitable de conserver cette dernière dénomination.

Des détails puérils, qui, s'ils ne frappaient pas l'homme du 18^{ème} siècle, choquaient celui du 20^{ème}, font suspecter le caractère traditionnel du célèbre « Répertoire des 2.400 Noms, Caractères et Hiéroglyphes ». C'est ainsi qu'on y rencontre les idéogrammes de ... la Reine de Sabba ! Se manifeste-t-elle, toujours aussi tentatrices, aux Réaux-Croix ? Certains d'entre eux ont un aspect de famille avec les idéogrammes du Culte Vaudou. Et l'on sait que Martinez de Pasqually et ses frères (au sens familial du terme), possédaient des domaines et résidèrent à Port-au-Prince et à Léogane. Le fait avait d'ailleurs été observé par Paul Chacornac. Enfin, les parfums varient avec les grades ; et plus l'Affilié monte en leur hiérarchie, plus les éléments hallucinogènes et métagnomigènes apparaissent et augmentent en leur diverses compositions. Ainsi l'Affilié peut-il imaginer que ses perceptions (indiscutablement valables au point de vue magique) sont dépendantes et du grade et des pouvoirs qu'il lui a apporté ! Alors que dès le départ, il eut obtenu les mêmes résultats. Par ailleurs, les exigences rituelles quant au lieu de l'expérimentation : salle de 6 mètres sur 4 en moyenne, totalement vide de meubles, avec porte et fenêtres

orientées de telle ou telle manière, « faute de quoi vous n'en recevrez point le bénéfice » (sic), tout ceci conduit à conclure que le martinézisme ancien est impraticable [*sic*] à l'homme de notre époque. Il existe de plus, en certains rituels, un caractère puéril assez désagréable, notamment pour l'ordination des femmes, l'exconjuraison du Serpent, etc...). Tout ceci justifie très exactement la remarque de L.C. de Saint Martin à Martinez de Pasqually : « Mais enfin, faut-il tant de choses pour prier Dieu ?... ».

Remarque on ne peut plus pertinente du sage élève de Martinez de Pasqually.

C'est sur ces conclusions que le moderne « Tribunal Souverain » de l'Ordre des Élus-Cohen, a décidé sa mise en sommeil en Mai 1968. [*Ivan Mosca, note de l'éditeur*] Compte tenu que nous avons personnellement réalisé sa résurgence en 1941, [*R. Ambelain-Aurifer, notre de l'éditeur*] il nous appartenait de poursuivre, sinon l'impossibles applications, du moins de réaliser une adaptation moderne.

Elle constituera la partie opérative du nouvel ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE, son « second Temple ».

D'une étude parallèle à la présente, il résulte que la filiation martiniste et martinéziste de Papus est sans fondements valables, et sans réalité. On s'y reportera avec fruits. Mystification d'un jeune étudiant en médecine, soi disant initié à 7 ans, et qui fonce un « Ordre Initiatique » à 23 ans, sans rien apporter comme document probatoire de cette initiation, et que l'enquête moderne, l'étude de son thème astrologique, de sa physiognomonie, de son écriture, montre comme un très grand manieur d'idées, un vulgarisateur né, mais aussi comme un être dévoré d'ambitions et assoiffé d'autorité. Ajoutons qu'il attachait peu d'importance à ce que nous estimons par dessus tout : une filiation spirituelle authentique. Il savait si bien qu'il n'en possédait pas, qu'il lui arriva d'initier par correspondance, lorsque le bénéficiaire était trop éloigné !

Il existe en France les preuves autographes de ces « initiations » sans valeur psychique et spirituelle.

S'est pourquoi, durant huit années, nous avons rassemblé toute la documentation possible sur le Martinisme russe, issu du Prince Alexis Borosowitz Galitzine, et organisé par Eugène Schwartz et NICOLAS IVANOVITCH NOVIKOFF, dès le retour du Prince en Russie, soit en 1788. Il avait en effet été initié par Saint-Martin lui-même, en Suisse, au cours d'un voyage en Italie, en 1787, (Matter Scribit).

Les preuves de cette existence d'un Martinisme en Russie, au 18^{ème} siècle, dès le retour du Prince Galitzine, ont été fournies par Papus en son « Saint-Martin, le Philosophe Inconnu », il atteste avoir vu, au Musée de Moscou, les Cordons et les Bijoux des martinistes russes sur la Grande Catherine ; il atteste l'existence de la première Loge à Moscou et donne les noms de ses membres ; il rappelle que la Grande Catherine fit composer des comédies contre les martinistes de Russie. Enfin, elle fit emprisonner Novikoff (et les principaux chefs du Martinisme russe), dans la forteresse de Schlüssbourg, en 1792, année de sa mort. Novokoff demeura en son cachot jusqu'en 1796, époque où l'Empereur Paul le fit libérer. Tout ceci est connu, réel, et historiquement indiscutable ! Le nier serait faire preuve de mauvaise foi et ne mériterait aucune réponse...

Des renseignements recueillis en 1946, à l'issue d'une conférence donnée à la salle de Géographie sur les origines du Martinisme contemporain, en France, par nous-même, après du Frère Ivan Lebzine, de ceux recueillis de 1954 à 1955 auprès du Frère Valentin Tomberg, de ceux recueillis de 1960 à 1968 auprès du Frère Nicolas Choumitsky, trois initiés martinistes russes et ukrainien qui ne se connaissaient pas, et qui avaient été initiés en Russie en des villes fort éloignées et de l'unanimité et de la concordance parfaite des dits renseignements, il résulte que le Martinisme russe constituait le filtre préparatoire à la Maçonnerie russe, (également du 18^{ème} siècle), à forme templière (stricte Observance). Elle-même servait de filtre préparatoire à la Rose-Croix russe, dont Novikoff fut le Grand Maître. Le Martinisme enseignait la doctrine du « Philosophe Inconnu », en tant que métaphysique, philosophique, mystique. La Maçonnerie Templière enseignait toutes les branches de l'Occultisme, et cet enseignement (purement didactique et théorique), était ensuite mis en pratique dans la Rose-Croix Russe.

Mais, dira-t-on, la plaquette à couverture verte publiée en 1946 par nos soins, (Cf ; « Le Martinisme contemporain et ses véritables origines », Destins éditeur, Paris 1946), démontre que L.C. de Saint Martin n'a jamais fondé d'organisation, que ce sont ses disciples, ses « intimes », probablement, (Gence dixit), qui constituèrent un semblant de société. Et l'« Appel à la Vérité » du Chevalier d'Arson, montre qu'en 1818, il s'agissait d'une véritable société secrète. Exact, répondons nous. Saint Martin lui-même n'a jamais constitué d'organisation de ce genre, mais en France ... Car il demeure historiquement prouvé qu'il initia en 1787 le prince Galitzine, au cours de leur lente traversée de la Suisse, allant en Italie. (Cf. Matter scribit).

Et peu après la constitution, à Lyon, du RÉGIME ÉCOSSAIS RECTIFIÉ en 1778, au plus tard en 1782, date du fameux Convent de Willhelmsbad il constitua bel et bien une organisation maçonnique, dénommé RITE RÉFORMÉ, (qu'on appela d'ailleurs « Rite Réformé de Saint Martin », et fut notamment pratiqué à Metz, au chapitre « Saint Théodore »). Qu'il s'agisse bien du « Philosophe Inconnu : de sa doctrine, introduite dans les discours initiatiques des grades, les commentaires acerbes de Ragon, ceux de F. Favre le démontrent sans contestation possible, aucun doute n'est permis à leur lecture ! Cette doctrine était à la fois politique, sociale, et métaphysique ; elle dérivait évidemment de celle de sa première école, celle de Bordeaux...

Ce qui empêcha Saint Martin de développer son plan d'une organisation qui lui serait propre, ce fut d'abord, en 1788, sa rencontre à Strasbourg, avec les oeuvres de Jacob Boëhme ; ceci l'incita à différer encore un peu, le temps d'étudier le philosophe allemand. Puis en 1789, éclata la Révolution Française ; il se passionna pour elle, il rédigea sa célèbre « Lettre sur la Révolution Française », où il la compare à une préfigure du Jugement Dernier. Il alimenta le mouvement révolutionnaire, faisant des dons anonymes) sa « Commune », de près de deux mille livres, au total. Il était assez connu comme bon républicain pour être désigné comme précepteur possible du Dauphin Louis XVIII. En outre, il monta la garde au Temple, où était enfermée la famille royale. Il était par conséquent « sectionnaire », membre des fameuses « Sections de la Commune de Paris ». Or pour y entrer, il ne suffisait pas d'être volontaire, il fallait avoir donné des preuves de son civisme. Ce fut nécessairement son cas.

Et ceci nous montre que Saint Martin fut à son époque un homme de gauche, politiquement parlant, si Martinez de Pasqually fut un fidèle des Stuarts, et donc - à travers la Compagnie de Jésus - de l'Église catholique romaine.

En outre, ceci explique le peu de sympathie existant réellement entre Saint Marin et Willermoz.

Le second était un bourgeois conservateur, désireux de se frotter aux grands seigneurs, voire aux souverains. Et le dernier était un aristocrate, acquis aux idées nouvelles comme tant de gentilshommes de l'époque. En déclarant combien ses idées et ses goûts l'écartaient de la Maçonnerie de Willermoz, ce n'était pas de la Maçonnerie Universelle qu'il entendait sortir, mais de la Nouvelle Obédience lyonnaise, de laquelle on avait soigneusement retiré toutes les études ésotériques, dans laquelle on ne pouvait aborder ni les sujets politiques, sociologiques, ou religieux, par docilité à l'égard des souverains et du pape, ce qui ne faisait pas l'affaire du « Philosophe Inconnu », justement passionné de ces questions...

Car autrement, s'il s'était agi de la Maçonnerie en général, il n'aurait pas éprouvé le besoin de créer son RITE RÉFORMÉ, lequel se trouvait être justement l'opposé du RITE RECTIFIÉ, non seulement par une dénomination parallèle, mais encore par le fait qu'on y abordait aux dires de Ragon et de F. Favre, justement ces sujets mystiques qui étaient soigneusement bannis, par prudence et docilité, de ce même RITE RECTIFIÉ. Ajoutons que certains grades, lorsque l'on sait lire entre les lignes, éveillent l'écho d'une espérance politique et sociale qui y est soigneusement dissimulée.

Cette sorte de concurrence, cette opposition, cette contradiction tacite, nous la retrouvons dans le grade de « Chevalier de Palestine », indiscutablement créé par Saint Martin pour faire pièce au « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte » de Willermoz. Et la subtilité d'esprit de L.C. de Saint Martin se manifeste une fois de plus en cette dénomination ! Car qu'est la Palestine, sinon la Cité Sainte de Jérusalem, étendue jusqu'aux limites d'Israël... N'est-ce pas manifester ainsi, de la part du « Philosophe Inconnu », la volonté d'étendre jusqu'aux limites ultimes, au delà d'un cercle restreint, (les seuls chrétiens), le bénéfice de son enseignement ?

Or, à partir du « Maître Écossais de Saint André », et en tout l'Ordre Intérieur, le RITE ÉCOSSAIS RECTIFIÉ se voulait et se proclamait exclusivement chrétien !

Et si l'on veut bien se souvenir que le mot Palestine, signifie « couvert de cendres », (Cf. Lemaître de Sacy dixit), et que le « Chevalier d'Occident », (mêmes décors que le « Chevalier de Palestine »), a un rituel axé sur les versets de l'Apocalypse annonciateur de la Fin des Temps, et que Saint Martin compare la Révolution Française à une préfigure du Jugement Dernier, on a là une prise de position très nette. Notons en passant, que le Chevalier d'Occident est un élu par son sautoir, et un Templier par sa Croix en bijou, car l'ancien bijou d'Ordre était une croix templière d'émail rouge.

Cette opposition manifeste, Saint Martin la poursuivit plus loin encore. Car le Code Rectifié de Lyon-1778, régissant tout le RITE posait en principe qu'aucun Maçon porteur d'un décor des grades dit d'Élus, (cordons de couleur noire), ne pouvait être reçu en « visite » à l'équivalence de grade dans les Tenues du RITE RECTIFIÉ. Ce qu'on y avait reçu de la STRICTE OBSERVANCE TEMPLIERE, on l'avait rapidement inversé quant aux décors. A la robe noire des TEUTONIQUES, d'où elle était issue, le RECTIFIÉ avait substitué l'aube blanche. Au cordon noir moiré, orlé d'or, frappé en cœur de la croix templière écarlate le C.B.C.S. avait substitué le Cordon blanc orlé d'or, et la croix de même. A la Cravate noire, portant en pointe l'Aigle Noire des « Chevaliers Kadosh », ou la Croix templière d'émail rouge, le C.B.C.S. substituait la Croix de gueule identique, mais pendue à une Cravate rouge.

Or, dernière opposition clairement manifestée, démontrant bien sa volonté d'établir une rupture totale, sans possibilités de visites réciproques, après le « Chevalier de Palestine », (Cordon aurore orlé d'Or, et Sautoir noir), L. C. de Saint Martin couronnait son RITE RÉFORMÉ par le « Chevalier Kadosh », véritable épouvantail du RITE RECTIFIÉ.

Ceci se passe de commentaires...

Il n'est pas jusqu'au parallélisme des dates qui ne prouve ce cabrage de Saint Martin devant l'orientation que Willermoz tentait de donner à l'ancienne Maçonnerie initiatique des Hauts Grades de l'époque. Car le Convent Rectifié de Willermoz est de 1782, et Saint Martin constitue son Rite Réformé cette même année.

Pour toutes ces raisons, en constituant l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE, nous avons été amené à prendre des décisions qui, pour rigoureuses qu'elles soient, étaient inéluctables, autant par souci de la vérité que par loyauté à l'égard de la mémoire du « Philosophe Inconnu ».

Tout d'abord, devant l'inexistence démontrée d'une filiation initiatique veuant effectivement de Saint Martin jusqu'à Papus, ou à Augustin Chaboseau, devant les preuves d'une filiation confiée au Prince Galitzine en 1787, nous avons tenu, après trente années de martinisme « officiel », à être réinitié et à recevoir cette filiation venue de Galitzine. Et pour mieux trancher les liens avec un passé ne reposant que sur des affirmations gratuites, que des découvertes ultérieures ont controuvées, nous avons reçu un nouveau « nomen » ésotérique.

Déjà, après la Guerre 1939-1945, bien après avoir été reçu C.B.C.S., les mystères de la destinée et la volonté de ceux qui nous conduisent malgré nous, nous avaient fait recevoir les hauts-grades de la STRICTE OBSERVANCE, par un dignitaire venu de Copenhague.

Et voici les deux Temples de l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE.

Pour permettre aux martinistes opératifs de continuer, avec plus de facilités que par le passé, à « opérer » théurgiquement, nous avons constitué un grade, conforme à la tradition russe, dans lequel se retrouveraient les mêmes « opératifs ». Et nous l'avons pris dans le RITE RÉFORMÉ de Saint Martin.

Désormais comme un Russie au 18^{ème} siècle, la doctrine et les enseignements occultes, seont donnés dans les degrés martinistes classiques. La pratique et son enseignement seront communiqués dans un degré supérieur, de caractère maçonnique : le « Chevalier de Palestine ». Les anciens décors martinistes seront ainsi conservés et utilisés, puisque le Cordon blanc bordé d'Or pourra être l'ancien Cordon d'Associé, et que le Sautoir noir et sa croix rouge, seront les anciens décors de l'Élu-Cohen (Maître-Élu Cohen).

La qualité maçonnique équivalente sera évidemment exigée pour l'accès au grade de « Chevalier de Palestine ».

Voici donc les grades pratiqués dans l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE :

| | | |
|-------------------------|------------------------------|------------------|
| <u>Premier Temple</u> - | Associé | |
| | Initié | |
| | Supérieur Inconnu | <u>Doctrinal</u> |
| | Supérieur Inconnu Initiateur | |
| <u>Second Temple</u> - | Chevalier de Palestine | <u>Opératif</u> |

La qualité maçonnique sera évidemment exigée pour l'accès à ce second Temple, puisqu'il s'agit d'un grade maçonnique. Si des découvertes ou des mises au point de la technique opérative, toujours possibles, l'exigent, on envisagera la pratique des trois grades pratiqués à l'époque de L.C. de Saint Martin : « Prince de Jérusalem » et « Chevalier Kadosh », mais pour cela, il sera de la plus grande importance que l'on retrouve les deux manuscrits in-quarto dans lesquels, de sa propre main, le « Philosophe Inconnu » a mis au point les « Instructions » relatives) ces grades, citées par Ragon et F. Favre, et de l'Aulnay.

Le premier Temple travaillera avec les formes rituelles russes, strictement conservées depuis 1800.

Cette nouvelle organisation du Martinisme de Tradition implique des décisions qui, pour être pénibles, ne s'en imposent pas moins.

Si nous proclamons et démontrons que le Martinisme classique n'est pas relié spirituellement et psychiquement au « Philosophe Inconnu », alors nous sommes à même de démontrer que la filiation russe ancienne, (car deux loges furent créées par Papus, à la cour de Russie, reposant sur sa pseudo-filiation), y remonte sans contestation possible, nous devons considérer les Martinistes russes issus de la filiation Papus-Chaboseau, (co-initiés par eux-même), comme des profanes et l'Ordre fondé par Papus, réveillé en 1953 par son fils, le Docteur Philippe Encausse, comme une organisation para-martiniste. Et nous ne pouvons les recevoir en « visiteurs » n en dehors des Tenues Blanches.

Une seconde décision, tout aussi fondée, veut que, pour demeurer dans l'esprit et dans les intentions de « Philosophe Inconnu », nous abandonnions le Willermozisme, lequel n'en découle pas. Et ceci implique notre décision de quitter le GRAND PRIEURÉ MARTINISTE et ses C.B.C.S.

Toutefois la règle d'entraide et de soutien entre martinistes de toutes Obédiences demeurera, dans le plan humain et extra-initiatique, scrupuleusement observée. Et certains Affiliés des Obédiences « apocryphes », - pour user du glossaire de Martinez de Pasqually - particulièrement qualifiés dans le domaine des hautes-sciences ésotériques ou connus comme n'ayant jamais colporté contre les ÉLUS-COHEN les sempiternelles calomnies de satanisme et de magie noire des sectateurs du « Maître Philippe », ces Affiliés particulièrement méritants recevront une carte de « Visiteurs Honoraires » des loges de l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE. Toutefois, ils n'assisteront pas aux Cérémonies d'Ouverture et de Fermeture des Travaux, ni à celles d'Initiations, afin de conserver à nos Rituels, à leurs Signes, Mots, etc..., leur caractère secret traditionnel.

Enfin, les divers ORDRES MARTINISTES étrangers désirant opérer leur propre « rectification », (pour user cette fois du langage de Willermoz, en 1778), devront :

1/ s'engager aux mêmes mesures de sécurité et de prudence à l'égard des membres de l'ORDRE MARTINISTE dit « de Papus ».

- 2/ envoyer à Paris, au siège de l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE un de leurs Grands-Officiers, lequel sera réinitié dans la filiation de L.C. de Saint Martin conférée au Prince Galitzine, et sera à même ainsi, à son retour, de régulariser tous les membres de son Ordre national.
- 3/ s'engage, comme le dit si justement l'ancien rituel martiniste russe et ukrainien, à « conserver scrupuleusement les anciens usages, sans y rien changer ». Item, à renoncer à la perpétuation de la filiation « apocryphe ».

En retour, les ORDRES MARTINISTES étrangers ainsi « rectifiés », recevront de l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE :

- A/ Patente attestant leur « rectification » et les habilitant en leur Nation comme les représentants officiels de la filiation authentique du 18^{ème} siècle, remontant à Saint Martin.
- B/ Rituels initiatiques, mémento, catéchismes, cérémonies d'Initiation.
- C/ Rituels opératifs modernes, inspirés directement des documents martinézistes du 18^{ème} siècle, déposés aux archives de l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE, et anciennement dans celles des ÉLUS-COHEN, à la condition ci-dessous :
- D/ Si le Mandataire envoyé à Paris est titulaire du grade de « Chevalier Kadosh », (30^{ème}), il recevra un Bref de « Chevalier de Palestine », et photocopie de la justification initiatique de cette détention lui sera remise pour son ORDRE national, dont il sera ainsi le « rectificateur ».

Enfin, il est rappelé que l'ORDRE MARTINISTE INITIATIQUE laisse les ORDRES MARTINISTES nationaux s'administrer eux-mêmes, désigner et nommer leurs Grands-Officiers, etc... en la plus stricte indépendance administrative et financière.

Son seul contrôle ne s'exercera jamais que sur la régularité de la transmission initiatique, sur les mesures de précautions définitives pour empêcher le retour d'un tel galvaudage du véritable Martinisme de Tradition, auquel on substitue une « chapelle » dont le « prophète » nie la valeur de la Connaissance, et tout autant, nie la réalité d'une « chute » spirituelle de l'Humanité, axiome de base de toute la Réincarnation...

=====

Pour terminer, nous publions la circulaire que Jean Chaboseau rédigea lors de sa démission de la présidence de l'Ordre Martiniste Traditionnel.

Son père, Augustin Chaboseau fut le co-fondateur de l'Ordre Martiniste avec Papus ; avec l'éclatement de l'Ordre Martiniste après la guerre de 14-18, fut créé dans les années 1930 un nouvel Ordre : l'Ordre Martiniste Traditionnel avec comme président Augustin Chaboseau qui n'avait pas suivi la branche Bricaud de Lyon. Après la seconde guerre, en 1946, il réveille l'O:: M:: T::, à sa mort en 1946, c'est son fils Jean qui lui succède jusqu'à sa démission en 1947.

Septembre 1947

Très chère Sœur, très cher Frère,

Lorsqu'en Janvier 1946 le Frère Augustin Chaboseau me désignât pour lui succéder à la Présidence de l'Ordre Martiniste Traditionnel, désignation contresignée par les membres du Suprême Conseil en exercice, et que je fus appelé à occuper cette charge, un certain nombre de questions se posèrent à mon esprit. A cette époque, je les écartais provisoirement pour tenter de mettre sur pied cet Ordre qui, il faut bien le dire, débutait à nouveau. Les attaques dont je fus l'objet comme les soutiens moraux que je rencontrais, me poussèrent à persévérer dans ce que certains ont bien voulu appeler « une mission ».

Depuis cette date, la vie même de l'O.M.T. avec ses difficultés tant matérielles que morales, m'a obligé à reconsidérer la question fondamentale que j'avais éloignée, et qui est non seulement celle de l'existence d'une Obédience, d'un Ordre Martiniste, mais aussi celle de la onction même de Grand Maître de l'Ordre Martiniste.

C'est le résultat de ces réflexions que je livre à vos méditations.

Qui est légitime, qui est traditionnel du point de vue Martiniste ?

Louis-Claude de Saint-Martin n'a jamais créé d'Ordre, d'organisation. Dans l'Ordre des Élus-Cohens, il a, comme les autres Réaux-Croix, contribué à la transmission et à la propagation d'un Ordre Maçonnique. Mais après son départ de toute Société et organisation, il a cessé de transmettre quoi que ce soit de ce genre, il n'a ni propagé ni organisé ni créé, un Ordre, une Obédience, une Société, car on ne saurait qualifier ainsi, avec tout ce que cette notion entraîne, la Société des Amis ou des Intimes à laquelle il est quelquefois fait allusion.

Lui-même l'a écrit à Liebisdorf (Lettre CX) :

« La seule Initiation que je prêche et que je cherche de toute l'ardeur de mon âme est celle où nous pouvons entrer dans le cœur de Dieu et faire entrer le cœur de Dieu en nous... Il n'y a d'autre mystère pour

arriver à cette sainte Initiation que nous enfoncer de plus en plus jusque dans les profondeurs de notre être, etc... »

Et dans la même lettre il fait le parallèle entre cette Initiation et :

« ... ces initiations par où j'ai passé dans ma première école et que j'ai laissées depuis longtemps pour me livrer à la seule qui soit vraiment selon mon cœur... Je puis vous assurer que j'ai reçu par la voie de l'intérieur des vérités et des joies mille fois au-dessus de ce que j'ai reçu par l'extérieur. Il n'y a plus d'initiation que celle de Dieu et de Son Verbe Éternel qui est en nous, etc... »

St-Martin a donc, à partir d'un certain moment, cessé d'agir en Initiateur avec formalisme, Rituel, Rites, etc.

Notre regretté Frère Augustin Chaboseau avait rédigé une note sur ce qui fut appelé son « Initiation » par sa tante Amélie de Boisse-Mortemart, note qui ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il s'agissait uniquement de la transmission orale d'un enseignement particulier et d'une certaine compréhension des lois de l'Univers et de la vie spirituelle, ce qui, en aucun cas, ne saurait être considéré comme une Initiation à forme rituelle. Les « lignes » qui aboutissent à Augustin Chaboseau, à Papus, à d'autres, et qui parlent de St-Martin, sont en effet des lignes d'affinités spirituelles, et ne sont en rien constituées par une suite ininterrompue de cérémonies intangibles dans le sein d'une même société et au nom de celle-ci. Car pour que l'on puisse parler d'une Initiation traditionnelle, il est nécessaire qu'existe cette transmission d'un « souffle de vie », d'une « Influence spirituelle », comme le fait justement remarqué René Guénon, au nom d'une organisation donnée, par des formules identiques, et transmise sans qu'en soit changé un iota.

C'est précisément ici qu'apparaît la profonde contradiction existant, d'un côté entre ce désir de libération intérieure qui doit se dégager de tout formalisme pour permettre à la personnalité spirituelle de se préciser hors des collectivités, et de l'autre, ce semblant de démenti que parurent lui apporter certains occultistes de la fin du XIX^{ème} siècle en créant leurs associations, ordres et sociétés.

Il y a une qualité d'âme qui constitue essentiellement le véritable Martiniste, c'est cette affinité entre les esprits unis par un même degré dans leurs possibilités de compréhension et d'adaptation, par le même comportement intellectuel, par les mêmes tendances, et il s'en suit cette obligatoire constatation, que le Martinisme est exclusivement composé d'êtres isolés, solitaires, méditant dans le silence du cabinet à la recherche de leur propre illumination.

Le devoir de chacun de ces êtres, lorsqu'il atteint à la connaissance des lois de l'équilibre, est de répandre autour de lui sa compréhension afin que ceux qui doivent entendre participent à ce qu'il croit être la vérité de sa vie spirituelle. C'est là que peut intervenir la « Mission de service » du Martinisme, c'est en ce sens seulement que ce courant spirituel particulier trouve sa place dans la Tradition Occidentale.

Mais un Martiniste véritablement « traditionnel » ne saurait agir valablement au nom d'un Ordre de ce nom, parce qu'à ce moment il cesse d'agir selon les suggestions spirituelles du Philosophe Inconnu pour s'inféoder à une formation récente entièrement issue du mouvement intellectuel qui se donnait pour tâche de propager les doctrines « occultistes » à la fin du siècle dernier.

Car il n'est de régularité concevable pour un Ordre Martiniste que dans un rattachement sentimental vis-à-vis de Papus, puisqu'il n'existe aucune autre ancienneté pour un quelconque Ordre Martiniste que la création du Suprême Conseil en 1891 par Papus ? Celui-ci avec les amis dont il s'était entouré, avait tout créé, organisé, les Rituels mêmes n'existaient pas malgré les légendes. On n'« initiait » qu'avec les « Cahiers de l'Ordre », dont la rédaction est de cette époque. Il n'y eut, au début, entre 1891 et 1900, aucune réunion fermée analogue à celles des Loges. Ce ne fut qu'après, sous l'influence d'un élément devenant prépondérant, que l'Ordre Martiniste devint une réelle Obédience, mais c'était une organisation calquée sur les ordres maçonniques, ce que l'on nomme de la para-maçonnerie. Cela est si vrai que fut toujours maintenue « l'Initiation libre » parallèlement à « l'Initiation » en Loge, souvenir de cette liberté individuelle dont jouit tout véritable martiniste en dehors par principe même de toute Obédience.

L'absence totale de Rituels anciens, y compris ceux qualifiés « du 18^{ème} siècle », a permis à chaque membre qui l'a désiré d'en composer un. C'est ainsi que celui de Téder a pu être considéré par certains comme celui de l'Ordre Martiniste alors que l'on sait qu'il n'en est rien. En ce sens tout Rituel est valable puisque composé par un Martiniste, et inacceptable en lui-même puisque ne répondant pas à son objet : servir de cadre antique et rigide à une transmission spirituelle déposée en son sein. Or ce cadre est vide quelle que soit la formation martiniste qui prétend figurer à l'intérieur, puisqu'il n'existe aucune transmission rituelle de ce genre, et ce cadre même est sans portée magique puisqu'il ne s'appuie sur aucune tradition réelle.

Les deux lettres et les six points en quoi consisterait l'essence de la Tradition martiniste, sont une adoption de Papus, ainsi que la division en trois degrés d'une initiation que par contre certains autres considèrent comme se composant d'un unique grade. Ce qui ne signifie nullement que ces symboles ne puissent avoir, par ailleurs, une portée profonde et une réelle valeur.

Tout ce qui précède ne vise encore que l'une des questions envisagées, celle qui se rattache à la légitimité d'un « Ordre Martiniste ».

Il reste évident que rien n'empêche des esprits formés à cette compréhension particulière de la vie spirituelle que l'habitude fait appeler le Martinisme, de se grouper pour étudier des textes, mettre en commun le fruit de leurs propres réflexions, et que ces réunions sont légitimes si elles sont libres et si elles ne visent en aucune façon à constituer ou à devenir une quelconque Obédience.

La question primordiale, à mon avis, est celle qui apporte la plus grave contradiction à l'esprit libre et libéré de St-Martin lui-même, celle qui lui est un démenti flagrant et perpétuel, l'existence d'un Grand Maître du Martinisme, d'une personnalité qui se prétendrait dépositaire de la Tradition du Philosophe Inconnu et qui serait investie par droit de succession de la charge de régulateur suprême de cette tradition, de cette « Initiation ».

Après le décès de Papus, il n'existât plus de continuité pour la présidence de l'Ordre Martiniste ; Papus n'avait pas désigné de successeur, et si certains membres élurent Téder, une grande partie ne l'accepta point. Victor Blanchard, alors Secrétaire Général de l'Ordre, qui cependant avait signé la proclamation de Téder comme deuxième Grand Maître, refusa bientôt de suivre cette organisation véritablement nouvelle tant pas ses rites que par sa composition et les nouvelles obligations qu'il imposait à ses membres. Blanchard constitua alors à son tour un Ordre Martiniste, dont il fut reconnu Grand Maître. Téder aurait désigné Bricaud - de bons esprits prétendent que ce dernier se serait proclamé lui-même - et Bricaud eut pour successeur Chevillon. Celui-ci assassiné, l'Ordre Martiniste nouvelle manière (car les tendances maçonniques s'étaient accusées et une fusion hybride s'était constituée avec diverses organisations) eut pour continuateur les Frères Dupont et Debeauvais. Aujourd'hui on ne sait exactement pas de qui ils sont les successeurs, malgré leurs affirmations de seule régularité martiniste.

En 1931 un certain nombre d'anciens membres du Conseil de Papus se réunirent et, n'acceptant pas les nouvelles directives de Bricaud, voulurent reconstituer l'Ordre Martiniste de Papus, et celui-ci seulement puisque l'on savait qu'il était impossible de remonter plus haut. C'est alors que le Frère Augustin Chaboseau fut élu Grand Maître. Il désigna, parce que plus âgé que lui, le Frère Victor-Émile Michelet, et au décès de Michelet, comme celui-ci n'avait pas désigné de successeur, on revint à la primitive élection d'Augustin Chaboseau.

Une organisation internationale se prétendant supérieur à toutes les autres et se présentant comme habilitée (par qui, on ne le saura peut-être jamais...) à régulariser les Sociétés dites Initiatives, a voulu « régulier » l'Ordre Martiniste et Synarchique de Blanchard, et en 1939 ce fut l'Ordre Martiniste présidé par Augustin Chaboseau qui fut à son tour « reconnu ». Les liens de cette organisation, la FUDOSI, avec l'AMORC et diverses autres sociétés analogues, interdisent à toute personne de bonne foi de la prendre trop au sérieux.

Notons en passant que l'Ordre Martiniste de Victor Blanchard ne prit que plus tard le nom de Synarchique, ceci dans le seul but de rendre hommage à la haute personnalité spirituelle de Saint-Yves d'Alveydre.

Des Ordres Martinistes existent ainsi un peu partout, avec chacun leur Grand Maître, se prétendant toujours seul légitime et régulier. Il existe même une « Régence du Martinisme Traditionnel » qui se présente comme l'unique autorité en la matière.

Il n'y a donc aucune valable possibilité d'affirmer la « régularité » d'un Grand Maître Martiniste, et Papus lui-même n'a jamais désiré que l'on se référât à lui pour légitimer son Ordre. Lorsque parvenu à un certain stade d'illumination spirituelle et de compréhension mystique, il envisagea l'avenir de l'Ordre Martiniste, il n'a nullement senti l'obligation de se désigner un successeur, ni prévu un quelconque mode d'élection pour cette succession.

Le Martinisme en tant qu'Ordre, sa mission irrévocablement terminée, devait, dans l'esprit de Papus uniquement orienté vers la mystique et revenant ainsi au véritable esprit martiniste individuel, cesser toute existence.

Toute continuation de la charge dont s'était investi Papus et quel qu'en soit le titre, est donc, non seulement illégitime, mais en contradiction avec sa volonté finale.

Lorsqu'en Juin 1945 eut lieu autour de la personne d'Augustin Chaboseau une réunion pour constituer une Société des Amis de Saint-Martin et étudier le réveil de l'Ordre, la majorité des présents décida de renoncer à la vie obédientielle. Passant outre à ce désir, le Frère Lagrèze obtint du Frère Augustin Chaboseau qu'il remit en vigueur l'Ordre dont il était le Grand Maître en 1939. Ceux qui ont bien connu le Frère Augustin Chaboseau se souviennent de ses hésitations, de ses réticences, entre la date de ce geste, septembre 1945, et les derniers jours de sa vie. Plus qu'à personne peut-être lui apparaissait la contradiction manifeste entre non seulement l'existence d'un Ordre Martiniste et la propre pensée de Saint-Martin, mais encore entre la liberté individuelle et individualiste de Philosophe Inconnu et cette charge fallacieuse de Grand Maître. Pour le Frère Augustin Chaboseau, l'existence d'un Ordre et d'un Grand Maître ne lui apparaissaient plus comme des nécessités ainsi qu'au temps de sa jeunesse avec Papus, Michelet et Chamuel...

Et il est une raison plus profonde, plus essentielle, qui commande tout le comportement spirituel d'un fidèle de l'esprit du Philosophe Inconnu.

Le Martinisme est Chrétien, essentiellement et intégralement Chrétien, et l'on ne saurait concevoir un Martinisme qui ne soit pas un fidèle du Christ, - du Christ Jésus seul Sauveur et Réconciliateur, Incarnation du

Verbe. Il apparaît bien qu'un grand nombre de Martinistes n'ont pas été et ne sont pas sans doute toujours pénétrés de cet esprit parfaitement Universel dans le sens le plus complet du terme. En désirant se singulariser, se particulariser, en souhaitant Présidences, Grandes Maîtrises, titres et honneurs, au nom d'un philosophe dont la modestie et la simplicité sont proverbiales, ils paraissent méconnaître l'un des premiers préceptes chrétiens, car la fonction, le titre et les honneurs inhérents à la charge d'un Grand Maître sont absolument incompatibles avec la notion même de l'esprit martiniste. Il n'est que de se souvenir de la répugnance dont faisaient preuve Augustin Chaboseau et Octave Béliard pour cette appellation, Augustin Chaboseau n'acceptant que le titre de Président, pour saisir les déviations vers lesquelles risquent d'aller tous ceux qui veulent se prévaloir de ces titres « Souverains » pour lesquels Papus en sa jeunesse s'enthousiasmait.

Parfaitement convaincu que toutes les déformations, toutes les querelles de légitimité et de régularité, n'ont de raison d'être qu'en fonction de l'existence de cet Ordre Martiniste et de tous les Ordres rivaux, qui lui ont succédé, je crois être parvenu à cette compréhension profonde, que les dissensions, quelles que soient leurs apparences, n'apportent que des preuves de l'illégitimité foncière de tout Ordre martiniste officialisé. J'ai estimé qu'il était honnête de vous faire part du résultat de mes réflexions.

Elles m'ont amené à cette conviction que, si l'on désirait rester dans la ligne et la tradition des Philosophes Inconnus et spécialement du dernier, L.C. de Saint-Martin, il n'était pas possible d'appartenir à un quelconque Ordre Martiniste, quel que soit le qualificatif que l'on veuille bien lui accoler pour le différencier des autres et paraître le rendre supérieur à eux.

C'est pourquoi j'ai estimé qu'il était de mon devoir de vous exposer les raisons qui me font renoncer à la charge et dignité de Grand Maître de l'Ordre Martiniste Traditionnel. Je vous prie donc de me considérer comme démissionnaire de cet Ordre.

N'ayant à désigner aucun successeur car, d'une part les Règlements Généraux et Particuliers de l'O .M.T. n'ont jamais été déterminés, et d'autre part ne reconnaissant aucune valeur autre que de présidence administrative à cette prétendue charge, il me paraît difficile désormais qu'un nouveau Grand Maître puisse se faire reconnaître « ubi et orbi » sauf par ceux qui, de leur seule volonté, désirent qu'il en soit ainsi.

Je souhaite sincèrement qu'en raison de ce fait, le Martinisme redevienne ce qu'il aurait du toujours rester : un simple rassemblement d'esprits, unis seulement par les mêmes aspirations spirituelles, et guidés vers les mêmes recherches par la seule Lumière du Christ... en dehors de toute préoccupation d'Ordre ou d'Obéissance.

Par le seul fait de ma démission, je déclare naturellement relevés des serments d'allégeance qu'ils ont pu me prêter lors de leurs réceptions, tous ceux qui furent les membres de l'Ordre Martiniste Traditionnel.

Je vous prie de croire, Très chère Sœur et très cher Frère, que cette décision n'entache en rien les sentiments affectueux et fraternels qui nous relient et que nous conservons en toute liberté comme de véritables fidèles spirituels du Philosophe Inconnu.

Jean Chaboseau

N.B. Le siège social de l'association légale de l'Ordre Martiniste Traditionnel était au 13 Rue Montmartre à Paris, chez Madame Veuve Augustin Chaboseau.

Le local n'étant plus à ce nom, veuillez considérer qu'il appartient à ceux qui voudraient se réunir de prendre leurs dispositions en conséquence.

=====

Après la lecture de ces divers documents, réunis dans les deux premiers numéros des « Feuillettes », on constatera toutes les hésitations, réticences, contradictions, scissions et même disputes qui émaillèrent le Martinisme et l'Ordre des Élus-Cohens depuis 100 ans.

Ces deux Ordres doivent-ils disparaître, comme semblait le souhaiter, à un moment, son promoteur Papus (pour le Martinisme tout au moins) ? Nous ne le pensons pas. Dans notre époque ou la spiritualité, le sens du sacré disparaissent de notre société, l'esprit Martiniste peut avoir sa place pour ceux qui, tout de même, désirent, individuellement ou collectivement, ne pas se laisser aspirer dans la spirale de l'indifférence et de la seule matérialité.

Dans sa diversité, le Martinisme, sans tenir compte de quelques « gourous » qui pontifient et ne pensent qu'à satisfaire leur « ego » en s'entourant de quelques membres béats ; ceux qui, remplis l'humilité et la tolérance, sauront cristalliser autour d'eux quelques « *Hommes et Femmes de désir* », dans une forme à définir, ont une place assurée.

Quant à l'Ordre des Élus Cohens, comme nous l'avons déjà dit, par la création de cercles de recherches, dépouillés de ces véritables structures, pour le moment, en attendant l'apparition de

documents authentiques, l'étude de la « réintégration des êtres » peut satisfaire les plus exigeants, mais la plus grande prudence sera exigée pour ceux qui voudraient expérimenter la partie théurgique.

LES FEUILLETS D'HERMOPOLIS

bulletin
du

CERCLE HISTORIQUE et PHILOSOPHIQUE
DE MEMPHIS ET DE MISRAÏM
(Association Loi de 1901)
M. Maurice Hugues
166, Chemin des Farigoules
06340 - CANTARON

RÉDACTION
M. Gilbert TAPPA
73, Av. du Petit Port
Castel Aixois
73100 - AIX-LES-BAINS

Dépôt légal, le : 1^{er} Juin 2000
I.S.N.N.

Note de lecture

La naissance, la vie et la mort de Martines de Pasqually restent, sur bien des points une énigme. Un groupe de chercheurs bordelais publient depuis 1990, le fruit de leurs recherches dans le *Bulletin de la Société Martines de Pasqually*.

Ce groupe indépendant de toutes les « chapelles dogmatiques », de par leur sérieux et leur modestie, le rend infiniment sympathique.

Nous invitons les chercheurs « Cohens », s'ils ne le sont pas encore, à s'abonner à cette publication, ils y trouveront nombreux articles concernant le « Maître », mais aussi sur sa famille et son entourage.

Écrire à Mme Michelle Nahon, 13, Allée du Champ de l'Église - 33160 - St Aubin de Médoc.